

Axés sur la croissance, propulsés par l'excellence

Assemblée annuelle
des actionnaires 2025

iA Société financière inc.



Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2025 des actionnaires de iA Société financière inc.

Quand?

8 mai 2025

14 heures (heure de l'Est)

Où?

En virtuel

Via une webdiffusion en direct à l'adresse suivante :
<https://www.icastpro.ca/fia250508>

En personne

Centre des congrès de Québec
1000, boulevard René Lévesque Est
Québec (Québec)

Veillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » de la circulaire pour obtenir les instructions de connexion à l'assemblée virtuelle en direct sur le Web.

Ordre du jour

À notre assemblée annuelle 2025, les porteurs d'actions ordinaires de iA Société financière inc. (la « **Société** » ou « **iA Société financière** ») seront appelés à :

1. recevoir les *États financiers consolidés* de la Société et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024;
2. élire les administrateurs de la Société pour la prochaine année;
3. nommer l'auditeur externe de la Société pour la prochaine année;
4. voter une résolution consultative sur l'approche adoptée par la Société en matière de rémunération de la haute direction;
5. examiner des propositions d'actionnaires; et
6. traiter toute autre question dont l'assemblée pourrait être dûment saisie.

L'assemblée annuelle de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. se tiendra à la même heure, dans le cadre de la même webdiffusion, et en personne au même endroit.

Pour votre information

Veillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » pour toute information relative au vote.

Si vous avez besoin d'aide pour voter vos actions ordinaires, veuillez contacter notre agent de sollicitation de procurations, Société de groupe de conseil Laurel Hill, par téléphone au 1 877 452-7184 (Canada et États-Unis), au 416 304-0211 (autres pays) ou par courriel à assistance@laurelhill.com.

Québec (Québec), le 11 mars 2025



Amélie Cantin
La secrétaire de la Société

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	3	Durabilité	64
Renseignements relatifs à l'assemblée	7	Engagement avec les actionnaires	73
Pour votre information	7	À propos du conseil d'administration	75
Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée	8	Rapport des comités	80
— Nos états financiers	8	— Conseillers en rémunération	80
— Élection des administrateurs	8	— Comité d'audit	82
— Nomination de l'auditeur externe	8	— Réalisations 2024	83
— Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction	11	— Comité de placements	85
— Propositions d'actionnaires	12	— Réalisations 2024	86
— Examen d'autres questions	12	— Comité des ressources humaines et de rémunération	88
Transmission des documents relatifs à l'assemblée	13	— Réalisations 2024	89
Qui peut voter?	14	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	91
Comment voter	14	Rémunération de la haute direction	95
Comment assister à l'assemblée à titre d'invité	18	Message aux actionnaires	95
Nos administrateurs	20	Analyse de la rémunération	98
Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration	20	Composantes de la rémunération	102
Les candidats aux postes d'administrateur	24	Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires	118
— Compétences et expertises des membres du conseil d'administration	38	Actionnariat des dirigeants	120
— Rémunération des administrateurs	40	Aperçu de la performance de la haute direction pour 2024	121
— Politique concernant l'actionnariat des administrateurs	46	Détails de la rémunération individuelle	123
— Réunions du conseil d'administration et de ses comités	46	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	135
— Renseignements supplémentaires	49	Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	138
Gouvernance	51	Paiement des attributions d'UAR de 2022	139
Notre raison d'être	51	Options exercées	142
Notre vision	51	Prestations en vertu des régimes de retraite	142
Nos pratiques en matière de gouvernance	52	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	144
Mandats et descriptions de postes	57	Autres renseignements	147
Planification et développement de la relève	58	ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration	149
Réunions à huis clos	59	ANNEXE B – Propositions d'actionnaires	154
Gestion des risques	59		

Message du président du conseil d'administration



Jacques Martin
Président du conseil
d'administration

Vision, performance et transparence

Chers actionnaires,

C'est avec plaisir que je vous convie à l'assemblée annuelle de iA Société financière qui se tiendra le jeudi 8 mai 2025 à 14 heures.

Assemblée annuelle hybride

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée de façon virtuelle, par le biais d'une diffusion en direct sur le Web, ou en personne au Centre des congrès de Québec, 1000, boulevard René Lévesque Est, Québec (Québec). Le mode hybride permet une certaine flexibilité et donne aux actionnaires une chance égale de participer à l'assemblée, quelle que soit leur situation géographique.

Lors de cette assemblée, les actionnaires auront l'occasion de poser des questions et de voter sur plusieurs sujets importants liés à la gouvernance de la Société.

Performance financière

L'un des constats majeurs de l'année 2024 a été la remarquable hausse de la valeur du titre de la Société à la Bourse de Toronto. Le titre IAG a en effet augmenté de près de 48 % en un an, comparativement à 18 % pour l'indice S&P/TSX. Le 3 février 2025 marquait incidemment le 25^e anniversaire de l'inscription de la Société en Bourse.

La hausse significative de la valeur du titre découle de la bonne performance de iA Groupe financier dans son ensemble et de la reconnaissance des efforts investis ces dernières années dans la création de valeur à long terme.

Le conseil d'administration se réjouit de l'excellente croissance de la rentabilité de la Société encore une fois en 2024, de même que de la forte croissance des affaires dans la presque totalité de ses unités d'exploitation au Canada et aux États-Unis.

La Société a été active en termes de déploiement de capital. Elle a réalisé des investissements importants dans la croissance organique et dans la transformation numérique. Elle a également complété l'acquisition de Vericity, une compagnie d'assurance vie et une agence numérique des États-Unis et, plus récemment, celle de Global Warranty, un groupe de fournisseurs et d'administrateurs indépendants de garanties sur le marché des véhicules d'occasion au Canada.

Soulignons que le bénéfice tiré des activités de base a atteint un niveau record en 2024 à 1 074 millions de dollars. La Société affiche une position de capital robuste avec un ratio de solvabilité de 139 %, bien au-dessus de la cible d'opération de 120 %.

Le dividende versé en 2024 par action ordinaire a affiché une hausse de 13 % par rapport à 2023.

De plus, la Société dispose d'une position financière robuste et tous les principaux indicateurs financiers de celle-ci sont au vert.

Reconnus par l'ensemble des intervenants du marché financier, ces résultats sont avantageux pour les actionnaires et pour toutes les autres parties prenantes de la Société.

Priorités

En 2024, la Société a complété avec succès la première année d'exécution de son plan stratégique.

Nos grandes priorités stratégiques s'articulent autour des quatre axes principaux que sont l'expérience client (CX) globale, l'efficacité opérationnelle, le déploiement de capital et l'organisation apprenante.

Les résultats financiers et l'avancement significatif des priorités stratégiques qui en découlent posent les fondations d'un succès durable pour les années à venir.

Durabilité

Chez iA Groupe financier, la durabilité s'inscrit dans les réflexions, les discussions et les actions des différentes unités d'exploitation. Le conseil d'administration endosse pleinement cette orientation et se réjouit de l'enthousiasme et de l'engagement de la haute direction de la Société et de son personnel.

Je porte à votre attention qu'en matière d'environnement, iA Groupe financier a poursuivi la décarbonation de ses investissements et soutient la mise en place d'un cadre normatif entourant l'environnement et les changements climatiques. Au niveau social, la Société s'est distinguée notamment par le développement de talents.

La saine gouvernance est un véritable engagement auquel adhèrent le conseil d'administration, la direction et l'ensemble des employés.

Le conseil d'administration a pour mandat de promouvoir une culture d'intégrité au sein de iA Groupe financier fondée sur un comportement organisationnel éthique.

Notre solide cadre de gouvernance établit un lien entre la culture d'intégrité et l'objectif de la Société, sa structure de gouvernance et ses principales politiques et pratiques en la matière. La Société adhère aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à superviser efficacement les activités de la Société.

C'est un rendez-vous

Ces sujets et bien d'autres seront présentés à l'assemblée annuelle.

D'ici là, je vous invite à prendre connaissance des informations contenues dans la présente circulaire et à exercer votre droit de vote lors de l'assemblée annuelle.

Au nom du conseil d'administration et de la haute direction de la Société, je tiens à vous remercier pour votre confiance et votre soutien.

Au plaisir de vous rencontrer à notre assemblée annuelle le 8 mai 2025.

Cordialement,

Le président du conseil d'administration



Jacques Martin

Principaux résultats financiers (au 31 décembre 2024) :

Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	942 millions de dollars
Résultat par action ordinaire (BPA) (dilué)	9,77 \$
Bénéfice tiré des activités de base ⁽¹⁾	1 074 millions de dollars
Bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base (dilué) ⁽²⁾	11,16 \$
Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) ⁽³⁾	13,9 %
Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base ⁽⁴⁾	15,9 %
Ratio de solvabilité ⁽⁵⁾	139 % ⁽⁶⁾
Primes nettes ⁽⁷⁾ , équivalents de primes et dépôts ⁽⁷⁾	20,4 milliards de dollars
Actif sous gestion ⁽⁸⁾ et actif sous administration ⁽⁹⁾	259,4 milliards de dollars
Valeur comptable par action ordinaire ⁽¹⁰⁾	73,44 \$

Les mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas des mesures financières normalisées en vertu du cadre d'information financière utilisé pour préparer les états financiers auxquels les mesures se rapportent et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires publiées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur ces mesures et un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

- (1) Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux normes IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur cette mesure et un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.
- (2) Le bénéfice tiré des activités de base par action ordinaire est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur ce ratio.
- (3) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) est une mesure financière supplémentaire, exprimée sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le revenu net consolidé attribué aux actionnaires ordinaires par la moyenne des capitaux propres attribuables à ces actionnaires pour la période. Cette mesure procure un aperçu général de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres.
- (4) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur ce ratio.
- (5) Le ratio de solvabilité est calculé conformément à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP) imposée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). À ce titre, cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières.
- (6) Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité était de 133 % sur une base pro forma compte tenu de l'impact de la ligne directrice ESCAP révisée par l'AMF le 1^{er} janvier 2025, de l'acquisition de Global Warranty le 4 février 2025 et du rachat de débetures subordonnées de 400 millions de dollars prévu le 21 février 2025.
- (7) Les primes nettes, les équivalents de primes et les dépôts sont des mesures financières supplémentaires. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour plus d'information sur ces mesures.
- (8) L'actif sous gestion est une mesure financière supplémentaire. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour plus d'informations sur cette mesure.
- (9) L'actif sous administration est une mesure financière supplémentaire. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour plus d'informations sur cette mesure.
- (10) La valeur comptable par action ordinaire est calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Renseignements relatifs à l'assemblée

Nous tenons comme prioritaire le maintien d'un dialogue avec nos actionnaires et profitons de toutes les occasions possibles pour connaître votre opinion sur différents enjeux. L'assemblée annuelle est un moment privilégié de cette communication ouverte et franche avec vous. Nous vous invitons à y prendre part virtuellement, en personne ou par procuration.

Pour votre information

- Cette circulaire s'inscrit dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de iA Société financière, en vue de l'assemblée annuelle 2025 (l'« **assemblée** »). Vous y trouverez l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote.
- Dans la présente circulaire, « **iA Groupe financier** » désigne iA Société financière et l'ensemble de ses filiales.
- Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée virtuellement par le biais d'une webdiffusion en direct ou en personne au Centre des congrès de Québec, 1000, boulevard René Lévesque Est, Québec (Québec). Le mode hybride permet une flexibilité et fournit l'opportunité à tous les actionnaires de participer à l'assemblée de la façon dont ils préfèrent.
- À l'assemblée, les actionnaires auront la possibilité de poser des questions et de voter sur un certain nombre de sujets importants.
- Nous vous demandons de privilégier le vote par procuration.
- La circulaire vous est fournie, car vous déteniez, à la fermeture des bureaux le 11 mars 2025, des actions ordinaires de iA Société financière (« **actions ordinaires** »).
- Sauf indication contraire, l'information contenue dans la circulaire est à jour en date du 11 mars 2025 et tous les montants sont en dollars canadiens.
- Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 6 mai 2025 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.
- Nous tiendrons l'assemblée de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** ») au même moment. Les questions à l'ordre du jour de chacune des assemblées seront passées en revue de façon distincte. Cependant, la présentation de la direction traitera des deux sociétés et une période de questions et de réponses commune suivra.

Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée

Nos états financiers

Les *États financiers consolidés* de la Société et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 seront présentés à l'assemblée. Vous trouverez par ailleurs nos états financiers dans notre *Rapport annuel 2024*, disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca.

Élection des administrateurs

Le mandat de chacun des membres actuels du conseil d'administration expire à la clôture de l'assemblée. Treize administrateurs seront élus lors de l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée occupera son poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à moins qu'il ne démissionne ou ne quitte autrement son poste. Conformément à notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité*, un candidat qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. L'information au sujet de notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* et des candidats aux postes d'administrateur figure aux pages 24 et suivantes.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR chaque candidat au poste d'administrateur proposé par la Société.

Nomination de l'auditeur externe

Pour l'exercice 2025 et conformément à une recommandation du comité d'audit et du conseil, il est proposé que le mandat de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») soit renouvelé, à l'assemblée, à titre d'auditeur externe de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée, ou jusqu'à sa démission anticipée en lien avec le résultat de l'appel d'offres pour les services d'audit externe décrit ci-dessous, et que la rémunération de l'auditeur soit déterminée par le conseil.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte à titre d'auditeur externe.

En 2024, la Société a procédé à un examen annuel approfondi des services de Deloitte, conformément aux recommandations du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« **CCRC** ») et de Comptables professionnels agréés Canada; la Société s'est déclarée satisfaite des services offerts par Deloitte. De plus, la Société a partagé les conclusions avec le comité d'audit préalablement à un renouvellement annuel du mandat.

À la suite du processus d'appel d'offres mené en 2024, la Société recommandera la nomination d'EY à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2026.

Comme annoncé dans notre précédente *Circulaire d'information* en 2024, un processus robuste d'appel d'offres pour l'auditeur externe a été mené, aboutissant à la décision de recommander la nomination d'Ernst & Young LLP (« **EY** ») à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2026. Ce processus stratégique de sélection de l'auditeur, mené la dernière fois en 2013, fait partie de notre cadre de gouvernance interne et de notre engagement continu à respecter des pratiques de

gouvernance solides. Après une étude attentive, et conformément à la recommandation du comité d'audit, le conseil a décidé de soutenir EY en tant qu'auditeur pour l'exercice financier 2026, sous réserve de l'approbation des actionnaires.

Il est prévu que EY s'engage dans un processus de transition avec Deloitte au cours de l'exercice financier 2025 pour assurer un transfert ordonné. Sous réserve de la décision du conseil, Deloitte démissionnera en tant qu'auditeur externe de la Société à une date suivant le dépôt des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice financier 2025 et du rapport de Deloitte s'y rapportant et, à partir de la même date, le conseil nommera EY pour combler la vacance et exercer ses fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle de 2026 (l'« **Assemblée de 2026** »). La Société a l'intention de proposer aux actionnaires, lors de son Assemblée de 2026, la nomination d'EY en tant qu'auditeur externe jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Des informations supplémentaires et des documents relatifs au changement d'auditeur externe seront fournis dans la *Circulaire d'information* de l'année prochaine.

Deloitte est l'auditeur externe de la Société depuis sa constitution en 2018 et celui de iA Assurance depuis 1940. La Société exprime sa gratitude à Deloitte pour le service dévoué et inestimable qu'ils ont fourni à la Société.

Indépendance de l'auditeur externe

Un cadre réglementaire canadien rigoureux encadre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe. Le CCRC et les ordres professionnels provinciaux exercent une surveillance des cabinets comptables qui auditent les émetteurs assujettis canadiens. Deloitte s'est doté de politiques et procédures conçues pour assurer la conformité aux normes professionnelles applicables en matière d'indépendance.

Au cours de l'exercice financier 2024, le comité d'audit a obtenu une déclaration écrite de Deloitte confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société, conformément au *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* (Québec), ainsi qu'à ses propres politiques et procédures internes.

De plus, la Société s'est dotée de la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* qui établit notamment les procédures pour l'octroi de contrats de services non liés à l'audit et pour le recrutement d'associés ou de salariés de l'auditeur externe.

Conformément à son mandat, le comité d'audit supervise la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe. Le comité d'audit ainsi que la direction évaluent annuellement la performance et la qualité du travail d'audit effectué par Deloitte et s'en déclarent satisfaits. L'évaluation annuelle porte sur les cinq thèmes suivants : (i) équipe

de soutien, (ii) planification des travaux, (iii) communication, (iv) qualité de l'audit et (v) l'indice de recommandation de la clientèle, une mesure utilisée pour évaluer la fidélité des clients. Le comité d'audit passe en revue et approuve le plan d'audit externe, surveille sa mise en œuvre et la qualité du travail de l'auditeur externe. Il approuve l'ensemble des services d'audit et détermine les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe. Le comité d'audit ou, selon le cas, son président approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société peut rendre à cette dernière ou à ses filiales, le tout conformément à la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* et à la réglementation en vigueur.

Nous avons encouru les honoraires suivants auprès de Deloitte pour divers services fournis au cours des deux dernières années financières :

	2024 (en milliers de dollars)	2023 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	4 949	4 151
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	4 284	2 797
Total des honoraires d'audit	9 233	6 948
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions ainsi que des travaux d'audit liés à des biens immobiliers gérés à l'externe.	713	1 526
Honoraires pour services fiscaux	0	0
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés en lien avec une présentation au conseil d'administration en matière de climat (mandat spécial). En 2023, ces honoraires ont été versés en lien avec des services-conseils en matière de stratégie de cybersécurité, d'analyse externe du marché et de gestion des risques.	5	852
Total	9 951	9 326

Généralement, en 2024, le total des honoraires encourus auprès de Deloitte a augmenté légèrement, de 7 %. L'augmentation résulte principalement de services en lien avec des acquisitions et l'inflation normale. Cette augmentation est compensée par la diminution des honoraires pour services liés à l'audit et des autres honoraires en 2024 résultant des travaux supplémentaires effectués en 2023 pour l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9 ainsi que par la diminution des services non liés à l'audit.

Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

Vous participerez à la tenue d'un vote consultatif et non exécutoire à l'égard d'une résolution concernant la rémunération de la haute direction. Le programme de rémunération de la haute direction vise à attirer, à motiver, à récompenser et à conserver des hauts dirigeants qui possèdent les compétences nécessaires pour nous aider à atteindre nos objectifs et à accroître notre valeur pour les actionnaires et autres parties prenantes concernées. Notre programme de rémunération est décrit de façon plus détaillée aux pages 95 et suivantes. Nous estimons que la rémunération des hauts dirigeants pour 2024 est juste et raisonnable, que le rendement de la Société la justifie et qu'elle est le résultat d'une approche réfléchie et qui repose largement sur une formule préétablie.

Nous tenons ce vote consultatif chaque année depuis 2010. Le conseil estime que les porteurs d'actions ordinaires devraient avoir la possibilité de bien comprendre nos objectifs, principes et fondements en matière de rémunération des membres de la haute direction et de se prononcer sur notre approche à cet égard. Le vote ne lie pas le conseil. Toutefois, le comité des ressources humaines et de rémunération tiendra compte du résultat du vote de même que des commentaires obtenus lors d'autres activités auxquelles participent des actionnaires au moment d'évaluer le programme de rémunération des dirigeants.

L'an dernier, 92,28 % des votes exprimés lors de notre assemblée annuelle de 2024 étaient POUR notre démarche en matière de rémunération de la haute direction. Nous présentons cette proposition qui vous donne, en tant que porteur d'actions ordinaires, l'occasion d'appuyer notre programme de rémunération des hauts dirigeants en votant pour la résolution suivante :



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution consultative sur l'approche concernant la rémunération de la haute direction.

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration,

QUE les porteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la *Circulaire d'information* de la Société datée du 11 mars 2025.

Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** ») a transmis à iA Société financière quatre propositions en vue de leur inclusion dans la présente circulaire. À la suite de discussions avec la Société, le MÉDAC a accepté de soumettre trois propositions au vote. iA Société financière et le MÉDAC ont convenu d'inclure l'autre proposition à titre informatif sans la soumettre au vote. Nous avons donc reproduit le texte intégral ou une traduction des quatre propositions ainsi que les réponses et les engagements de iA Société financière à celles-ci en annexe B aux pages 154 et suivantes.



Voter CONTRE

Le conseil vous recommande de voter CONTRE ces propositions d'actionnaires pour les raisons énoncées à la suite de ces propositions.

Les propositions d'actionnaires pour l'assemblée annuelle de 2026 doivent être reçues au plus tard le 11 décembre 2025 afin d'être incluses dans la circulaire d'information de l'année prochaine. Les propositions doivent être faites par écrit et respecter les exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) que vous pouvez consulter sur le site Internet de Légis Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.

Veillez envoyer vos propositions de façon électronique à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
Courriel : secretariat_corporatif@ia.ca

Ou par courriel à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Examen d'autres questions

À la date de cette circulaire, iA Société financière n'est au courant d'aucune modification aux questions discutées ci-dessus ni de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, à l'exception de modifications ou d'ajouts concernant l'élection des administrateurs, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et aux propriétaires véritables. Ainsi, vous avez reçu par la poste un avis indiquant comment obtenir la circulaire par voie électronique et comment en demander une copie papier. Vous avez aussi reçu un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la présente circulaire, aident à réduire les coûts d'impression et d'envoi postal, contribuent à la protection de l'environnement et sont conformes à notre stratégie en matière de durabilité.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des documents liés à l'assemblée, sur notre site Internet au ia.ca ou sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca.

Vous pouvez demander sans frais une copie papier des documents liés à l'assemblée dans l'année qui suit la date de leur dépôt sur SEDAR+. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 866 962-0498 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-8716 (autres pays) et en suivant les directives. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 877 907-7643 (Canada et États-Unis) ou le 1 303 562-9306 (autres pays) et en suivant les directives. Après l'assemblée, les demandes peuvent être faites en composant le 1 800 564-6253 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-7555 (autres pays).

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le 17 avril 2025 à 17 heures (HAE). Veuillez noter que les délais de la poste peuvent faire en sorte que la circulaire vous parvienne après la date limite du vote et après la date de l'assemblée. Si vous en faites la demande le jour de l'assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Qui peut voter?

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires le 11 mars 2025 auront le droit de voter à l'assemblée, soit à titre d'actionnaires inscrits ou à titre de propriétaires véritables, et auront droit, lors d'un scrutin, à un vote pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent.

Actionnaire inscrit :

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou un relevé produit par un système d'immatriculation directe confirmant votre participation. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez reçu de la part de la Société un « formulaire de procuration ».

Propriétaire véritable :

Vous êtes un propriétaire véritable si vos actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous avez reçu de la part de votre intermédiaire un « formulaire d'instructions de vote ».

Les actions ordinaires sont les seuls titres de notre capital-actions qui comportent le droit de voter à l'assemblée. En date du 11 mars 2025, 93 308 297 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

La règle du 10 %

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, telle qu'amendée par la Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, interdit l'acquisition directe ou indirecte par quiconque de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société.

Lorsqu'une personne contrevient à cette restriction sur la propriété, elle ne peut alors exercer les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires qu'elle détient.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de iA Société financière, aucune personne physique ou morale n'est, directement ou indirectement, propriétaire véritable de 10 % ou plus des actions ordinaires ni n'exerce une emprise sur 10 % ou plus des actions ordinaires.

Comment voter

Vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une des trois façons suivantes :

- par procuration avant l'assemblée;
- en assistant à l'assemblée virtuellement et en votant par scrutin en ligne via la plateforme de webdiffusion en direct; ou
- en assistant à l'assemblée en personne et en votant en personne.

La façon dont vous exercerez vos droits de vote dépend de votre statut d'actionnaire inscrit ou de propriétaire véritable.

Voter par procuration avant l'assemblée

Les personnes nommées sur le formulaire de procuration des actionnaires inscrits et sur le formulaire d'instructions de vote des propriétaires véritables d'actions ordinaires sont le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction. Ils représenteront les porteurs d'actions ordinaires. Vous avez le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être actionnaire) autre que les personnes désignées sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour vous représenter à l'assemblée.

Actionnaire inscrit :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire de procuration; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire de procuration en suivant les directives qui y sont indiquées.

Propriétaire véritable :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire d'instructions de vote; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire d'instructions de vote en suivant les directives mentionnées par votre intermédiaire.

Il existe deux types de propriétaires véritables : ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit divulgué aux émetteurs des titres dont ils ont la propriété (appelés « **PVO** » pour propriétaires véritables opposés) et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés « **PVNO** » pour propriétaires véritables non opposés).

Nous pouvons utiliser le service Broadridge QuickVote pour aider les PVNO admissibles à voter leurs actions ordinaires par téléphone. Société de groupe de conseil Laurel Hill peut communiquer avec les PVNO pour obtenir aisément un vote directement par téléphone.

Nous ne distribuerons pas les documents liés à la procuration directement aux propriétaires véritables, qu'ils soient des PVO ou des PVNO. Nous avons l'intention de payer des intermédiaires pour l'envoi des documents de procuration aux PVO et aux PVNO.

Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 6 mai 2025 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.

Voter par scrutin en ligne lors de l'assemblée

Actionnaire inscrit :

Si vous désirez assister à l'assemblée en ligne et y exercer vos droits de vote, vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia250508>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins trente minutes avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2025 » (sensible à la casse);
- Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration que vous avez reçu.

Ne remplissez pas le formulaire de procuration qui vous a été transmis si vous voulez voter à l'assemblée.

Propriétaire véritable :

Si vous désirez assister à l'assemblée en ligne et y exercer vos droits de vote, vous devez, avant la date limite mentionnée sur le formulaire d'instructions de vote, suivre les étapes suivantes :

(i) vous nommer vous-même, ou une autre personne de votre choix, fondé de pouvoir en inscrivant votre nom ou celui de votre personne désignée dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote;

(ii) ne pas remplir la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque vos votes seront recueillis lors de l'assemblée;

(iii) retourner le formulaire avant la date limite en suivant les directives qui y sont indiquées.

(iv) vous rendre sur le site <https://www.computershare.com/IA2025> et fournir à Services aux investisseurs Computershare inc. votre nom et votre adresse électronique ou le nom et l'adresse électronique de la personne que vous avez désignée, selon le cas. Computershare vous fournira un « numéro de contrôle » par courriel après la date limite mentionnée dans le formulaire d'instructions de vote; et

(v) vous devrez suivre les étapes ci-dessous le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://www.icastpro.ca/fia250508>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins trente minutes avant le début de l'assemblée; et
- Entrer le « numéro de contrôle » (voir ci-dessus) et le mot de passe « iA2025 » (sensible à la casse).

Si vous assistez à la réunion virtuellement, il est important d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter. Il incombe à chaque participant de veiller à ce que sa connexion soit bonne pendant la durée de l'assemblée et de prévoir suffisamment de temps pour se connecter à l'assemblée et suivre la procédure décrite à la présente rubrique.

La Société a publié les *Règles de conduite de l'assemblée virtuelle* sur son site Internet, au ia.ca. Ces règles visent à assurer le bon déroulement de l'assemblée pour les personnes qui y participent virtuellement et prévoient entre autres les modalités pour qu'un actionnaire puisse intervenir pendant l'assemblée et poser ses questions. Nous encourageons les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables qui ont l'intention d'assister à l'assemblée virtuellement à consulter ces règles de conduite et à suivre attentivement les instructions figurant dans la présente circulaire et leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour assister à l'assemblée et y participer pleinement.

Voter en personne lors de l'assemblée

Actionnaire inscrit :

Si vous désirez assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote en personne, inscrivez-vous auprès de Computershare à votre arrivée au 1000, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec). Vous n'êtes pas tenu de remplir le formulaire de procuration qui vous a été envoyé si vous choisissez de voter en personne à l'assemblée.

Propriétaire véritable :

Si vous désirez assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote en personne, (i) nommez-vous comme fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote; (ii) ne remplissez pas la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque vos votes seront recueillis lors de l'assemblée; et (iii) retournez le formulaire en suivant les directives qui y sont indiquées.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations sera effectuée principalement par la poste. Toutefois, notre direction, nos employés ou des employés de Services aux investisseurs Computershare inc., notre agent des transferts, pourraient communiquer avec vous par téléphone. Nous avons également retenu les services de Société de groupe de conseil Laurel Hill pour nous aider à solliciter des procurations auprès des actionnaires et pour fournir des services supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, des communications stratégiques avec les actionnaires. Nous avons convenu de payer à Société de groupe de conseil Laurel Hill des honoraires globaux de 47 500 \$, plus les frais raisonnables. Tous les coûts de la sollicitation de procurations pour l'assemblée seront payés par la Société.

Modification de vos instructions de vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant les instructions ci-dessous :

Actionnaire inscrit :

Si vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, veuillez noter que vous pourrez modifier vos votes :

- en transmettant une nouvelle procuration en suivant les instructions et le délai mentionnés ci-dessus;
- en déposant un document écrit et signé par vous ou par votre mandataire dûment autorisé : auprès de la secrétaire de iA Société financière au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3 ou par courriel : secretariat_corporatif@ia.ca à tout moment, y compris le dernier jour ouvrable qui précède le jour de l'assemblée où la procuration doit servir, ou de toute reprise de l'assemblée; ou
- de toute autre manière permise par la loi.

Propriétaire véritable :

Si vous êtes un propriétaire véritable, que vous avez retourné votre formulaire d'instructions de vote et que vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, ou que vous voulez assister à l'assemblée et y voter, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir comment procéder. Afin de lui donner le temps nécessaire pour donner suite à vos nouvelles instructions, vous devriez communiquer avec lui au moins sept jours avant l'assemblée.

Comment votera votre fondé de pouvoir?

Si vous avez fourni des instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir devra exercer vos droits de vote conformément à vos instructions.

Si vous n'avez pas fourni d'instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir votera POUR l'élection des candidats aux postes d'administrateur, POUR la nomination de l'auditeur externe, POUR la résolution consultative sur l'approche adoptée par iA Société financière à l'égard de la rémunération de la haute direction et CONTRE les propositions d'actionnaires soumises au vote.

En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Comment assister à l'assemblée à titre d'invité

En plus de votre droit d'assister à l'assemblée à titre d'actionnaire (voir instructions ci-dessus), vous pouvez également assister à l'assemblée à titre d'invité (sans droit de vote). Si vous souhaitez assister à l'assemblée virtuellement, vous devrez ouvrir une

session à l'adresse <https://icastpro.ca/fia250508> et remplir ensuite le formulaire en ligne. Vous pouvez aussi assister à l'assemblée en personne, à l'endroit indiqué sur l'**Avis de convocation** se trouvant à la page 1 de la présente circulaire. Si vous assistez à l'assemblée à titre d'invité, vous ne pouvez pas voter.

L'enregistrement de l'assemblée sera par ailleurs disponible pour réécoute au moins jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée annuelle. Il sera possible d'y accéder en vous rendant à la section « Relations avec les investisseurs » de notre site Internet (ia.ca/relationsaveclesinvestisseurs).

Nos administrateurs

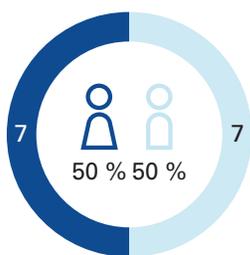
Notre conseil d'administration est composé de personnes aux compétences riches et variées qui mettent leur savoir-faire au service de la Société et de ses diverses parties prenantes. Nos administrateurs sont une source constante d'inspiration en matière de professionnalisme, d'intégrité et de comportement éthique qui rejaillit sur l'ensemble de l'organisation et inspire tous les dirigeants et les employés.

Au 31 décembre 2024

13

de nos 14 administrateurs sont indépendants

La diversité favorise la pluralité d'idées et d'opinions



Moyenne d'âge :

62 ans

Taux de participation des candidats au conseil d'administration quant aux réunions du conseil et des comités :

Moyenne de la durée des mandats :

4,98 ans

Conseil :
96,5 %

Comités :
97 %

Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration

Composition et renouvellement du conseil d'administration

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* établit les règles régissant la composition du conseil d'administration, les principes directeurs relatifs à son renouvellement et les principaux éléments de la mise en œuvre de ces principes. Elle stipule que le renouvellement continu des talents et compétences des membres du conseil d'administration et de ses comités, de manière à tenir compte des priorités stratégiques de la Société et de l'évolution du secteur des services financiers au Canada et ailleurs, est fondamental. Le conseil d'administration doit pouvoir disposer des talents et des compétences nécessaires afin d'assumer pleinement ses responsabilités de supervision, d'orientations stratégiques et d'amélioration continue de la gouvernance du conseil. Sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, le conseil a également adopté une grille de compétences que vous trouverez ci-après à la section « Compétences et expertises des membres du conseil d'administration ».

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, lors de l'évaluation des compétences et de la composition du conseil d'administration, tient compte à la fois du profil des administrateurs en poste et des nouveaux besoins pour soutenir les orientations stratégiques et surveiller, de façon indépendante, la gestion des affaires de la Société, de même que l'appuyer dans son développement et dans sa planification stratégique. Il prend également en considération des critères additionnels comme la diversité, l'indépendance et la disponibilité.

Les compétences recherchées et spécifiées dans la grille de compétences sont notamment la connaissance d'un ou de plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, y compris les services financiers, et l'expérience en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises. Les expertises recherchées telles que l'expertise en matière financière, légale et réglementaire, en gestion de talents, en matière de vente, de distribution et d'expérience client, en gestion des technologies de l'information, en gestion des risques, ainsi qu'en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et de durabilité sont également spécifiées dans la grille de compétences.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil s'assurent que la majorité des membres du conseil sont des membres indépendants conformément à la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, qui est expliquée plus en détail à la section intitulée « Nos pratiques en matière de gouvernance ». Le seul administrateur qui n'est pas indépendant de la Société est monsieur Denis Ricard, qui en est le président et chef de la direction.

Diversité au sein du conseil d'administration

Nous sommes d'avis que la diversité au sein du conseil favorise la pluralité d'idées et d'opinions, réduit les risques associés à la pensée de groupe et assure une diversité de connaissances, de compétences et d'expérience au sein du conseil.

La *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration* confirme la volonté du conseil d'encourager la diversité au sein de ses membres, laquelle fait partie intégrante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possibles, tout en visant à améliorer la diversité. En plus des qualifications, de l'expérience et des compétences recherchées pour l'ensemble des membres du conseil, la notion de diversité inclut non seulement la diversité de genre, mais également la diversité en matière d'origine ethnique, de nationalité, de provenance géographique, de langue, d'identité culturelle, d'orientation sexuelle, d'âge ou de handicap. La Société a d'ailleurs établi dans sa politique qu'elle aspire à maintenir la parité entre les hommes et les femmes au sein de son conseil d'administration, sous réserve d'une représentation minimale de 30 % de femmes.

C'est dans cet esprit que le comité des risques, de gouvernance et d'éthique ainsi que le conseil veillent à établir une liste de candidatures hautement qualifiées et diversifiées dans le cadre du processus de recherche et de sélection de candidats et de candidates aux postes d'administrateur. Pour les appuyer dans cette tâche, le comité et le conseil

peuvent faire appel à des conseillers externes indépendants qualifiés ou à des groupes de référence pour élargir la recherche de candidats répondant aux critères de compétences et de diversité du conseil. Ces conseillers sont spécifiquement chargés d'identifier et de présenter des candidats potentiels diversifiés, y compris ceux issus des Groupes désignés (défini ci-dessous).

De plus, l'application de la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration* ainsi que la réalisation de ses objectifs sont prises en compte dans le processus d'évaluation du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2024, la proportion des femmes qui siégeaient au conseil s'élevait à 50 % (54 % pour les administrateurs indépendants). Si les administrateurs proposés dans la circulaire sont élus, la proportion de femmes qui siégeront au conseil en 2025 sera de 46 % (50 % pour les administrateurs indépendants).

Le tableau ci-dessous illustre le pourcentage de femmes siégeant au conseil (y compris les administrateurs non indépendants) au 31 décembre de chaque année depuis l'adoption de la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration*.

2025 (projeté)	2024	2023	2022	2021	2020
46 %	50 %	50 %	47 %	36 %	38 %

En 2025, la Société a mené une enquête anonyme et volontaire sur la diversité au sein du conseil d'administration. L'objectif était de déterminer le nombre d'administrateurs qui s'identifiaient comme femme, membre d'une minorité visible, personne autochtone, personne ayant un handicap ou souffrant d'une condition neurodivergente ou membre de la communauté LGBTQ+ (les « **Groupes désignés** »). Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous. Veuillez noter qu'une personne peut s'auto-identifier en tant que membre d'un ou de plusieurs Groupes désignés, que l'auto-identification en tant que membre d'un groupe est subjective et que si un administrateur a choisi de ne pas s'auto-identifier en tant que membre d'un certain groupe, la Société n'a pas fait de supposition, ni attribué de données à cette personne.

Auto-identification aux Groupes désignés	Nombre d'administrateurs	Pourcentage d'administrateurs
	Nombre	%
Femmes ⁽¹⁾	7	50
Minorités visibles ⁽²⁾	2	14
Personnes autochtones ⁽³⁾	0	0
Personnes ayant un handicap ou une condition neurodivergente ⁽⁴⁾	0	0
Membres de la communauté LGBTQ+ ⁽⁵⁾	0	0
Total des membres s'auto-identifiant à l'un ou plusieurs des Groupes désignés	7	50

(1) Personnes s'identifiant comme étant une femme.

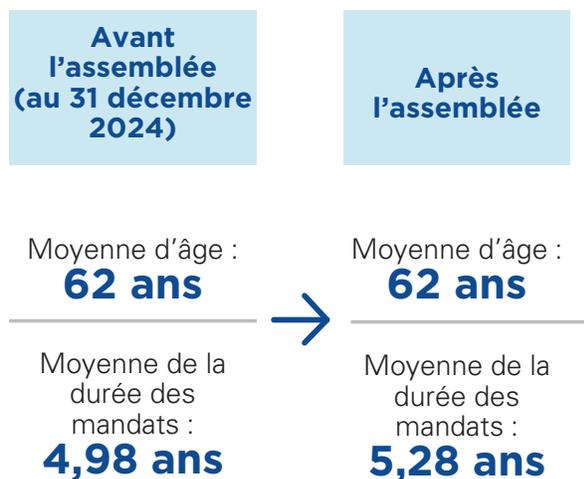
(2) Personnes, autre qu'une personne autochtone, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

- (3) Personnes autochtones (avec ou sans statut) comprennent les Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.
- (4) Personnes présentant un ou plusieurs facteurs personnels (déficiences, incapacités, troubles ou autres caractéristiques) qui les empêchent d'exercer tout ou partie de leurs activités habituelles (mouvement physique, travail, etc.), de manière temporaire ou permanente. Une personne est considérée comme neurodivergente lorsque ses fonctions neurologiques (par exemple, la façon dont elle apprend et traite l'information) ou ses comportements diffèrent de ce qui est considéré comme typique.
- (5) L'acronyme LGBTQ+ représente les communautés de diversité sexuelle et de genre : lesbiennes, gais, bisexuels, personnes trans (y compris les personnes non binaires), queers, en questionnement, intersexes, asexuels, aromantiques ou agenres, bispirituels (2 ou 2S) et autres minorités sexuelles ou de genre.

Départ à la retraite

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans afin d'assurer le renouvellement continu des compétences du conseil. Il est toutefois entendu que ce principe ne constitue pas une règle absolue et que le conseil conserve son pouvoir discrétionnaire de recommander un candidat ayant déjà siégé pour une période de 15 ans. La Société ne croit pas qu'une politique de retraite basée sur l'âge d'un administrateur soit appropriée et n'a pas de telle politique.

Au 31 décembre 2024, l'âge moyen des membres du conseil d'administration était de 62 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur était de 4,98 ans. Après l'assemblée, si toutes les personnes proposées sont élues, l'âge moyen des membres du conseil d'administration sera de 62 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur sera de 5,28 ans.



Vote majoritaire

Notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* prévoit qu'un candidat qui se présente au poste d'administrateur lors de l'élection et qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en faveur de son élection est tenu de soumettre sa démission au conseil. Dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée au cours de laquelle un administrateur n'a pas obtenu une majorité des votes exprimés en faveur de son élection, le conseil, sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, doit décider s'il accepte ou s'il refuse la démission de l'administrateur. À moins de circonstances exceptionnelles, le conseil accepte la démission.

La Société doit publier sans délai un communiqué de presse qui fait état de la décision du conseil. Si le conseil refuse la démission, les motifs de cette décision seront exposés dans le communiqué de presse. Dans le cas contraire, la démission prendra effet dès son acceptation par le conseil. Cette politique ne s'applique pas à un administrateur qui n'est pas recommandé par le conseil lors d'une élection avec opposition.

Administrateurs siégeant ensemble à un même conseil et administrateurs siégeant à des conseils d'administration externes

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'avant d'accepter de siéger à d'autres conseils d'administration, les administrateurs doivent en informer le président du conseil et obtenir son consentement. De plus, afin d'assurer la disponibilité des administrateurs de la Société, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit un nombre maximum de conseils d'administration de sociétés publiques auxquels les administrateurs peuvent siéger simultanément. **À la date de la présente circulaire, tous les administrateurs respectent le nombre maximal de sièges au conseil d'administration d'émetteurs assujettis externes prévu par notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*.**

De plus, la *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* stipule que, si plus de deux administrateurs veulent siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujetti, ils doivent obtenir le consentement du président du conseil. **Aucun des candidats à l'élection pour la prochaine année ne siège au même conseil d'administration d'un émetteur assujetti qu'un autre candidat.**

Les candidats aux postes d'administrateur

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine année.

Cette année, treize administrateurs sont mis en candidature aux fins d'élection au conseil pour un mandat d'un an. Madame Monique Mercier prendra sa retraite le 8 mai 2025.

Pour l'information relative à la détention des titres de la Société qui se trouve dans les pages suivantes, la « valeur marchande totale » des actions ordinaires et des unités d'actions différées (« **UAD** ») (telle qu'expliquée dans la section « Rémunération des administrateurs ») est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 10 mars 2025 (122,02 \$) et le 11 mars 2024 (87,95 \$) par le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les candidats aux postes d'administrateur à ces dates.

William F. Chinery



Âge : 70 ans

**Lieu de résidence :
Toronto (Ontario)
Canada**

**Langue⁽¹⁾ :
Anglais**

Administrateur depuis mai 2021
Indépendant

A obtenu 99,89 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

William F. Chinery est administrateur de sociétés. Jusqu'au début de 2013, il était président et chef de la direction de Gestion d'actifs BlackRock Canada. Pendant ses 13 années chez BlackRock et son prédécesseur, Barclays Global Investors, monsieur Chinery a été associé directeur des bureaux de Toronto et de San Francisco, assumant diverses responsabilités, notamment la direction des affaires institutionnelles pour l'Amérique latine et les Amériques. Avant BlackRock, il a occupé pendant six ans le poste de vice-président sénior des produits quantitatifs chez YMG Capital Management inc. où il était responsable de la gestion des produits d'allocation tactique d'actifs pour les régimes de retraite et les fonds communs de placement. Il a commencé sa carrière chez Mercer, où il avait la responsabilité du compte de certains des plus grands régimes de retraite au Canada. Il a également créé le cabinet de conseils en investissement de Mercer.

Monsieur Chinery a été membre du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et président de son comité de placements. Il est également fiduciaire et président du conseil d'administration du Toronto Fire Department Superannuation and Benefit Fund. Il est finalement membre du comité de placements de GreenSky Capital inc.

Monsieur Chinery est Fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en mathématiques de l'Université de Waterloo et détient la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.
Comité de placements	5/5 100 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	-	-
UAD	7 695	5 703
Total – actions ordinaires et UAD	7 695	5 703
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	938 944 \$	501 579 \$
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Benoit Daignault



Âge : 61 ans

**Lieu de résidence :
Hudson (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis mai 2019
Indépendant

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Benoit Daignault est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction d'Exportation et développement Canada (« **EDC** ») entre février 2014 et février 2019. Avant cette nomination, monsieur Daignault a occupé le poste de premier vice-président, Financement et Investissements, après avoir exercé les fonctions de premier vice-président, Développement des affaires chez EDC. Avant son arrivée à EDC en 2004, monsieur Daignault a travaillé pendant plus de dix ans chez General Electric Capital, où il a exercé des fonctions à responsabilités croissantes, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Monsieur Daignault siège présentement au comité adviseur de COPAP inc., une société qui propose du financement et des solutions liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Il a également siégé au conseil d'administration du Conference Board du Canada.

Monsieur Daignault est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et possède le titre d'analyste financier agréé (CFA). Il a complété le Proteus Programme de la London Business School et le Senior Executive Program de l'Université Columbia.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	10/11	91 %	s. o.
Comité de placements	5/5	100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	6/7	86 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	1 499	1 499
UAD	7 200	6 015
Total – actions ordinaires et UAD	8 699	7 514
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 061 452 \$	660 856 \$
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Martin Gagnon



Âge : 57 ans

**Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis janvier 2024
Indépendant

A obtenu 99,92 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Martin Gagnon est administrateur de sociétés. Il compte plus de 25 années d'expérience dans le domaine bancaire, de la gestion d'actifs et des sociétés de courtage. De 2016 à 2023, monsieur Gagnon a été premier vice-président à la direction, Gestion de patrimoine ainsi que coprésident et cochef de la direction de la Financière Banque Nationale (FBN), où il était responsable de toutes les activités de gestion de patrimoine. Il était un membre actif du bureau de la présidence, participant à sa transformation et président plusieurs conseils d'administration du groupe. Entre 2003 et 2016, il a occupé des fonctions à responsabilités croissantes auprès de la Banque Nationale du Canada et de ses filiales. Avant de rejoindre la Banque, monsieur Gagnon a occupé des postes de direction au Canada et aux États-Unis, notamment chez Goldman Sachs et à la Banque Laurentienne entre 1995 et 2003.

Monsieur Gagnon s'est toujours engagé auprès de différentes organisations à but non lucratif, fondations et associations. Il est bénévole auprès des personnes en situation d'itinérance du centre-ville de Montréal à la Mission Bon Accueil. Il était membre du comité organisateur Relais & Châteaux de la Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, un établissement de formation aux métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration au Québec. Il a aussi été membre du conseil d'administration de l'Association des femmes en finance du Québec, président du conseil d'administration de la Fondation de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal et président du comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il a aussi été gouverneur et co-président de certaines campagnes Centraide du Grand Montréal.

De plus, Monsieur Gagnon siège également au conseil d'administration de certaines filiales de iA Groupe financier.

Monsieur Gagnon détient un baccalauréat en administration des affaires, profil finance de l'Université du Québec à Montréal et une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Colombie-Britannique. Il possède aussi le titre d'analyste financier agréé (CFA) et un certificat en gouvernance corporative de l'INSEAD.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s.o.
Comité de placements	5/5 100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	3/3 ⁽²⁾ 100 %	

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	10 241	10 000
UAD	1 796	-
Total – actions ordinaires et UAD	12 037	10 000
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 468 755	879 500 \$
Participation minimale requise	510 000	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Gagnon est membre du comité des ressources humaines et de rémunération depuis le 9 mai 2024.

Alka Gautam



Âge : 57 ans

**Lieu de résidence :
North York (Ontario)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français (conversationnel),
anglais, hindi (conversationnel)**

Administratrice depuis
janvier 2024
Indépendante

A obtenu 99,89 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Alka Gautam est administratrice de sociétés. Elle compte plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de la réassurance et de l'assurance. De 2000 à 2023, elle a occupé divers postes de direction principale, notamment comme chef des finances, chef de la gestion des risques, chef de l'exploitation et, depuis 2015, présidente et chef de la direction de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada (**RGA Canada**), où elle était chargée de diriger toutes les activités commerciales des opérations canadiennes de RGA Canada, y compris l'établissement, la mise en œuvre et la supervision des objectifs, des stratégies et des plans opérationnels et financiers à court et à long termes. De 2019 à 2023, madame Gautam a aussi été vice-présidente exécutive des opérations mondiales chez Reinsurance Group of America, Incorporated (**RGA**). De 2015 à 2023, elle a été membre exécutive du conseil d'administration de RGA Canada. Avant de se joindre à RGA, madame Gautam était, de 1996 à 2000, directrice principale du groupe des institutions financières et de l'immobilier chez KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. (**KPMG**), où elle a occupé des postes aux responsabilités croissantes entre 1990 et 1996.

Madame Gautam est administratrice de Chartwell résidences pour retraités depuis le début de l'année 2025 et est également membre de ses comités d'audit et d'investissement. De 2016 à 2023, madame Gautam a été membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (**ACCAP**) et, tout au long de son mandat, a été membre et présidente du conseil d'administration et de divers comités permanents de l'ACCAP. De 2020 à 2023, elle a également été membre du conseil d'administration de LL Global, inc. (LIMRA et LOMA).

Madame Gautam est titulaire d'un baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Dalhousie. Elle est membre de Chartered Professional Accountants (CPA) de la Nouvelle-Écosse et détient la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	Chartwell résidences pour retraités 2025 –
Comité d'audit	5/5 100 %	
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	4/4 ⁽²⁾ 100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion de risques

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	-	-
UAD	1 874	-
Total – actions ordinaires et UAD	1 874	-
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	228 665 \$ ⁽³⁾	- \$ ⁽⁴⁾
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
 (2) Madame Gautam est membre du comité des risques, de gouvernance et d'éthique depuis le 9 mai 2024.
 (3) Au 11 mars 2025, madame Gautam respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1^{er} octobre 2024.
 (4) Au 12 mars 2024, madame Gautam respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre le montant de participation minimale requis.

Emma K. Griffin



Âge : 52 ans

Lieu de résidence :
Henley on Thames
(Oxfordshire)
Royaume-Uni

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis
 novembre 2016
 Indépendante

A obtenu 99,19 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2024

Emma K. Griffin est administratrice de sociétés. De novembre 2017 à février 2025, elle a été membre du conseil d'administration de Claridge Inc. De 2020 à 2024, madame Griffin a été membre du conseil d'administration de SDCL Energy Efficiency Income Trust PLC. De 2020 à 2023, madame Griffin a été administratrice de ED&F Man Holdings Limited en tant que condition préalable à la restructuration financière qui a eu lieu par la suite. De 2016 à 2019, madame Griffin a été administratrice de Aimia Inc. et de 2015 à 2018, elle a été administratrice et conseillère stratégique de Golder Associés, qui fait maintenant partie de WSP Global inc. De 2014 à 2015, elle a été directrice générale et cofondatrice de Refined Selection Limited, une société de portefeuille mise sur pied pour investir dans le secteur des services professionnels et du recrutement. De 2002 à 2013, madame Griffin a été associée fondatrice de Oriel Securities, une maison de courtage indépendante reconnue pour son indépendance et ses conseils avisés, qui a été vendue à Stifel Financial Corp. Madame Griffin était également, jusqu'en novembre 2016, présidente du conseil d'administration du Catalyst Club de Cancer Research UK, une organisation novatrice qui vise à recueillir des fonds pour la recherche sur la médecine personnalisée.

Depuis janvier 2020, elle est administratrice de Groupe Solotech inc. Elle est également membre du conseil d'administration de St. James's Place PLC depuis février 2020. En mai 2023, elle a également été nommée membre du conseil d'administration non-membre de la direction et conseillère principale de NM Rothschild & Sons Limited, un groupe indépendant privé de services financiers.

Madame Griffin est détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise de l'Université d'Oxford.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	SDCL Energy Efficiency Income Trust plc 2020 – 2024
Comité de placements (présidente)	5/5 100 %	St. James's Place plc 2020 –
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6 100 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Gestion de grandes sociétés
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion de risques

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	555	555
UAD	13 248	10 733
Total – actions ordinaires et UAD	13 803	11 288
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 684 242	992 780 \$
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Ginette Maillé



Âge : 62 ans

Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis juillet 2019
Indépendante

A obtenu 99,09 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Ginette Maillé est administratrice de sociétés. De juillet 2023 à décembre 2023, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive et conseillère spéciale au président-directeur général pour Aéroports de Montréal (« **ADM** »). Avant cette nomination, elle occupait, depuis avril 2017, le poste de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière chez ADM. Elle possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé des fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017.

Madame Maillé est administratrice de l'Institut des administrateurs de sociétés (section du Québec) depuis juillet 2024. De plus, elle siège actuellement aux conseils d'administration de Avenir Global Inc, de La Fondation Le Chaînon et de l'Association d'entraide Le Chaînon inc.

Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et détient la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	10/11	91 %	s. o.
Comité d'audit (présidente) ⁽²⁾	5/5	100 %	
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	3/4 ⁽²⁾	75 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	-	-
UAD	10 765	8 433
Total – actions ordinaires et UAD	10 765	8 433
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 313 545 \$	741 682 \$
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Madame Maillé est présidente du comité d'audit depuis le 9 mai 2024.

(3) Madame Maillé est membre du comité des risques, de gouvernance et d'éthique depuis le 9 mai 2024.

Jacques Martin



Président du conseil

Âge : 69 ans

Lieu de résidence :
Larchmont (New York)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis janvier 2011
Indépendant

A obtenu 96,58 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Jacques Martin est administrateur de sociétés. Il est le président du conseil depuis septembre 2018. Il a travaillé pendant 17 ans chez Goldman Sachs à Londres et à New York où, au moment de son départ en 2003, il occupait le poste de directeur général et de chef de la division des actions internationales. De 2004 à 2008, il était vice-président principal, Actions internationales, à New York, pour la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Monsieur Martin est actuellement membre du conseil d'administration de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada.

Monsieur Martin détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Il possède également une maîtrise en administration des affaires (MBA) et un certificat en gouvernance corporative, tous deux de l'INSEAD. Il est membre du Barreau du Québec.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration (président)	11/11	100 %	s. o.
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique (président)	6/6	100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	7/7	100 %	

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et durabilité

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	11 000	11 000
UAD	7 535	5 352
Total – actions ordinaires et UAD	18 535	16 352
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	2 261 641 \$	1 438 158 \$
Participation minimale requise	1 164 330 \$ ⁽²⁾	1 079 760 \$ ⁽³⁾

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 11 mars 2025, monsieur Martin, à titre de président du conseil d'administration, doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à cinq fois les honoraires annuels de base d'un administrateur à la date de cette circulaire (cinq fois 170 000 \$ US = 850 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2024 de 1,3698 = 1 164 330 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(3) Au 12 mars 2024, monsieur Martin, à titre de président du conseil d'administration, devait détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à cinq fois ses honoraires annuels des administrateurs (cinq fois 160 000 \$ US = 800 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 1 079 760 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Marc Poulin



Âge : 63 ans

**Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 98,76 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Il a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar.

Monsieur Poulin est membre du conseil d'administration et du comité de ressources humaines et de gouvernance d'entreprise de Quincaillerie Richelieu ltée. Il conseille plusieurs sociétés fermées œuvrant dans le domaine de l'alimentation. Entre 2018 et 2022, Monsieur Poulin a été administrateur de Sportscene Group Inc.

Monsieur Poulin détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	10/11	91 %	Quincaillerie Richelieu ltée	2013 –
Comité d'audit	5/5	100 %	Groupe Sportscene inc.	2018 – 2022
Comité des ressources humaines et de rémunération (président)	6/7	86 %		

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	3 500	3 500
UAD	11 579	10 056
Total – actions ordinaires et UAD	15 079	13 556
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 839 940 \$	1 192 250 \$
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Suzanne Rancourt



Âge : 66 ans

Lieu de résidence :
Île-des-Sœurs, Verdun
(Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis mai 2021
 Indépendante

A obtenu 98,51 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2024

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information. Madame Rancourt a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions d'entreprise dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditrice et avait travaillé en finance, en comptabilité et en opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail.

Madame Rancourt est administratrice de WSP Global Inc. depuis 2016. Elle est également présidente du conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés (section Québec).

Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA) et a été nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Ordre des CPA du Québec) en 2024.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	Groupe WSP Global Inc. 2016 –
Comité d'audit	5/5 100 %	
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6 100 %	

Principales expertises

- Fonctions de gestion des technologies de l'information
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions à caractère financier
- Gouvernance d'entreprise

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	3 400	3 400
UAD	7 327	5 792
Total – actions ordinaires et UAD	10 727	9 192
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 308 909 \$	808 436 \$
Participation minimale requise	510 000 \$	480 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Denis Ricard



Âge : 63 ans

**Lieu de résidence :
Québec (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis septembre 2018
Non indépendant (direction)

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé qui valorise le développement des employés dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard a commencé sa carrière au sein de iA Groupe financier en 1985, après avoir obtenu son baccalauréat en actuariat à l'Université Laval. Au fil des ans, il a occupé des postes variés aux responsabilités croissantes dans des secteurs allant de l'actuariat au développement des affaires jusqu'à la gestion de l'entreprise.

Monsieur Ricard est impliqué dans la communauté depuis de nombreuses années. Il agit actuellement à titre de président d'honneur de divers événements et campagnes caritatives. Parmi ceux-ci, il copréside le cabinet de campagne de financement de la Maison des sciences du Musée de la civilisation à Québec, de la Grande Campagne de la Fondation Maison Michel-Sarrazin et est membre du cabinet de campagne de la Fondation IUCPO.

Monsieur Ricard détient le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Society of Actuaries (FSA).

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	12 mars 2024	12 mars 2024
Actions ordinaires	48 000	48 000
UAD	53 321	51 583
Total – actions ordinaires et UAD	101 321	99 583
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	12 363 188 \$	8 758 325 \$
Participation minimale requise ⁽²⁾	3 164 616 \$	3 057 600 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Ricard, à titre de président et chef de la direction, doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois son salaire annuel de base, conformément à la *Politique concernant l'actionariat des hauts dirigeants*.

Ouma Sananikone



Âge : 67 ans

**Lieu de résidence :
New York (New York)
États-Unis**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais, lao, thaï**

Administratrice depuis mai 2022
Indépendante

A obtenu 99,16 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Ouma Sananikone occupe le poste d'administratrice de sociétés. Elle possède une vaste expérience de la finance, en particulier de la gestion des investissements et de l'ESG, couvrant toutes les catégories d'actifs, notamment les placements privés, les infrastructures, l'immobilier, les énergies renouvelables et les actifs réels, ayant passé plus de 30 ans dans le secteur, tant au niveau de la direction qu'au sein de conseils d'administration.

Madame Sananikone a été chef de la direction d'Aberdeen Asset Management (Australie), chef de la direction du groupe EquitiLink (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada et Royaume-Uni) ainsi que directrice générale fondatrice de BNP Investment Management (Australie).

Madame Sananikone est administratrice de Gecina depuis 2024, de DMC Global Inc. depuis 2023 et d'Innergex énergie renouvelable inc. depuis 2019. Madame Sananikone a également été membre des conseils d'administration de Macquarie Infrastructure Holdings LLC, de Hafnia Ltd, de Xebec Adsorption Inc., d'Ivanhoé Cambridge (Canada), de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Canada), de Smarte Carte, de Air-Serve Holdings, LLC (États-Unis), de Moto Hospitality Ltd (Royaume-Uni) et de State Super Corporation of NSW (Australie). Elle a également agi en tant que boursière honoraire des services financiers australiens aux États-Unis pour le compte du gouvernement australien.

Madame Sananikone s'est toujours engagée dans la communauté, en tant qu'administratrice d'un certain nombre d'organisations artistiques, éducatives et caritatives, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Madame Sananikone est titulaire d'un B.A. (économie et sciences politiques) de l'Australian National University et d'un Master of Commerce (économie) de l'University of New South Wales. Elle a reçu la médaille du Centenaire du gouvernement australien pour services rendus à l'industrie financière australienne.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	Innergex énergie renouvelable inc. 2019 –
Comité de placements	5/5 100 %	DMC Global Inc. 2023 –
		Gecina 2024 –
		Macquarie Infrastructure Holdings, LLC 2013 – 2022
		Hafnia Ltd. 2019 – 2023
		Xebec Adsorption Inc. 2021 – 2022

Principales expertises

- Domaine d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et durabilité

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	-	-
UAD	7 454	4 754
Total – actions ordinaires et UAD	7 454	4 754
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	909 537 \$	418 114 \$ ⁽²⁾
Participation minimale requise	698 598 \$ ⁽³⁾	647 856 \$ ⁽⁴⁾

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 12 mars 2024, madame Sananikone respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} octobre 2023.

(3) Madame Sananikone doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 170 000 \$ US = 510 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2024 de 1,3698 = 698 598 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(4) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 12 mars 2024 (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Rebecca Schechter



Âge : 55 ans

Lieu de résidence :
Needham (Massachusetts)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais,
allemand (conversationnel),
espagnol (conversationnel)

Administratrice
depuis mai 2022
Indépendante

A obtenu 99,24 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Rebecca Schechter est administratrice de sociétés. Elle était vice-présidente sénior et directrice générale de Dragon Ambient eXperience (DAX) chez Nuance Communications inc., une entreprise Microsoft, dont l'objectif est de transformer l'expérience fournisseur-patient et d'améliorer les résultats en matière de santé globale de 2022 à 2024. Elle a fait ses preuves en matière de croissance rentable et de transformation d'entreprises dans les domaines des avantages collectifs, de la retraite et des soins de santé.

Avant Nuance, madame Schechter était cadre chez Optum, une entreprise leader dans le domaine des solutions de santé et une organisation de prestations de soins où elle a occupé le poste de chef de la direction de United Behavioral Health et mené la transformation dans les domaines de la couverture, de la prestation de soins et des capacités numériques. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive, Assurance commerciale ainsi que celui de présidente de Liberty Mutual Benefits, où elle a dirigé une division axée sur l'assurance collective, l'assurance vie individuelle, les rentes et les avantages sociaux. Avant de rejoindre Liberty Mutual, madame Schechter a travaillé pour State Street Corporation en tant que vice-présidente sénior, Gestion des actifs pour les entreprises, les organisations à but non lucratif et les employeurs du marché intermédiaire. Elle a également occupé des postes de direction en tant que chef de la gestion des risques, gestion des actifs et directrice générale sénior, commerce électronique. Avant de rejoindre State Street, elle a occupé des postes de direction chez Thomson Financial, ainsi qu'un rôle de consultante chez McKinsey & Company.

En 2024, madame Schechter s'est jointe, à titre d'associée en capital de risque, à Nina Capital, une société mondiale spécialisée dans le capital de risque qui investit exclusivement là où la santé et la technologie se rejoignent. En 2025, elle a rejoint le conseil d'administration du Center for Social Dynamics, un important fournisseur de services thérapeutiques pour les personnes autistes et ayant d'autres besoins en matière de développement. Elle est membre du conseil consultatif du Harvard T.H. Chan School Health Policy and Management Executive Council et du MIT Sloan Health System Initiative depuis 2024. En outre, depuis 2024, elle est conseillère exécutive en capital-investissement et conseillère principale chez McKinsey & Company. Madame Schechter siège également au conseil d'administration de l'organisation à but non lucratif Jumpstart et est membre du conseil d'administration de IWF - Massachusetts.

Madame Schechter est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de la Sloan School of Management du MIT.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6 100 %	

Principales expertises	Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
		Actions ordinaires	-
- Domaines d'affaires	UAD	7 670	4 895
- Fonctions à caractère financier	Total – actions ordinaires et UAD	7 670	4 895
- Fonctions de vente, distribution et expérience client	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	935 893 \$	430 515 \$ ⁽²⁾
- Fonctions de gestion de risques	Participation minimale requise	698 598 \$ ⁽³⁾	647 856 \$ ⁽⁴⁾

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 12 mars 2024, madame Schechter respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} octobre 2023.

(3) Madame Schechter doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 170 000 \$ US = 510 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2024 de 1,3698 = 698 598 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(4) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 12 mars 2024 (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Ludwig W. Willisch



Âge : 68 ans

**Lieu de résidence :
Old Greenwich (Connecticut)
États-Unis**

**Langues⁽¹⁾ :
Anglais, allemand, suédois**

Administrateur depuis juillet 2021
Indépendant

A obtenu 99,89 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2024

Ludwig W. Willisch est un cadre supérieur et un administrateur de sociétés accompli cumulant 40 ans de réussites dans les domaines automobile, financier et économique. Monsieur Willisch a passé plus de 20 ans dans des postes à responsabilités croissantes chez BMW, y compris comme chef de BMW Japon, chef des ventes en Europe du Groupe BMW, président et chef de la direction de BMW Amérique du Nord LLC et chef du Groupe BMW, région des Amériques. Dans ce dernier rôle, il était responsable des ventes, du marketing, de la distribution et du service après-vente du Groupe BMW des Amériques (Amérique du Nord, du Sud et Caraïbes).

Il a été membre des conseils de BMW (US) Holding Corp., de BMW NA et de Designworks/USA Inc. Il a aussi été vice-président du conseil de la Chambre de commerce germano-américaine et membre du conseil des fabricants pour le Secrétaire du Commerce des États-Unis.

Monsieur Willisch est actuellement membre du conseil de HYDAC Corp. à Bethlehem (Pennsylvanie). Il est membre du conseil consultatif automobile de Roehling SE à Mannheim, en Allemagne. De plus, Monsieur Willisch siège au conseil d'administration du American Council on Germany (conseil américain sur l'Allemagne) à New York. Il est également conseiller d'affaires auprès d'Autointel Inc. et d'Alvarez & Marsal, Corporate Performance Improvement LLC.

De plus, monsieur Willisch siège également aux conseils d'administration de certaines filiales américaines de iA Groupe financier.

Monsieur Willisch détient un Diplom-Volkswirt (l'équivalent d'une maîtrise) en économie de l'Université de Cologne.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	9/11 82 %	s. o.

Principales expertises

- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	11 mars 2025	12 mars 2024
Actions ordinaires	-	-
UAD	7 140	5 335
Total – actions ordinaires et UAD	7 140	5 335
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	871 223 \$	469 213 \$(2)
Participation minimale requise	698 598 \$(3)	647 856 \$(4)

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 12 mars 2024, monsieur Willisch respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021, 1^{er} octobre 2022 et 1^{er} octobre 2023.

(3) Monsieur Willisch doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 170 000 \$ US = 510 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2024 de 1,3698 = 698 598 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(4) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 12 mars 2024 (trois fois 160 000 \$ US = 480 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2023 de 1,3497 = 647 856 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Compétences et expertises des membres du conseil d'administration

Les candidats aux postes d'administrateur présentent une large gamme de compétences et d'expertises qui répondent à nos besoins. Annuellement, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique s'assure que ces candidats possèdent dans leur ensemble une expérience et un savoir-faire étendus de manière à ce que le conseil soit capable de remplir son mandat de façon efficace.

La grille ci-dessous présente les diverses compétences et expertises des administrateurs qui sont essentielles à nos activités.

Profil de compétences ⁽¹⁾ du conseil	William F. Chinery	Benoit Daignault	Martin Gagnon	Alka Gautam	Emma K. Griffin	Ginette Maillé	Jacques Martin
Domaines d'affaires	●	●	●	●	●		●
Compétences-clés							
Gestion de grandes sociétés	●	●	●	●	●	●	●
Gouvernance d'entreprise	●	●	●	●	●	●	●
Expertises fonctionnelles							
Fonctions à caractère financier	●	●	●	●	●	●	●
Fonctions de gestion du talent	●	●	●	●			●
Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client	●	●	●		●		
Fonctions de gestion des technologies de l'information				●		●	
Fonctions légales et réglementaires					●		●
Fonctions de gestion de risques	●		●	●	●	●	●
Responsabilité sociétale et durabilité					●	●	●

(1) Définition des compétences :

Domaines d'affaires – Expérience en matière de surveillance, de conseil ou d'exploitation, combinée à une solide connaissance d'un ou plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, incluant les services financiers, la vente et la distribution de produits financiers, la gestion de patrimoine, l'immobilier et les marchés financiers internationaux.

Compétences-clés – Expérience d'affaires dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- **Gestion de grandes sociétés** : compétence, y compris une expérience de cadre supérieur, dans la gestion de grandes sociétés (publiques ou hautement réglementées), la planification stratégique, le développement et la transformation organisationnels;
- **Gouvernance d'entreprise** : compétence en ce qui a trait aux pratiques de gouvernance des sociétés publiques ou des grandes sociétés.

Expertises fonctionnelles – Expertise dans une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- **Fonctions à caractère financier** : expertise en matière de finance, comptabilité, actuariat, placements et/ou investissements;
- **Fonctions de gestion du talent** : expertise en matière de développement organisationnel, rémunération, développement du leadership, gestion du talent, planification de la relève et en matière de diversité, équité et inclusion;

Profil de compétences ⁽¹⁾ du conseil	Marc Poulin	Suzanne Rancourt	Denis Ricard	Ouma Sananikone	Rebecca Schechter	Ludwig W. Willisch
Domaines d'affaires			●	●	●	●
Compétences-clés						
Gestion de grandes sociétés	●	●	●	●	●	●
Gouvernance d'entreprise	●	●	●	●		
Expertises fonctionnelles						
Fonctions à caractère financier	●	●	●	●	●	●
Fonctions de gestion du talent	●		●	●	●	●
Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client	●		●		●	●
Fonctions de gestion des technologies de l'information		●			●	
Fonctions légales et réglementaires						
Fonctions de gestion des risques	●	●	●	●	●	
Responsabilité sociétale et durabilité		●		●		●

- **Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client** : expertise en matière de vente, de distribution, de marketing, de développement de la marque et de notoriété de la marque et de relation entreprise/client;
- **Fonctions de gestion des technologies de l'information** : expertise en matière de stratégie numérique, de services en ligne, de gestion de l'information, de sécurité des données et des technologies émergentes et de leur intégration, y compris l'intelligence artificielle;
- **Fonctions légales et réglementaires** : expertise en matière de régimes juridiques complexes et des relations gouvernementales dans des industries hautement réglementées;
- **Fonctions de gestion des risques** : expertise dans l'identification, l'évaluation ainsi que dans l'atténuation et la surveillance des risques et contrôles y afférents;
- **Responsabilité sociétale et durabilité** : expérience des pratiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, de durabilité, incluant les risques climatiques, la réduction de gaz à effet de serre et autres pratiques sensibles au climat, ainsi qu'en matière de répercussions sur les diverses parties prenantes.

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page 42.

Le tableau à la page 44 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et les services rendus à iA Assurance, selon le cas, en 2024. Pour les administrateurs qui siègent à la fois aux conseils d'administration de iA Société financière et de iA Assurance, la rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

En vertu de son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique analyse et révisé annuellement la rémunération des administrateurs, incluant le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs. Le comité fait ensuite des recommandations au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2024. La firme de consultants Towers Watson Canada Inc. (« **Towers Watson** ») a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres indépendants du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Notre groupe de comparaison doit respecter les critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grande banques canadiennes) :
 - (i) toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.
Element Fleet Management Corp.

E-L Financial Corporation Limited
EQB inc.
Financière IGM inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Intact Corporation financière
Société financière Definity
Société Financière Manuvie
Trisura Group Ltd.

L'évaluation réalisée en 2024 a justifié le retrait de Canaccord Genuity Group Inc. du groupe de comparaison, car elle ne répondait plus aux critères de sélection, ainsi que le retrait de Home Capital Group Inc. à la suite de son acquisition par Smith Financial Corporation et de sa radiation de la Bourse de Toronto. Société financière Definity et Trisura Group Ltd. ont été ajoutés au groupe en tant que remplacements, car ils représentent de bons comparateurs pour la Société et respectent les critères de sélection.

En 2024, le comité a évalué la rémunération versée à ses administrateurs pour assurer la compétitivité du programme de rémunération. Cette évaluation avait également pour objectif de confirmer que les ajustements apportés à la rémunération l'année précédente avaient permis de combler complètement l'écart constaté en

2023 avec la médiane du marché. L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs et au président du conseil de iA Société financière demeurait inférieure à la médiane du marché en 2024, en comparant avec le groupe de comparaison. À la suite des résultats de l'étude réalisée par Towers Watson, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a recommandé une augmentation de la rémunération pour tous les administrateurs et cette recommandation a été approuvée par le conseil d'administration avec date d'effet au 1^{er} octobre 2024 :

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 360 000 \$ à 380 000 \$. De ce montant, 160 000 \$ sont versés en UAD;
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 160 000 \$ à 170 000 \$. De ce montant, 70 000 \$ sont versés en UAD.

Afin de maintenir la compétitivité de la *Politique de rémunération des administrateurs* de iA Société financière par rapport au marché américain, et ainsi attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis, la rémunération offerte aux administrateurs américains est versée en dollars américains, sans égard au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2024 :

	Du 1 ^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024 \$ ⁽¹⁾	Du 1 ^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 \$ ⁽¹⁾
Honoraires annuels de base du président du conseil	360 000	380 000
Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾	160 000	170 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités⁽³⁾		
Comité d'audit	35 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	35 000	35 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités⁽⁴⁾		
Comité d'audit	20 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	20 000	20 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de deux réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾	1 500 si en personne 1 000 si en téléprésence	1 500 si en personne 1 000 si en téléprésence
Allocation de déplacement ⁽⁶⁾	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont les mêmes que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) Payée à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulées par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

À l'exception du président du conseil qui reçoit 160 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, tous les administrateurs reçoivent obligatoirement 70 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est attribué est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'attribution des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année en cours sera applicable pour l'année suivante.

En plus des honoraires susmentionnés, si un administrateur siège aussi au conseil d'administration de toute autre filiale de iA Groupe financier, cet administrateur aura également le droit de recevoir la même rémunération versée, le cas échéant, aux autres membres du conseil d'administration de cette ou de ces autres filiales. Pour 2024, Martin Gagnon et Ludwig W. Willisch ont reçu une rémunération supplémentaire pour avoir siégé au conseil d'administration de certaines filiales et cette rémunération a été payée par ces filiales.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société a établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte le conseil d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2024 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾ touchés en espèces	Honoraires ⁽¹⁾ touchés sous forme d'UAD	Honoraires perçus totaux	Pourcentage pris sous forme d'UAD	Autres honoraires	Total
	\$	\$	\$	%	\$	\$
William F. Chinery	0	178 500	178 500	100	-	178 500
Benoit Daignault	95 000	97 500	192 500	51	-	192 500
Martin Gagnon	0	180 610	180 610	100	42 268 ⁽²⁾	222 878
Alka Gautam	0	188 607	188 607	100	-	188 607
Nicolas Darveau-Garneau ⁽³⁾	123 943	61 104	185 047 ⁽⁴⁾	33	-	185 047
Emma K. Griffin	0	213 000	213 000	100	-	213 000
Ginette Maillé	0	204 987	204 987	100	-	204 987
Jacques Martin	314 028	200 092	514 120 ⁽⁵⁾	39	-	514 120
Monique Mercier	41 100	158 400	199 500	79	-	199 500
Danielle G. Morin ⁽⁶⁾	33 965	42 903	76 868	56	-	76 868
Marc Poulin	90 000	117 500	207 500	57	-	207 500
Suzanne Rancourt	70 500	133 000	203 500	65	-	203 500
Denis Ricard	0	0	0	0	-	0
Ouma Sananikone	0	252 272	252 272 ⁽⁷⁾	100	-	252 272
Rebecca Schechter	0	259 161	259 161 ⁽⁸⁾	100	-	259 161
Ludwig W. Willisch	69 316	161 271	230 587 ⁽⁹⁾	70	67 120 ⁽¹⁰⁾	297 707
Total	837 852	2 448 907	3 286 759		109 388	3 396 147

- (1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses. Les montants ont été arrondis au dollar le plus près.
- (2) M. Gagnon siège également au conseil d'administration de certaines filiales canadiennes. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 42 267 \$ CAN en 2024, payée par les filiales.
- (3) Monsieur Darveau-Garneau a cessé d'être membre du conseil d'administration le 1^{er} octobre 2024.
- (4) La rémunération de monsieur Darveau-Garneau a été versée en dollars américains (135 750 \$ US) convertis en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2024, 30 250 \$ US au taux de 1,3582 = 41 086 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 30 250 \$ US au taux de 1,3637 = 41 252 \$ CAN et pour le troisième trimestre de 2024, 30 250 \$ US au taux de 1,3754 = 41 605 \$ CAN pour un total de 123 943 \$ CAN pour 2024. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2024, 15 000 \$ US au taux de 1,3550 = 20 325 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 15 000 \$ US au taux de 1,3687 = 20 530 \$ CAN et pour le troisième trimestre de 2024, 15 000 \$ US au taux de 1,3499 = 20 249 \$ CAN pour un total de 61 104 \$ CAN pour 2024).
- (5) La rémunération de monsieur Martin a été versée en dollars américains (371 500 \$ US) convertis en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2024, 56 500 \$ US au taux de 1,3692 = 77 360 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 56 500 \$ US au taux de 1,3637 = 77 049 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2024, 56 500 \$ US au taux de 1,3754 = 77 710 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2024, 57 000 \$ US au taux de 1,4370 = 81 909 \$ CAN, pour un total de 314 028 \$ CAN pour 2024. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2024, 35 000 \$ US au taux de 1,3550 = 47 425 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 35 000 \$ US au taux de 1,3687 = 47 905 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2024, 35 000 \$ US au taux de 1,3499 = 47 246 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2024, 40 000 \$ US au taux de 1,4379 = 57 516 \$ CAN, pour un total de 200 092 \$ CAN pour 2024).
- (6) Madame Morin a cessé d'être membre du conseil d'administration le 9 mai 2024.

- (7) La rémunération de madame Sananikone, payable en dollars américains (183 000 \$ US) a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2024, 45 250 \$ US au taux de 1,3550 = 61 314 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 45 250 \$ US au taux de 1,3687 = 61 934 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2024, 45 250 \$ US au taux de 1,3499 = 61 083 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2024, 47 250 \$ US au taux de 1,4379 = 67 941 \$ CAN, pour un total de 252 272 \$ CAN pour 2024).
- (8) La rémunération de madame Schechter payable en dollars américains (188 000 \$ US) a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2024, 46 500 \$ US au taux de 1,3550 = 63 008 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 46 500 \$ US au taux de 1,3687 = 63 645 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2024, 46 500 \$ US au taux de 1,3499 = 62 770 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2024, 48 500 \$ US au taux de 1,4379 = 69 738 \$ CAN, pour un total de 259 161 \$ CAN pour 2024).
- (9) La rémunération de monsieur Willisch a été versée en dollars américains (167 000 \$ US) convertis en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2024, 12 500 \$ US au taux de 1,3692 = 17 115 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 12 500 \$ US au taux de 1,3637 = 17 046 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2024, 12 500 \$ US au taux de 1,3754 = 17 193 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2024, 12 500 \$ US au taux de 1,4370 = 17 962 \$ CAN, pour un total de 69 316 \$ CAN pour 2024. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2024, 29 000 \$ US au taux de 1,3550 = 39 295 \$ CAN, pour le second trimestre de 2024, 29 000 \$ US au taux de 1,3687 = 39 692 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2024, 29 000 \$ US au taux de 1,3499 = 39 147 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2024, 30 000 \$ US au taux de 1,4379 = 43 137 \$ CAN, pour un total de 161 271 \$ CAN pour 2024).
- (10) Monsieur Willisch siège également au conseil d'administration de certaines filiales américaines. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 49 000 \$ US en 2024, payée par les filiales en dollars américains, et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2024 (1,3698 = 67 120 \$ CAN).

Politique concernant l'actionnariat des administrateurs

Notre *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs* vise à encourager les administrateurs indépendants à détenir des actions ordinaires ou des UAD. Chaque administrateur indépendant est tenu de détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à au moins trois fois les honoraires annuels de base en vigueur pour les administrateurs, à l'exception du président du conseil, qui est tenu de détenir cinq fois les honoraires annuels de base. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, cette valeur est convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel en vigueur pour l'année qui précède la date de l'évaluation. Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de leur entrée en fonction pour se conformer à cette politique.

Lorsque leurs honoraires annuels de base sont augmentés, les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de l'augmentation pour se conformer à nouveau à la politique. L'exigence de détention est évaluée chaque année à la date de la circulaire. Les actions ordinaires et les UAD sont évaluées selon le prix de clôture des actions ordinaires la journée qui précède la date de la circulaire. Conformément à cette politique, il est interdit aux administrateurs de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture se rapportant aux actions de la Société qu'ils possèdent de même qu'à la rémunération fondée sur les titres de la Société qui leur ont été attribués.

Détention minimum d'actions ordinaires de la Société ou d'UAD
pour les administrateurs indépendants

Président du conseil	= 5 X	les honoraires annuels de base en vigueur pour les administrateurs
Autres membres du conseil	= 3 X	

Réunions du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions qu'a tenues le conseil et ses comités en 2024.

	Réunions
Conseil d'administration	11
Comité d'audit	5
Comité des ressources humaines et de rémunération	7
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6
Comité de placements	5
Total	34

Composition des comités

Le tableau ci-dessous indique la composition des différents comités en date du 11 mars 2025.

	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	Comité de placements
William F. Chinery				●
Benoit Daignault		●		●
Martin Gagnon		●		●
Alka Gautam	●		●	
Emma K. Griffin			●	● (présidente)
Ginette Maillé	● (présidente)		●	
Jacques Martin		●	● (président)	
Monique Mercier	●	●		
Marc Poulin	●	● (président)		
Suzanne Rancourt	●		●	
Denis Ricard				
Ouma Sananikone				●
Rebecca Schechter			●	
Ludwig W. Willisch ⁽¹⁾				

(1) Monsieur Willisch n'est membre d'aucun comité du conseil d'administration, mais siège au conseil d'administration de certaines filiales américaines de iA Groupe financier.

Présences aux réunions des administrateurs

Le tableau ci-dessous présente un relevé des présences des candidats au poste d'administrateur quant aux réunions du conseil d'administration et de ses comités tenues en 2024.

Nom de l'administrateur	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines et de rémunération		Comité des risques, de gouvernance et d'éthique		Comité de placements		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
William F. Chinery	11/11	100	-	-	-	-	-	-	5/5	100	100
Benoit Daignault	10/11	91	-	-	6/7	86	-	-	5/5	100	91,3
Martin Gagnon ⁽¹⁾	11/11	100	-	-	3/3	100	-	-	5/5	100	100
Alka Gautam ⁽²⁾	11/11	100	5/5	100	-	-	4/4	100	-	-	100
Emma K. Griffin	11/11	100	-	-	-	-	6/6	100	5/5	100	100
Ginette Maillé ⁽³⁾	10/11	91	5/5	100	-	-	3/4	75	-	-	90
Jacques Martin ⁽⁴⁾	11/11	100	-	-	7/7	100	6/6	100	-	-	100
Marc Poulin	10/11	91	5/5	100	6/7	86	-	-	-	-	91,3
Suzanne Rancourt	11/11	100	5/5	100	-	-	6/6	100	-	-	100
Denis Ricard	11/11	100	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Ouma Sananikone	11/11	100	-	-	-	-	-	-	5/5	100	100
Rebecca Schechter	11/11	100	-	-	-	-	6/6	100	-	-	100
Ludwig W. Willisich	9/11	82	-	-	-	-	-	-	-	-	81,8
Total	138/143	96,5	20/20	100	22/24	91,7	31/32	96,9	25/25	100	96,7

(1) Monsieur Gagnon est membre du comité des ressources humaines et de rémunération depuis le 9 mai 2024.

(2) Madame Gautam est membre du comité des risques, de gouvernance et d'éthique depuis le 9 mai 2024.

(3) Madame Maillé est membre du comité des risques, de gouvernance et d'éthique depuis le 9 mai 2024.

(4) En tant que président du conseil d'administration, M. Martin a le droit d'assister à toutes les réunions des comités, en tant qu'invité, pour les comités auxquels il n'est pas nommé. Il a assisté à toutes les réunions des comités en 2024.

En plus de ce qui précède, monsieur Nicolas Darveau-Garneau, qui a quitté le conseil d'administration le 1^{er} octobre 2024, a assisté à huit réunions du conseil d'administration et à cinq réunions du comité des ressources humaines et de rémunération en 2024, madame Danielle G. Morin, qui a pris sa retraite le 9 mai 2024, a assisté à quatre réunions du conseil d'administration, à trois réunions du comité d'audit et à deux réunions du comité des risques, de gouvernance et d'éthique en 2024 et madame Monique Mercier, qui prendra sa retraite le 8 mai 2025, a assisté à 11 réunions du conseil d'administration, à cinq réunions du comité d'audit et à sept réunions du comité des ressources humaines et de rémunération en 2024.

Renseignements supplémentaires

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société :

- a) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris la Société, qui a fait l'objet :
 - (i) pendant que le candidat était administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
 - (ii) après que le candidat eut cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;

d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs : une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières;

- b) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif; ou
- c) n'a, au cours des dix années précédant la date de la circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Madame Emma K. Griffin a été administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») de décembre 2020 à septembre 2023, à la demande des banques, qui avaient requis l'ajout de deux nouveaux administrateurs au conseil d'administration de ED&F Man. Au moment de sa nomination, le groupe ED&F Man était confronté à d'importantes difficultés financières et venait de mettre en œuvre un refinancement par le biais d'un plan d'arrangement, lequel visait à prolonger l'échéance de certaines de ses dettes financières et à emprunter de nouveau auprès de ses prêteurs. Le refinancement de 2020 a permis d'éviter une insolvabilité immédiate, mais la pression financière persistante a nécessité un processus de refinancement additionnel pour assurer la survie de l'entreprise. ED&F Man a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont

voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

En outre, à notre connaissance, aucun administrateur n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a conclu de règlement amiable avec une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a été l'objet de toute autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Gouvernance

Nous considérons qu'il est essentiel de suivre au quotidien les meilleures pratiques de gouvernance afin de favoriser la croissance de la Société, d'accroître la valeur pour toutes les parties prenantes et de conserver leur confiance ainsi que celle des clients et des investisseurs. Ces meilleures pratiques de gouvernance sont conformes à notre vision et favorisent la poursuite de notre raison d'être, de notre mission et de notre ambition.

Notre raison d'être

Que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir.

Notre ambition

Être le leader du secteur financier qui combine le mieux l'expérience humaine et numérique.

Notre vision

Notre vision représente la manière dont nous envisageons l'avenir. Notre raison d'être, « que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir », est le point de départ de cette vision, qui se décline ensuite dans nos trois formules gagnantes.

Imprégnés de l'expérience client

Imprégnés signifie être profondément impliqués dans une activité ou un intérêt particulier. Ce n'est ni une réflexion après coup, ni une préoccupation de second ordre. Chez iA Groupe financier, être imprégné de l'expérience client va au-delà du simple fait de penser au client. Cela signifie d'être constamment à son écoute afin de bien comprendre sa réalité, ses besoins et ce qu'il valorise, afin par la suite d'être en mesure, à tous les niveaux de l'organisation, de lui proposer des solutions et une expérience extraordinaires.

Champions de la simplicité

La recherche de la simplicité est un processus itératif et rigoureux qui, lorsque maîtrisé, génère d'immenses bénéfices. Chez iA Groupe financier, dans chaque geste, chaque jour, nous recherchons la simplicité en nous demandant comment faire les choses en moins d'étapes, moins d'interactions, moins de systèmes. Ce que nous faisons n'est pas moins complexe pour autant, loin de là. Mais ensemble, nous mettons toutes nos compétences au service d'un effort commun pour absorber cette complexité, la résoudre et la traduire en solutions si simples qu'elles semblent magiques vues de l'extérieur.

Inspirés pour croître ensemble

iA Groupe financier est une organisation apprenante, où se côtoient un riche éventail de talents et de spécialités et où les employés apprennent constamment les uns des autres. Chaque situation du quotidien représente une expérience d'apprentissage, dans laquelle l'inclusion d'une diversité de points de vue est la clé de notre succès. En tant qu'entreprise, parfois nous rencontrons des embûches. La plupart du temps nous réussissons à les surmonter, mais nous apprenons toujours. Et si iA Groupe financier se développe, il en va de même pour nos employés, à travers leur accomplissement professionnel et leur bien-être personnel. Notre désir de croître ensemble va plus loin : pensons à nos investisseurs qui reconnaissent notre capacité démontrée à générer de la valeur, à nos communautés dans lesquelles nous réinvestissons par le biais de la philanthropie, sans oublier nos clients, qui deviennent de plus en plus confiants et sécurisés face à leur avenir.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Cadre de gouvernance

La Société a toujours accordé une très haute importance à la mise en place et au maintien d'une gouvernance saine et prudente, dans son intérêt et celui de ses parties prenantes. Le ***Cadre de gouvernance*** met en relation la culture d'intégrité et d'éthique, et la raison d'être de la Société avec sa structure de gouvernance ainsi qu'avec ses principales politiques et pratiques en matière de gouvernance. Le ***Cadre de gouvernance*** est revu et révisé annuellement et est disponible sur notre site Internet au ia.ca.

Cadre de gouvernance des filiales

La Société a adopté le ***Cadre de gouvernance des filiales*** de iA Groupe financier pour simplifier et encadrer la gouvernance de filiales. En particulier, il décrit le cadre pour la gouvernance des filiales, ainsi que les rôles et responsabilités des différents intervenants au sein de cette gouvernance.

Pratiques, politiques et Code de conduite professionnelle

Nous avons recours aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à surveiller efficacement les activités de la Société. Ces pratiques sont basées sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une méthode saine et prudente de gestion des risques.

Notre ***Code de conduite professionnelle*** et certaines de nos politiques qui soutiennent nos pratiques de gouvernance et qui touchent spécifiquement les administrateurs et les dirigeants sont décrits ci-dessous.

Chacun des administrateurs et des dirigeants a reçu un exemplaire de ces politiques et du ***Code de conduite professionnelle***. Annuellement, chaque administrateur et dirigeant signe une attestation où ils reconnaissent avoir respecté le ***Code de conduite professionnelle***.

Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration

La *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* définit les critères qui permettent d'évaluer l'indépendance des administrateurs de la Société. Elle établit la proportion d'administrateurs indépendants requis au sein du conseil d'administration et de ses comités, de même que les critères particuliers d'indépendance requis pour siéger à certains comités. Elle énonce également les mesures mises en place pour assurer et contrôler l'indépendance du conseil et de ses administrateurs.

En vertu de notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, le conseil doit être indépendant de la Société. De fait, [tous les administrateurs sont indépendants de la Société, à l'exception de monsieur Denis Ricard](#), qui a une relation directe importante avec la Société puisqu'il en est le président et chef de la direction.

La politique a pour objectifs (i) de clarifier les situations qui font en sorte qu'un administrateur ne puisse être qualifié d'indépendant, (ii) d'assurer que le conseil et ses comités disposent de l'indépendance requise pour assumer leurs fonctions de prise de décisions et de surveillance efficacement, et (iii) d'établir un processus de contrôle continu qui permet d'évaluer et d'assurer l'indépendance des administrateurs.

Aux fins de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, un administrateur est considéré comme indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société ou l'une de ses filiales. Une relation est qualifiée d'importante lorsque le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur. Dans la détermination de cette qualification, le conseil doit tenir compte de tous les faits et circonstances qu'il juge pertinents.

De plus, cette politique prévoit diverses mesures permettant d'assurer que le conseil dispose de l'indépendance requise pour assumer efficacement ses fonctions de prise de décisions et de surveillance, notamment :

- la nécessité pour le président du conseil d'administration d'être un administrateur indépendant;
- l'obligation que la majorité des administrateurs du conseil d'administration de la Société soient indépendants;
- la limitation à deux du nombre d'administrateurs pouvant siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujéti, à moins d'obtenir le consentement du président du conseil;
- un processus d'évaluation annuelle aux termes duquel le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, composé entièrement d'administrateurs indépendants, étudie toutes les relations qui pourraient constituer une relation importante ainsi que tout élément qui pourrait contrevenir aux obligations prévues à la politique.

Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration

Afin d'encourager la diversité au sein de son conseil, la Société a adopté la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration*. Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil

recrutent les meilleurs candidats possible, tout en visant à améliorer la diversité en fonction des objectifs établis. La notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la nationalité, la provenance géographique, la langue, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle, l'âge ou un handicap. La Société aspire à maintenir la parité entre les hommes et les femmes au conseil, sous réserve d'une représentation minimale de 30 % de femmes. Pour plus d'information au sujet de la diversité au sein du conseil d'administration, veuillez vous référer à la section intitulée « Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration ».

Politique de communication de l'information et Politique concernant les transactions sur les titres

L'une des pierres angulaires des marchés financiers canadiens consiste à donner à tous ceux qui investissent dans les titres de sociétés cotées en bourse un accès égal à l'information susceptible d'avoir une influence sur leurs décisions d'investissement. Pour que le public ait confiance dans l'intégrité des marchés, l'information importante relative à aux activités et aux affaires des émetteurs assujettis, comme la Société, doit être communiquée en temps opportun, simultanément à tous les participants du marché.

La *Politique de communication de l'information* de la Société confirme les politiques et pratiques de iA Groupe financier en matière de communication de l'information. Elle vise à sensibiliser le conseil, les hauts dirigeants et les employés à la façon dont la Société divulgue l'information. La politique vise tous les employés, le conseil et tous ceux qui sont autorisés à parler au nom de la Société. Le comité de divulgation, un comité de direction, a la responsabilité de s'assurer que toutes les obligations réglementaires en matière d'information sur les valeurs mobilières sont satisfaites et de surveiller les pratiques de la Société ayant trait à la communication de l'information.

Notre *Politique concernant les transactions sur les titres* établit, entre autres, certaines règles relatives aux transactions et opérations sur les titres de la Société par les initiés et les employés de la Société et des filiales du groupe.

Politique corporative sur la gestion des risques liés à la criminalité financière

Notre *Politique corporative sur la gestion des risques liés à la criminalité financière* établit les assises du programme de gestion des risques liés à la criminalité financière au sein de la Société et de ses filiales. Elle traite, entre autres, des questions liées à la gestion des risques de corruption et de fraude. Elle s'applique à tous nos employés, dirigeants et administrateurs. La gestion des risques liés à la criminalité financière est un processus continu, soutenu par l'implantation de mesures de prévention, de détection et de surveillance et par une gouvernance efficace. Cette politique et le *Code de conduite professionnelle* encouragent les employés à signaler toute pratique contraire à l'éthique ou douteuse adoptée par la Société ou par ses employés. Les signalements peuvent être faits via la Ligne d'intégrité de la Société.

Code de conduite professionnelle

Le *Code de conduite professionnelle* s'applique notamment aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société et de ses filiales et a comme principal objectif de renforcer les normes de comportement élevées qui sont attendues et exigées de ces derniers et l'importance de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête.

Chaque nouvel employé, consultant, dirigeant et administrateur est tenu de lire et de s'engager à respecter le *Code de conduite professionnelle* avant d'entrer en fonction. Tous les administrateurs, dirigeants, consultants et employés sont tenus de confirmer annuellement par écrit qu'ils ont relu le *Code* et qu'ils s'y sont conformés pendant l'année.

Le *Code de conduite professionnelle* encourage les employés, les consultants, les dirigeants et les administrateurs à traiter les clients avec honnêteté, courtoisie, équité, objectivité et indépendance. Il rappelle également nos obligations en matière de droits de la personne, de diversité et de respect sur le lieu de travail. Notre *Code de conduite professionnelle* est périodiquement révisé et mis à jour. La dernière révision a eu lieu en 2023. Le *Code de conduite professionnelle* est disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur celui de SEDAR+ au sedarplus.ca.

La direction présente annuellement au comité des risques, de gouvernance et d'éthique un rapport sur le respect du *Code de conduite professionnelle*. Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique est donc chargé de superviser l'application du *Code de conduite professionnelle*. Il reçoit et examine également les rapports annuels sur le respect du *Code de conduite professionnelle* et un rapport sur les conflits d'intérêts. Aucune déclaration de changement important concernant la conduite des administrateurs ou des membres de la haute direction n'a été requise ou déposée en 2024.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs, lequel a été révisé en 2024 pour répondre spécifiquement aux préoccupations liées à l'esclavage moderne et définir l'application de normes strictes à cet égard. Ce code établit nos principes et nos attentes quant à la façon dont les fournisseurs des biens et services et leurs représentants et employés doivent faire affaire et traiter avec nous, incluant les exigences en matière d'environnement, de diversité et inclusion, de droits de la personne et de droit du travail.

Ligne d'intégrité

Dans un souci de souscrire aux meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance, une ligne de signalement appelée la « Ligne d'intégrité » est en place.

La Ligne d'intégrité est un outil de signalement qui permet aux employés et aux fournisseurs de la Société et de ses filiales de signaler, de manière confidentielle et anonyme, les comportements douteux remarqués, qui semblent illégaux, frauduleux ou contraires à l'éthique et à la déontologie, ou tout manquement aux obligations du code de conduite professionnelle ou du *Code de conduite à l'intention des fournisseurs*. Les signalements sont communiqués par l'intermédiaire d'un tiers indépendant. Tout signalement est acheminé au vice-président, Audit interne et à la vice-présidente et cheffe des Services juridiques, Approvisionnement & Gouvernance de données.

Les fournisseurs qui désirent établir une relation d'affaires avec nous doivent accepter d'agir en tout temps de manière éthique, intègre et honnête dans le cadre de cette relation.

Transactions avec des personnes liées ou intéressées

La Société étant une société de gestion de portefeuille exerçant ses activités par l'entremise de filiales, les transactions pouvant donner lieu à une situation de conflits d'intérêts sont plus susceptibles de survenir dans ces filiales. Les sociétés canadiennes d'assurance du groupe sont régies par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Cette loi prévoit un cadre strict pour toutes les transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée au sens de cette loi (une personne intéressée comprend notamment les administrateurs et les dirigeants de l'assureur, ainsi que les personnes qui leurs sont liées). Dans le cadre de transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée, l'assureur doit se comporter de la même façon que si cela était fait dans des conditions de concurrence normale. La transaction ne peut être moins avantageuse pour l'assureur que si elle avait été conclue dans de telles conditions. De plus, pour certains types de transactions, tels que l'acquisition de titres ou le transfert d'actifs, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique de chacune de nos sociétés d'assurance du groupe doit, lorsque le montant excède le seuil prévu par leurs règles de déontologie, recommander à son conseil d'administration d'approuver ou non la transaction.

Les conflits d'intérêts sont également visés par le *Code de conduite professionnelle* de la Société, lequel requiert de toute personne qui le signe qu'elle déclare toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts. De plus, un questionnaire est transmis annuellement aux administrateurs et aux dirigeants de la Société afin d'identifier les personnes qui leurs sont liées ainsi que les situations de conflits d'intérêts qui pourraient survenir. Nos *Procédures pour les administrateurs et dirigeants en cas de conflits d'intérêts* sont également transmises aux administrateurs et aux dirigeants de la Société au même moment. Conformément à ces procédures et à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), tout administrateur ou dirigeant qui se retrouve en situation de conflits d'intérêts ou qui a un intérêt dans une transaction avec la Société doit dénoncer son intérêt dès qu'il en a connaissance et, dans le cas d'un administrateur, s'abstenir de voter sur la question si celle-ci est présentée au conseil d'administration.

Conformément à son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique de la Société reçoit annuellement un rapport sur les conflits d'intérêts, l'indépendance des administrateurs et le respect du *Code de conduite professionnelle*. Dans le cadre de l'étude de ce rapport, le comité prend connaissance des situations qui peuvent constituer des conflits d'intérêts.

Mandats et descriptions de postes

Dans le but de bien délimiter les rôles et responsabilités de tous, et ce, dans un souci de bonne gouvernance, le conseil a établi des mandats ou des descriptions de postes écrits pour :

- le conseil d'administration;
- chacun des comités du conseil;
- le président et chef de la direction;
- le président du conseil; et
- le président de chacun des comités.

Les postes de président du conseil et de président et chef de la direction sont séparés et le président du conseil est un administrateur indépendant.

Le mandat du conseil d'administration, les mandats des comités et la description de poste du président du conseil sont disponibles sur notre site Internet au ia.ca. Ceux-ci ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire. Une copie du Mandat du conseil d'administration est également jointe en annexe A.

En vertu de son mandat, le président et chef de la direction, monsieur Denis Ricard, est responsable de la gestion générale de la Société et de ses filiales dans les limites des pouvoirs que lui confère le conseil d'administration et conformément aux lois et aux règlements applicables, en vue d'accomplir les objectifs stratégiques et d'affaires de la Société.

Plus particulièrement, le chef de la direction :

- formule et soumet au conseil d'administration le plan stratégique de la Société, y compris les plans d'affaires et les budgets annuels;
- établit la structure organisationnelle de la Société de concert avec le conseil d'administration;
- assure l'établissement d'un cadre efficace de gestion intégrée des risques et d'un programme de conformité;
- établit un plan pour assurer la continuité des affaires et planifier la relève de la haute direction;
- recrute les membres de la haute direction, établit leurs responsabilités, définit leurs objectifs et veille à leur évaluation et à leur développement;
- supervise la mise en place et la mise en œuvre de politiques liées aux initiatives ESG de la Société.

Le président du conseil, monsieur Jacques Martin, est un administrateur indépendant.

Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, il :

- s'assure que le conseil d'administration supervise de façon indépendante les affaires de la Société;
- dirige les travaux du conseil;
- veille à son efficacité;
- préside toutes les réunions du conseil, y compris les réunions à huis clos, de même que les assemblées annuelles des actionnaires.

Le président du conseil supervise, en collaboration avec le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, les processus de recrutement, d'orientation des nouveaux administrateurs et de formation continue, d'évaluation et de rémunération des administrateurs. Il veille également à ce qu'aucun administrateur ne participe à une discussion sur un sujet à l'égard duquel il a un intérêt important ni n'exerce son droit de vote à cet égard.

Pour leur part, les présidents des comités du conseil sont responsables de la direction et du fonctionnement efficace de leur comité respectif. Ils doivent s'assurer que leur comité s'acquitte des responsabilités décrites dans le mandat du comité et exécute les autres responsabilités que le conseil peut lui assigner.

Les présidents des comités sont des administrateurs indépendants nommés par le conseil sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, en collaboration avec le président du conseil.

Planification et développement de la relève

La Société accorde une grande importance au fait d'assurer une solide continuité dans sa haute direction. Pour ce faire, il est primordial de bien planifier la relève tant au niveau du président et chef de la direction qu'aux autres niveaux de la direction. Pour cette raison, le président et chef de la direction a la responsabilité d'établir un plan pour assurer la continuité des affaires et de planifier la relève de la haute direction. Le comité des ressources humaines et de rémunération, pour sa part, est responsable de passer périodiquement en revue le plan de relève pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction et de soumettre ses recommandations au conseil quant à ce plan. Chaque année, le comité examine donc les options de remplacement à court, moyen et long termes pour le poste de président et chef de la direction et les autres postes de la haute direction. Cela inclut la révision des profils des personnes prévues pour les différents scénarios de remplacement (court, moyen et long termes), l'évolution de leur développement de carrière depuis la dernière étude du comité et leur niveau de préparation aux fonctions prévues pour elles.

La Société recommande également une période de transition substantielle pour tout changement au poste de président et chef de la direction. Lors de l'entrée en fonction de monsieur Denis Ricard, la période de transition s'était échelonnée sur plusieurs mois, contribuant positivement à assurer la stabilité de la Société et la continuité de ses activités.

Le développement de la relève à la haute direction s'appuie sur un processus rigoureux, continu et collaboratif et est suivi régulièrement par le comité exécutif. La relève potentielle est évaluée sur les comportements attendus des dirigeants. Selon les besoins des employés et selon leur expérience, différents moyens de développement sont offerts, notamment des mandats propices au développement dans le travail, du mentorat, du coaching, de la mobilité, une exposition au comité exécutif ou au conseil d'administration ou un programme de développement.

Après le déploiement réussi de notre approche d'examen des talents en 2023, nous avons élargi nos capacités en étendant le processus pour la grande majorité de nos employés en 2024. Cette initiative stratégique témoigne de notre engagement envers le développement des talents et la planification de la relève.

En accord avec notre engagement à autonomiser notre équipe de direction dans le développement des talents, nous avons fourni un soutien complet, y compris le déploiement d'outils et de formations, ainsi que diverses initiatives de développement. Cela comprenait un programme de leadership obligatoire en phase avec nos valeurs d'entreprise, nous permettant de renforcer nos compétences de leadership. Ce programme a reçu le prestigieux Prix Or du Brandon Hall Group dans la catégorie **Best Unique or Innovative Leadership Development Program** (Meilleur développement du leadership unique ou innovant). Le programme a été un succès, comme en témoigne la forte baisse du pourcentage de leaders ayant le sentiment de ne pas se développer professionnellement. Au cours des deux dernières années, ce chiffre a diminué de moitié, démontrant l'impact positif de nos initiatives.

De plus, cette initiative d'entreprise nous permet désormais de recueillir des informations et des données précieuses issues du processus à présenter au comité exécutif, offrant un aperçu complet de notre préparation à la relève et guidant nos décisions pour faire avancer le programme de talent au sein de notre organisation.

Réunions à huis clos

Il est important pour la bonne gouvernance que les administrateurs indépendants puissent discuter librement de sujets qui concernent la Société, le tout dans le but de s'acquitter de leur rôle de supervision en toute indépendance.

Pour ce faire, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit qu'après chaque réunion, le conseil tient une séance à huis clos à laquelle seuls les administrateurs indépendants peuvent assister. Aucun membre de la direction n'est alors présent.

Les administrateurs indépendants tiennent systématiquement des réunions à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil prévue au calendrier. Les membres des comités du conseil se réunissent également en l'absence de la direction à la fin de chacune de ces réunions.

Gestion des risques

iA Société financière définit le risque comme la possibilité que se produise un événement qui influera négativement sur ses affaires, sa condition financière, ou la réalisation de ses objectifs. Une gestion des risques saine et efficace implique donc l'identification, l'évaluation, la mesure, la compréhension, la gestion, la surveillance et la communication des risques auxquels la Société est exposée dans le cours de ses activités, et l'efficacité des mesures en place pour les atténuer.

À cette fin, la Société a mis en place un cadre de gestion intégrée des risques qui est appliqué sur une base continue et utilisé dans les stratégies d'affaires de la Société et ses activités. Le cadre de gestion intégrée des risques permet à iA Groupe financier d'assurer une saine et prudente gestion des risques tout en respectant l'appétit et la

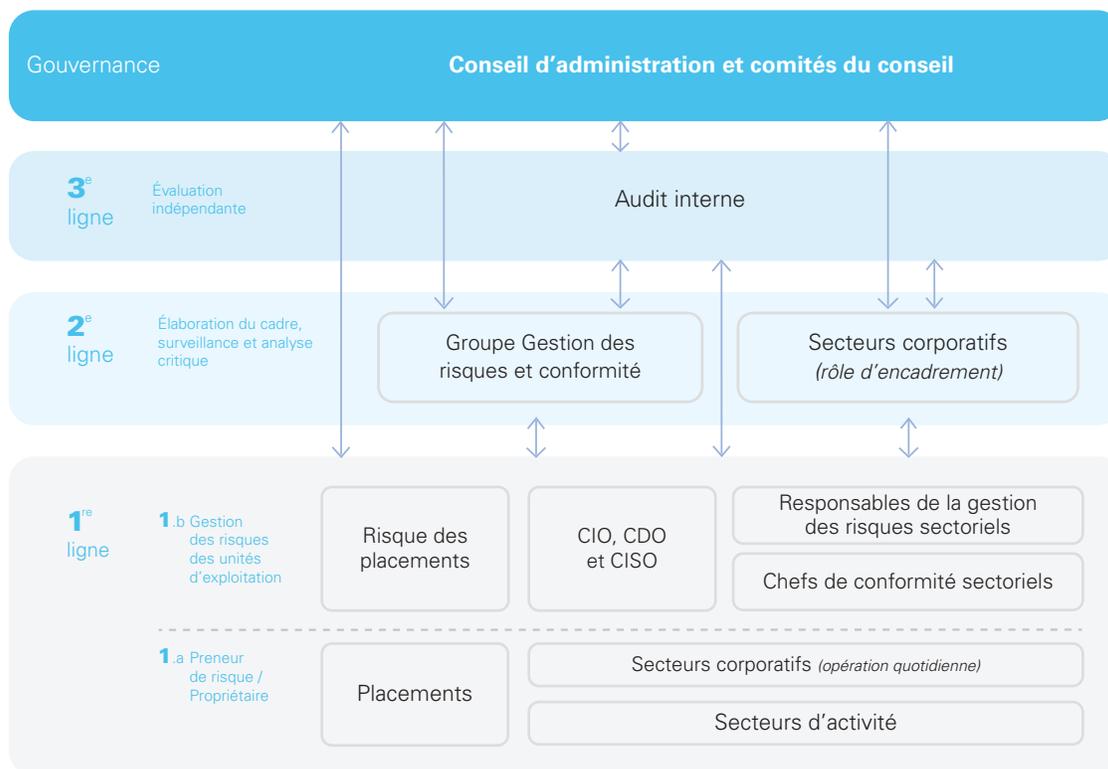
tolérance au risque du groupe. Le cadre définit également l'appétit au risque de la Société comme étant le type et le niveau de risques que la Société est disposée à accepter en relation avec ses objectifs stratégiques et de manière à accroître sa valeur à long terme.

Pour maximiser les avantages d'une gestion intégrée des risques, iA Groupe financier tient compte des interrelations et des interdépendances entre les risques et les contrôles, et veille à l'alignement des stratégies, des outils et des ressources pour assurer une gestion holistique des risques à l'échelle de iA Groupe financier. Le cadre de gestion intégrée des risques permet à la Société de surveiller son profil de risque et accroît sa capacité à prendre action rapidement, de façon efficace, lorsque nécessaire. Une meilleure compréhension des risques auxquels elle s'expose aide iA Groupe financier à atteindre ses objectifs stratégiques et d'affaires, à prévenir les pertes et à mieux allouer ses ressources, tout en favorisant la résilience de la Société. En fournissant une information suffisante et pertinente sur l'efficacité de la gestion des risques, le cadre de gestion intégrée des risques procure aussi à la haute direction et au conseil d'administration un niveau de confiance et d'assurance raisonnable quant à la compréhension et à la gestion de l'ensemble des catégories de risque en lien avec l'atteinte des objectifs de iA Groupe financier. Finalement, il contribue à garantir que la Société puisse remplir ses engagements envers les titulaires de polices, les clients, les créanciers, les actionnaires et les organismes de réglementation.

Le processus de gestion des risques de la Société est soutenu par une solide structure de gouvernance, une saine culture de gestion des risques et un cadre efficace qui s'adapte à l'évolution de la Société, à ses activités, à son degré de maturité et à son environnement. Dans le cadre de ce processus, iA Groupe financier examine et améliore continuellement son cadre de gestion intégrée des risques en tenant compte de sa situation financière et non financière, de la nature, de l'étendue et de la complexité de ses activités, de son profil de risque, de son plan stratégique à long terme et de l'environnement interne et externe dans lequel elle évolue.

Le cadre de gestion intégrée des risques est régi par une politique corporative qui établit les principes guidant les décisions et actions de la Société dans toutes ses activités et qui permet de classer, de définir et de gérer les risques auxquels la Société est exposée. La politique décrit la gouvernance et la structure organisationnelle de la gestion des risques, y compris les rôles et les responsabilités des différents intervenants impliqués dans le processus de gestion des risques. Elle définit également les étapes clés de ce processus, notamment en matière d'identification des risques, de définition de l'appétit et de la tolérance au risque, d'évaluation, de gestion, de surveillance et de reddition de compte des risques. La conformité au cadre et son application permettent le maintien et la promotion d'une saine culture de gestion des risques au sein de la Société.

Le schéma ci-dessous illustre les niveaux de responsabilités à l'égard de la gestion des risques au sein de la Société.



L'approche de gestion du risque de la Société repose sur le modèle de gouvernance des « trois lignes de défense ». Cette approche repose sur la mise en œuvre de dispositifs de gestion des risques et de contrôle coordonnés, dans l'ensemble de la Société.

La première ligne de défense comprend les preneurs de risque (ligne 1.a) ainsi que les responsables de gestion des risques sectoriels et les chefs de conformité sectoriels (ligne 1.b). Comme propriétaires des risques, ils ont la responsabilité d'établir et d'exécuter les stratégies d'affaires dans le respect de l'appétit et de la tolérance au risque établis par la Société et d'assurer un équilibre à long terme entre le risque et le rendement. Ils sont également responsables d'appliquer les principes, les cadres, les politiques, les directives, les standards, les outils et les méthodologies développées par la deuxième ligne de défense et d'identifier, de communiquer et de gérer les risques qui pourraient menacer l'atteinte des objectifs de leurs secteurs respectifs. Ils doivent s'assurer que les contrôles appropriés sont en place et fonctionnels, et qu'ils sont intégrés dans les systèmes et les processus de leur secteur.

La deuxième ligne de défense comprend la fonction responsable de l'établissement et du maintien, de manière objective et impartiale, du cadre de gestion des risques et de conformité. Elle est composée du Groupe gestion des risques et conformité, sous la direction du vice-président exécutif et chef de la gestion des risques, et de la fonction de conformité, sous la direction du vice-président et chef de la conformité, qui relève du chef de la gestion des risques. Elle comprend aussi les secteurs corporatifs dans leur rôle de surveillance, d'assurance qualité et de conformité. La deuxième ligne de défense est chargée de surveiller de façon objective et impartiale les risques et les mesures de contrôle mises en œuvre par la première ligne de défense, et d'en faire l'analyse critique. Il lui incombe d'élaborer et de maintenir les principes, les politiques, les

directives, les standards, les outils et les méthodologies nécessaires pour identifier, mesurer, évaluer, agréger, gérer, suivre, surveiller les risques actuels et émergents, et d'en rendre compte. À cette fin, elle coordonne, guide et soutient la première ligne de défense dans l'évaluation rigoureuse des risques importants auxquels la Société est exposée.

Ces deux lignes de défense travaillent ensemble pour assurer une gestion prudente et disciplinée dans la protection de la réputation de la Société et de sa viabilité à long terme. Le chef de la gestion des risques et son équipe travaillent en étroite collaboration avec la première ligne de défense afin de promouvoir une culture de saine gestion des risques à travers l'organisation. Sur la base d'une vue holistique des risques et en considérant les interrelations pouvant exister entre ceux-ci, le chef de la gestion des risques communique les informations pertinentes à la haute direction et au conseil d'administration concernant les principaux risques auxquels s'expose la Société et les mesures prises pour les gérer.

En troisième ligne de défense, l'Audit interne fournit avec objectivité et indépendance une assurance et des conseils fondés sur les risques à la haute direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des processus de contrôle internes. Il recommande des améliorations et en fait rapport au comité d'audit.

Le conseil d'administration, appuyé par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, approuve la **Politique corporative de gestion intégrée des risques**, laquelle décrit le cadre de gestion intégrée des risques et toutes les modifications qui y sont apportées. Il approuve aussi le niveau de risque global que la Société est disposée à accepter, ainsi que les tolérances et limites connexes, afin d'atteindre ses objectifs d'affaires et d'améliorer sa valeur à long terme.

En 2024, iA Groupe financier a développé son cadre de gouvernance associé à l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle. Approuvée par le conseil d'administration, supporté par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, la **Politique corporative sur la gestion des risques et la gouvernance de l'intelligence artificielle** contient des principes guidant la conception, le développement, le déploiement et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Ces principes sont la confidentialité, la transparence, la robustesse, la responsabilité, l'explicabilité et la durabilité des systèmes d'intelligence artificielle. La politique clarifie également les rôles et responsabilités des différentes instances et acteurs impliqués dont celui du comité des risques, de gouvernance et d'éthique dans la surveillance des cas d'utilisation de l'intelligence artificielle.

La **Politique corporative sur la gestion intégrée des risques** a également été ajustée en 2024 afin d'y intégrer des éléments de gestion des risques relatifs à l'utilisation de l'intelligence artificielle et à la gouvernance associée, entre autres, avec l'ajout du risque éthique relié à l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle à la taxonomie des risques de l'organisation.

Le cadre de gestion intégrée des risques s'applique également aux filiales de la Société. Une relation de collaboration est établie entre l'équipe de gestion des risques et celles responsables de la gestion des risques dans ses filiales, tandis qu'un lien hiérarchique fonctionnel est établi entre l'équipe de la conformité de la Société et les personnes responsables de la conformité dans ses filiales.

Les conseils d'administration des filiales jouent également un rôle important dans la surveillance des risques et l'approbation des politiques pertinentes. Les conseils sont composés, entre autres et selon le cas, de membres reconnus pour leur expertise dans leurs domaines respectifs ainsi que de membres de la direction de la société mère.

Une description plus complète du cadre de gestion des risques se trouve dans le *Rapport annuel 2024*, qui est publié sur notre site Internet au ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

La présente section peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « orientation », « perspective » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Dans la présente section, les énoncés prospectifs comprennent, notamment, les renseignements concernant les stratégies, les initiatives et les objectifs de iA Groupe financier en matière de durabilité, de gouvernance, d'environnement, d'engagement social et de lutte contre les changements climatiques, de même que ceux d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques, y compris les stratégies, les initiatives et les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (« **GES** »), d'évaluation des risques liés aux changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, d'intégration des considérations liées au climat dans le processus d'investissement de iA Groupe financier, d'actualisation de sa stratégie climatique, de mise en œuvre d'une saine gestion des risques liés aux changements climatiques, de renforcement de la résilience face aux répercussions physiques des changements climatiques et de mise en place d'un cadre de gouvernance des risques climatiques. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs, et ils pourraient changer. Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Comme les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des prédictions, des prévisions, des projections, des objectifs, des attentes, des conclusions et des autres déclarations prospectives qui y sont exprimés explicitement ou implicitement. De plus, bon nombre des hypothèses et facteurs (y compris des normes, des paramètres et des mesures) utilisés dans la préparation de la présente section continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme une garantie. Les facteurs et les risques importants relatifs notamment à la durabilité qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus (dont plusieurs échappent au contrôle de iA Groupe financier et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir) sont notamment : les conditions climatiques et les événements météorologiques; la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers); les efforts de décarbonation variables selon les économies; l'absence de politiques climatiques harmonisées à l'échelle mondiale; les défis de l'équilibre entre les objectifs climatiques et une transition ordonnée et inclusive; les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux; la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure et de vérification liées au climat; la capacité à mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus; le risque que les initiatives ne respectent pas les délais indiqués, ne soient pas achevées du tout ou soient achevées sans les résultats escomptés ou anticipés; la conformité de tiers par rapport aux politiques et procédures ainsi que leur engagement envers iA Groupe financier; les conditions sur les marchés financiers; les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de iA Groupe financier; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés; l'évolution du comportement des consommateurs; le cadre juridique et réglementaire local, national et international; les risques liés à la conformité et à la réglementation (qui pourrait déboucher sur des contraintes, des pénalités et des amendes); et les risques stratégiques, réputationnels et concurrentiels.

La durabilité intégrée chez iA Groupe financier

iA Groupe financier a identifié cinq priorités stratégiques suite à la réalisation d'un exercice d'évaluation de la matérialité en 2023. Il s'agit de : la stratégie de décarbonation; l'attraction, le développement et la rétention des talents; l'équité, la diversité et l'inclusion; la gouvernance d'entreprise; et la gestion des risques d'entreprise.

Afin d'opérationnaliser ces sujets, iA Groupe financier a nommé trois leviers d'action prioritaires qui lui permettront d'avoir un impact positif important dans l'exécution de sa stratégie et qui font échos avec son modèle d'affaires :

1. La santé physique, mentale et financière
2. L'éducation et l'apprentissage
3. Un futur durable

Voici un résumé des résultats de 2024, qui abordent les cinq priorités stratégiques selon les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »).

Environnement

Notre stratégie climatique comporte cinq objectifs à long terme dans le but de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Ce qui suit est un court résumé de nos actions réalisées au cours de la dernière année pour chacun de ces objectifs.

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et notre portefeuille de placements.	<p>En 2023, iA Groupe financier a actualisé sa stratégie de décarbonation, notamment eu égard à ses cibles en matière de réduction d'émissions de GES, et a adopté de nouvelles cibles, à savoir :</p> <p>iA Groupe financier s'engage à réduire l'intensité des émissions de GES de son parc immobilier canadien de 60 % d'ici 2035, en prenant 2022 comme année de référence. Une analyse de nos actifs immobiliers est en cours afin de mesurer leur potentiel de décarbonation. En 2024, des études de faisabilité⁽¹⁾ ont été réalisées pour 48 % de la superficie totale d'actifs immobiliers canadiens détenus par la Société. En 2025, il est prévu de faire d'autres études de faisabilité qui permettront d'affiner la trajectoire de décarbonation.</p> <p>iA Groupe financier vise à agir en tant qu'investisseur responsable en réduisant l'intensité carbone de son portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 %⁽²⁾ d'ici 2035 (avec 2022 comme année de référence).</p>
2 Intégrer les considérations liées au climat dans l'ensemble des processus et des prises de décisions, y compris dans nos investissements.	<p>La feuille de route de la Société prévoit notamment l'intégration des considérations liées au climat dans la stratégie, les processus de décision et de reddition de comptes et la taxonomie des risques.</p> <p>En 2024, l'analyse et la cartographie de l'exposition de nos placements ont été amorcées selon certaines industries afin de se doter d'un plan d'action. La section de l'Énoncé d'appétit et tolérance au risque qui porte sur les risques climatiques, y compris les indicateurs à intégrer à la reddition de comptes sera également révisée en 2025. En parallèle, une réflexion afin de mieux identifier, par le biais d'un processus officiel, les opportunités liées aux changements climatiques est entamée.</p>
3 Implanter une saine gestion des risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience aux répercussions physiques des changements climatiques dans l'ensemble de nos activités.	<p>En 2024, nous avons entamé les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques climatiques faisant partie de notre feuille de route initiale et nous avons participé à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques élaboré par l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). À la suite de la publication par l'AMF de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques en juillet 2024, la Société a revu la portée de certains livrables en accélérant la mise en œuvre et/ou en redéfinissant leur ordre de priorité. Cette feuille de route révisée intègre maintenant les attentes relatives aux opportunités créées par la transition vers une économie sobre en carbone, aux mesures écoresponsables contribuant à la lutte contre les changements climatiques, au traitement équitable de la clientèle et aux divulgations afférentes qui s'ajoutent à celles initialement prévues sur la mesure et la gestion de ces risques.</p>

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
4 Renforcer la divulgation des informations liées au climat et faciliter la divulgation de ces informations par les sociétés du portefeuille de placements.	iA Groupe financier maintient ses engagements en matière de transparence envers ses parties prenantes et divulgue notamment ses avancées, sa performance et ses défis et relatifs au climat, lesquels sont basés sur des cadres reconnus; ceux-ci sont d'ailleurs disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : ia.ca/durabilite . Par ailleurs, nous suivons le développement des normes et cadres réglementaires sur les changements climatiques.
5 Contribuer à faire progresser la compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur de l'assurance.	iA Groupe financier fait partie d'une communauté de pratique en matière de durabilité permettant à ses membres de discuter de préoccupations communes, de consolider leur expertise et de développer de nouvelles connaissances en lien avec des initiatives en durabilité. Des dirigeants et dirigeantes et employés et employées de iA Groupe financier s'impliquent auprès des organismes liés à la durabilité et aux changements climatiques.

(1) Une combinaison d'études de décarbonation et de remise au point des immeubles.

(2) La partie des obligations d'entreprises publiques soumises à notre engagement de décarbonation correspond actuellement à des investissements d'environ 13,5 milliards de dollars au 16 janvier 2023.

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de la Société en matière de changements climatiques, consultez le Rapport sur la performance liée aux changements climatiques 2024, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca, lequel rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Social

En tant qu'organisation apprenante, iA Groupe financier continue d'enrichir ses programmes, visant à développer ses employés et employées tant sur le point professionnel que personnel, leur permettant d'aspirer à évoluer vers de plus grands accomplissements.

Reconnaissant l'importance de créer un environnement équitable, diversifié et inclusif, la Société continue de travailler sur sa stratégie. En matière d'environnement de travail, le questionnaire d'auto-identification volontaire s'est poursuivi visant à identifier des lacunes et à définir des plans d'action concrets pour y répondre.

Équité, diversité et inclusion (« EDI »)

Notre engagement

Chez iA Groupe financier, nous visons à offrir des conditions favorables pour créer un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif. L'objectif est que chaque personne puisse y développer un fort sentiment d'appartenance, et soit reconnue, respectée et valorisée pour les différentes perspectives qu'elle apporte.

Pour y arriver, nous avons établi trois priorités :

1. Cultiver une organisation durable et inclusive;
2. Accroître la diversité de notre bassin de talents;
3. Développer des relations pérennes avec des partenaires dans la communauté.

Notre approche EDI

Notre gouvernance

Depuis 2023, un comité aviseur EDI, composé des co-présidents de nos groupes ressources d'employés (« **GRE** »), de leurs *sponsors* exécutifs ainsi que des membres de la haute direction, veille à ce que le plan stratégique EDI converge avec les objectifs et les priorités de la Société.

Notre stratégie et nos outils

L'évolution de notre stratégie, qui repose, entre autres, sur différentes données, est orientée par des tableaux de bord nous permettant de bien comprendre notre population interne et ainsi de prioriser nos actions. En parallèle, nous réalisons des tables de discussions avec une diversité d'acteurs internes (GRE, gestionnaires, employés et employées, etc.) afin d'approfondir ces données. Ces tableaux de bord sont également présentés trimestriellement aux membres de la haute direction afin de maintenir un alignement avec notre stratégie.

Dans un souci d'amélioration, en 2024, nous avons entamé l'audit de nos politiques et de nos pratiques Talents et culture. Ce travail se poursuivra en 2025. Cette démarche vise notamment à identifier des obstacles d'équité et d'inclusion présents dans nos systèmes et nos processus et à y apporter les changements appropriés. Élargir et diversifier notre bassin de talents contribuera à établir un contact avec les personnes les plus qualifiées et à les embaucher pour ainsi bâtir des équipes aux perspectives et aux compétences complémentaires.

Afin d'établir un portrait juste de notre organisation, de mieux comprendre l'expérience vécue par nos employés et employées et de faire évoluer notre stratégie EDI, nous préconisons différents outils de collecte de données, notamment un questionnaire d'auto-identification et un indice d'inclusion.

L'auto-identification

Nos employés et employées au Canada sont invités à remplir et à mettre à jour leur auto-identification au moment qui leur convient. Accessible en tout temps, notre questionnaire d'auto-identification permet d'établir un portrait représentatif de la diversité de notre organisation au Canada et d'alimenter l'évolution de notre stratégie EDI.

En 2024, 78 % de nos employés et employées au Canada avaient rempli le questionnaire d'auto-identification¹. Pour la toute première fois, nous avons partagé avec ces derniers notre portrait en matière de diversité.

¹ À l'exclusion de certaines filiales canadiennes pour lesquelles les données n'étaient pas disponibles au 31 décembre 2024.

Composition de nos effectifs au 31 décembre 2024

Représentation	2023	2024
	%	%
Femmes ⁽¹⁾	58,0	59,0
Minorités visibles ⁽²⁾	27,1	26,7
Personnes autochtones ⁽³⁾	0,9	1,1
Personnes avec situation de handicap / neurodivergence ⁽⁴⁾	8,6	9,1
LGBTQ+ ⁽⁵⁾	5,7	5,6

(1) Les personnes s'identifiant comme étant des femmes.

(2) Les personnes, autres que les personnes autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

(3) Les personnes autochtones (avec ou sans statut) comprennent les personnes issues des Premières Nations, les Métis et les Inuits au Canada.

(4) Une personne avec une situation de handicap signifie qu'au moins un facteur personnel (déficience, incapacité, trouble ou autre caractéristique) l'empêche de réaliser complètement ou partiellement ses activités habituelles (p. ex., se déplacer, travailler, etc.), et ce, de façon temporaire ou permanente. Une personne est considérée avec une situation de neurodivergence lorsque ses fonctions neurologiques (p. ex., sa façon d'apprendre et de traiter l'information) ou ses comportements diffèrent par rapport à ce qui est considéré comme étant typique.

(5) L'acronyme LGBTQ+ représente les communautés de diversité sexuelle et de genre : lesbiennes, gais, bisexuels, personnes trans (y compris les personnes non binaires), queers, en questionnement, intersexes, asexuels, aromantiques ou agenres, bispirituels (2 ou 2S) et autres minorités sexuelles ou de genre.

Indices d'inclusion

En 2024, nous avons présenté aux employés et employées l'indice d'inclusion. Cet indice mesure, entre autres, la sécurité psychologique de nos employés et employées et leur sentiment d'inclusion et de leadership inclusif. Pour plus de détail, consultez la sous-section « Développement de deux nouveaux indices » du **Rapport de durabilité 2024**, lequel rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Nos initiatives

Soutenir les communautés internes

Des initiatives sont mises en place pour favoriser l'inclusion de nos talents et de notre clientèle, lesquels sont décrits ci-dessous.

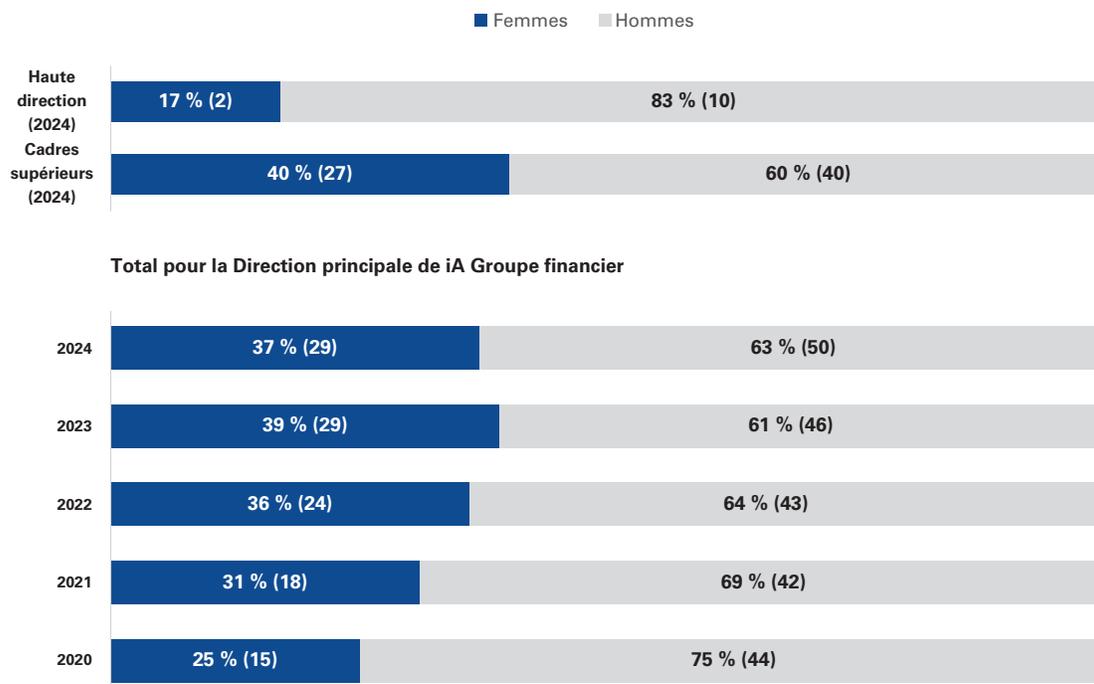
Vers une équité des genres

D'ici décembre 2025, l'organisation vise à atteindre une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale² de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %. En 2024, les femmes représentaient 37 % de la Direction principale contre 39 % en 2023. Ces résultats s'expliquent principalement par l'acquisition de nouvelles filiales qui comportaient une plus grande proportion d'hommes à leur direction principale.

En 2024, 53 % des nominations à des postes à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes.

² Direction principale de iA Groupe financier signifie les membres de la haute direction et les cadres supérieurs ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales qui composent le groupe.

Répartition femmes/hommes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier au 31 décembre 2024



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

Pour arriver à atteindre une plus grande équité, nous misons, entre autres, sur l’audit de nos pratiques et procédures en matière de gestion des talents, sur le déploiement d’un projet pilote de mentorat et sur de l’accompagnement personnalisé. À titre d’exemple, en 2024, plusieurs employés et employées ont intégré les cohortes de notre programme accéléré en leadership (PAL) dans l’objectif d’atteindre un poste de gestion et d’encourager un leadership inclusif au sein de l’organisation. Nous avons également poursuivi notre engagement avec le réseau *Women in Capital Markets*, visant à promouvoir activement l’équité, la diversité et l’inclusion des femmes dans le secteur financier. En parallèle, nous avons déployé un projet pilote en offrant, à nos employées, le programme proposé par l’*Effet A*.

D’ailleurs, en 2024, iA Groupe financier s’est classé parmi les meilleures entreprises au monde pour les femmes selon Forbes et a été de nouveau certifié Parité 2023, niveau Argent, par l’organisation La Gouvernance au féminin.

Soutien à la communauté LGBTQ+

Nous réitérons notre engagement et notre soutien envers la communauté LGBTQ+ et renforçons nos efforts afin d’assurer un milieu équitable et inclusif à nos employés et employées, comme à notre clientèle. En ce sens, l’entreprise offre désormais à sa clientèle ainsi qu’à ses employés et employées une couverture inclusive *Affirmation de genre*.

Finalement, la Société poursuit sa collaboration avec ses partenaires **Fierté au travail Canada**, la Fondation Émergence et **GRIS Montréal** afin de comprendre et d'adresser les réels enjeux de la communauté LGBTQ+. Pour une troisième année consécutive, iA Groupe financier a pris part au Défilé de la Fierté à Montréal ainsi qu'à la Fierté de Québec.

Groupes-ressources d'employés

Deux nouveaux GRE ont vu le jour en 2024 :

- le Réseau GAIN (Groupe d'allié(e)s et d'individus neurodivergents), qui a pour mission de sensibiliser les employés et employées à la réalité des personnes neurodivergentes en milieu de travail ;
- le Réseau Prochaine génération qui vise quant à lui la réussite et l'intégration à long terme des employés et employées en début ou en reconversion de carrière chez iA Groupe financier.

Ces GRE s'ajoutent aux Réseaux des femmes, LGBTQ+, ACCÈS (communauté afro descendante) et Autochtones déjà existants. Les GRE collaborent étroitement avec le comité aviseur EDI afin que les mesures prises reflètent adéquatement les besoins de chaque communauté.

Écouter, apprendre et comprendre

En tant qu'organisation apprenante, nous invitons nos employé(e)s à adopter une ouverture d'esprit et cultiver un environnement inclusif propice aux partages de perspectives et expériences diverses. Nous encourageons fortement nos employés et employées à s'engager dans l'un des GRE à titre de membres ou d'allié(e)s.

Depuis maintenant trois ans, iA Groupe financier requiert de ses gestionnaires et de ses employés et employées de suivre la formation en ligne « **Introduction à l'EDI, leadership inclusif et biais inconscients** » offerte par notre partenaire **Catalyst**.

S'impliquer dans la communauté

La place que doivent occuper l'équité, la diversité et l'inclusion dans la communauté est importante. Cette vision s'inscrit également dans nos initiatives philanthropiques. Pour plus de détails sur nos initiatives philanthropiques, vous pouvez consulter la section « Notre engagement philanthropique envers la collectivité » du **Rapport de durabilité 2024**, lequel rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

En parallèle, la deuxième phase du Programme d'accréditation de partenariat en relations autochtones (PAIR) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA) a été complétée. À l'externe, la Société a lancé de nouveaux produits axés sur l'inclusion.

Enfin, iA Groupe financier a poursuivi ses efforts philanthropiques en 2024, avec des contributions philanthropiques totalisant 10,4 millions de dollars à divers organismes de bienfaisance au Canada et aux États-Unis.

Gouvernance

La gouvernance demeure une dimension fondamentale dans les réalisations de iA Groupe financier. La Société continue de renforcer son approche en matière d'éthique et de transparence. Puisque la durabilité constitue un engagement auquel adhèrent le conseil d'administration, la direction et plusieurs employés et employées, la Société s'est dotée d'une structure de gouvernance qui a été bonifiée en 2024, renforçant par le fait même sa reddition de compte en la matière. À titre d'exemple, un comité exécutif en durabilité a été mis sur pied, représentant le forum central chargé de superviser l'intégration de la durabilité au sein du groupe alors que le comité exécutif en gestion des risques définit quant à lui l'appétit et la tolérance envers les risques climatiques. Plusieurs membres siègent aux deux comités, ce qui permet d'assurer une coordination et une collaboration des diverses initiatives au sein de l'organisation.

La *Politique de durabilité* de iA Groupe financier encadre nos pratiques et notre gouvernance relative à la durabilité, y compris les changements climatiques. Plus particulièrement, elle précise le rôle et les responsabilités des différentes entités internes de notre organisation. En complément, la *Politique d'investissement durable* ou encore la *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques* établissent les principes qui sous-tendent l'encadrement des investissements en la matière, ainsi que de la gestion des risques climatiques au sein de iA Groupe financier.

De manière plus globale, iA Groupe financier continue d'améliorer ses processus décisions pour mieux intégrer les facteurs ESG.

Finalement, au cours de cette dernière année, iA Groupe financier s'est concentré sur les cinq sujets de priorités stratégiques afin de débiter l'opérationnalisation des trois leviers d'actions, mentionnés ci-haut.

Rapport de durabilité

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de iA Groupe financier en matière de durabilité, consultez le *Rapport de durabilité 2024*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca, lequel rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Engagement avec les actionnaires

Le conseil d'administration et la direction favorisent fortement l'interaction avec les actionnaires et croient qu'il est important d'avoir un engagement direct, régulier et constructif pour faciliter et encourager le dialogue ouvert et l'échange d'idées.

Conseil d'administration

- Depuis l'assemblée annuelle de 2010, le conseil demande volontairement aux porteurs d'actions ordinaires de participer à un vote consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction.
- Les administrateurs se rendent disponibles afin de rencontrer sur demande des investisseurs.

Le conseil d'administration reconnaît que l'engagement avec les actionnaires est une pratique en constante

évolution, et il revoit périodiquement ses actions dans ce domaine afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles conviennent aux parties prenantes.

En 2024, le président du conseil d'administration a rencontré de manière virtuelle et en personne des investisseurs institutionnels afin de discuter de la stratégie de la Société, de la gouvernance et des priorités clés du président du conseil. Les sujets abordés comprenaient le recrutement et la composition du conseil d'administration, la culture et la planification de la relève, la gestion des risques et l'allocation du capital, l'intelligence artificielle et la technologie, le climat et les objectifs en matière d'ESG, la cybersécurité, la rémunération de ses hauts dirigeants et les acquisitions récentes. D'autres sujets abordés étaient l'environnement macroéconomique, le travail hybride, ainsi que la stratégie de croissance et la performance financière de la Société.

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les administrateurs ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : secretariat_corporatif@ia.ca.

Il est aussi possible de communiquer avec les administrateurs en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Résultats du vote consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction

Appui à l'égard de cette approche (%)

Assemblée annuelle 2024 → **92,28**

Assemblée annuelle 2023 → **91,20**

Assemblée annuelle 2022 → **86,64**

Haute direction

La haute direction de la Société communique avec ses actionnaires et autres parties prenantes de diverses façons, notamment par l'entremise de ce qui suit :

Documents accessibles au public

- Le *Rapport annuel* et les rapports trimestriels;
- La diffusion de communiqués de presse portant sur les résultats trimestriels et sur d'autres sujets d'intérêt;
- La *Circulaire d'information* annuelle pour la sollicitation de procurations;
- La *Notice annuelle*;
- Le *Rapport de durabilité* annuel.

Conférences et présentations

- L'assemblée annuelle;
- Les conférences téléphoniques trimestrielles avec les analystes financiers, auxquelles tous les actionnaires ont accès;
- La participation à des conférences de l'industrie et à d'autres événements;
- Les webdiffusions en direct et en différé des conférences téléphoniques trimestrielles afin de présenter les résultats financiers et de l'assemblée annuelle;
- Des rencontres virtuelles ou par téléphone sur demande;
- Le site Internet ia.ca, notamment la section « Relations avec les investisseurs ».

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les hauts dirigeants ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : investisseurs@ia.ca.

Relations avec les investisseurs

Notre Service des relations avec les investisseurs se fait un plaisir et un devoir de fournir aux actionnaires une foule d'informations, notamment les résultats financiers, les informations relatives aux dividendes et aux cotes de crédit, ainsi que les conférences et les présentations.

Ce service publie aussi une Infolettre destinée aux investisseurs par laquelle il communique les dernières informations financières.

Ces informations se trouvent sur notre site Internet au ia.ca, dans la section « À propos », sous l'onglet « Relations avec les investisseurs ». Ces informations ne sont pas intégrées par renvoi dans la présente circulaire.

À propos du conseil d'administration

Mission du conseil

Le conseil a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de la Société.

Deux fonctions fondamentales du conseil

Le rôle du conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance. Le conseil peut s'acquitter de ses responsabilités définies dans son mandat directement ou par l'intermédiaire d'un comité.

1

La fonction de prise de décisions

L'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque ainsi que l'adoption des politiques fondamentales et l'approbation des principales décisions d'affaires.

2

La fonction de surveillance

La supervision des décisions prises, de la gestion effectuée par la direction, de la gestion des risques, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs.

Politique d'orientation et de formation des administrateurs

Notre *Politique d'orientation et de formation des administrateurs* a pour objectif de prévoir l'orientation des nouveaux administrateurs afin de les informer sur les activités de la Société, ses stratégies d'affaires, son environnement réglementaire et sur d'autres sujets pertinents.

À cet effet, nous leur proposons un programme d'intégration et d'orientation. Ce programme vise à intégrer la connaissance de la Société, le cadre dans lequel elle exerce ses activités et les rôles et responsabilités d'administrateurs de sociétés publiques. Il donne également accès à l'information dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. En vertu de ce programme, les nouveaux administrateurs assistent à des séances d'information en compagnie du président du conseil, des présidents des comités du conseil, du président et chef de la direction, du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, du vice-président exécutif et chef de la gestion des risques, de la vice-présidente et cheffe des services juridiques, de la secrétaire de la Société ainsi que d'autres membres clés de la haute direction et de la direction afin de compléter le survol des secteurs d'activité.

Afin de tenir les membres du conseil au courant des activités de la Société, des séances d'information et de formation ont lieu régulièrement pendant les réunions du conseil et des comités et, à l'occasion, lors de réunions spéciales ou encore de sessions de formation exclusives. Ces séances portent, entre autres, sur la stratégie commerciale de la Société, l'évolution de ses activités commerciales, la gestion des risques, les technologies de l'information, la durabilité (incluant les facteurs ESG et les sujets relatifs au climat) et d'autres sujets pertinents pour le conseil ou le comité concerné. La Société sonde périodiquement les membres du conseil d'administration à propos de leurs intérêts sur différents sujets de formation afin d'orienter les formations sur les besoins du conseil d'administration et fournit régulièrement aux membres du conseil d'administration une liste des prochaines sessions de formation, des webinaires et d'autres ressources d'apprentissage susceptibles de les intéresser.

Nous encourageons les administrateurs à participer à des programmes de formation continue. La Société s'assure que tous les membres du conseil sont membres de l'Institut des administrateurs de sociétés, un organisme qui offre des séances et des activités de formation continue destinées aux administrateurs. La Société rembourse les frais de formation continue et les dépenses raisonnables et connexes des administrateurs lorsque ceux-ci assistent à des activités de formation continue, à condition que le président du conseil les ait approuvées à l'avance.

Formation continue

En 2024, les administrateurs ont participé à des sessions d'information et de formation concernant les sujets mentionnés ci-dessous.

Formation continue des administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024

Date	Sujet	Participants
Régulièrement	Développements législatifs récents	Comité des risques, de gouvernance et d'éthique
	Suivi sur l'intelligence artificielle	Conseil d'administration
	Mise à jour fiscale	Comité d'audit
Premier trimestre	Le tsunami de l'intelligence artificielle	Conseil d'administration
	Fonds généraux – analyse détaillée	Comité de placements
Deuxième trimestre	Priorités – Évolution de la gouvernance	Comité d'audit
	IFRS 17 Changement comptable : Mise à jour et formation	Comité de placements
	Plans d'investissement – Capital-investissement	Comité de placements
	Plans d'investissement – Infrastructure	Comité de placements
	Plans d'investissement – Dette privée	Comité de placements
	Nouvelle attestation ESCAP et TCM	Comité d'audit
	Initiatives – Sensibilité aux facteurs macroéconomiques	Comité d'audit
	Projet de trésorerie	Comité d'audit
	Budget fédéral	Comité d'audit
	Présentation – Analyse approfondie d'une nouvelle filiale	Conseil d'administration
Troisième trimestre	Système bancaire ouvert et banque en tant que service	Conseil d'administration
	Élections américaines	Comité de placements
	Excellence en matière d'investissement – élever nos processus d'investissement à des niveaux plus élevés	Comité de placements
	Démographie – Changement de génération et immigration	Conseil d'administration
	Analyse approfondie sur la vie et l'épargne individuelles	Conseil d'administration
	Analyse approfondie d'une filiale	Conseil d'administration
Quatrième trimestre	Actions quantitatives – Fonds d'investissement	Comité de placements
	Session de formation – IFRS 17	Conseil d'administration
	Mise à jour – divulgations en matière de climat	Conseil d'administration

En 2025, iA Groupe financier continuera à proposer des sessions d'information et de formation à ses administrateurs, lesquelles seront axées sur les technologies de l'information, incluant l'intelligence artificielle, et la durabilité. Les membres du conseil seront également sondés sur leur intérêt pour les différents sujets de formation afin de mieux adapter les formations à leurs besoins.

Évaluation du conseil

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a mis en place un processus d'évaluation de la performance du conseil, des comités, du président du conseil, des présidents de chaque comité ainsi que de chaque administrateur. Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique veille à ce qu'une telle évaluation soit effectuée périodiquement afin de favoriser l'amélioration continue de la performance du conseil et de ses comités.

La performance du conseil est le résultat d'un effort collectif qui implique plusieurs facteurs, dont :

- la qualité de l'information et le soutien fourni par la direction en temps opportun;
- la diversité des perspectives et la qualité des interventions des administrateurs pour permettre au conseil de jouer son rôle de supervision et de conseil stratégique;
- le leadership du président du conseil et du président et chef de la direction pour que le conseil consacre son temps aux enjeux les plus importants.

L'évaluation de la performance du conseil a pour objectifs :

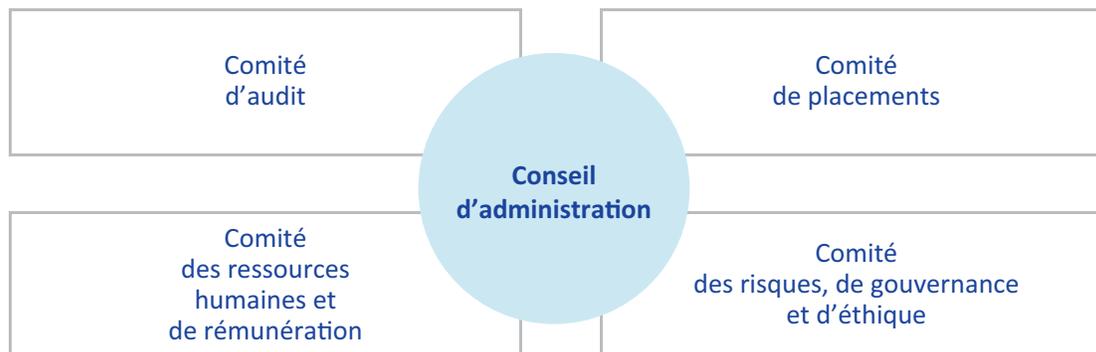
- de revoir dans quelle mesure les divers facteurs mentionnés ci-dessus agissent de concert de manière à contribuer à une performance optimale du conseil; et
- d'identifier les mesures qui contribueraient le mieux à l'amélioration continue du conseil et de ses comités.

Processus d'évaluation

- Les administrateurs sont appelés à commenter leur propre performance ainsi que celle de leurs pairs, du conseil, des comités et des présidents des comités par le biais d'une évaluation qui traite notamment de la composition, du fonctionnement interne, des rôles et responsabilités du conseil et des comités.
- Une évaluation distincte de la performance du président du conseil d'administration est aussi effectuée par chaque administrateur.
- Dans le cadre du processus, le président du conseil rencontre tous les administrateurs indépendants de façon individuelle. Lors de ces rencontres, les activités du conseil et des comités, ainsi que l'apport de l'administrateur rencontré, sont discutés.
- À l'exception de sa propre évaluation, le président du conseil est responsable de recueillir les résultats des différentes évaluations et d'en faire rapport au comité des risques, de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au conseil, et de soumettre au conseil les recommandations quant aux améliorations souhaitées.
- Des membres désignés du conseil sont responsables de recueillir les résultats de l'évaluation du président du conseil, de le rencontrer pour en discuter et de faire rapport au comité des risques, de gouvernance et d'éthique.
- Le processus est mené une fois tous les deux ans. Le dernier processus d'évaluation a été effectué en 2024 et la prochaine évaluation sera effectuée en 2026.

Rapport des comités

Le conseil est assisté dans l'exercice de ses fonctions par quatre comités permanents :



Certains administrateurs sont membres de plus d'un comité, ce qui favorise une compréhension globale du mandat des comités et des enjeux liés aux différents secteurs d'activité de la Société. Le président du conseil peut être nommé membre des comités du conseil et il a le droit d'assister à toutes les réunions des comités auxquels il n'est pas nommé. Les comités ont la responsabilité d'examiner toutes les questions prévues à leur mandat et toute autre responsabilité qui leur est confiée par le conseil d'administration et d'en faire rapport à celui-ci. Chaque président de comité fait état au conseil, après chaque réunion du comité qu'il préside, des délibérations et des recommandations nécessaires à la prise de décisions par le conseil. À l'occasion, le conseil peut aussi créer des comités spéciaux pour combler ses besoins lorsque la situation l'exige.

Les rapports présentés ci-après vous permettront de mieux comprendre les travaux des comités du conseil au cours du dernier exercice et de constater comment les comités se sont acquittés de leur mandat durant cette période.

Conseillers en rémunération

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le jugent à propos, les services de conseillers indépendants pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

	2024	2023
Towers Watson Canada Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs	101 850 \$	320 987 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	157 200 \$	249 404 \$

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2024, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs.

En 2024, le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché de hauts dirigeants et recommander des ajustements pour les aligner sur la stratégie de rémunération de la Société, (ii) mettre à jour le groupe de comparaison pour l'analyse de la rémunération, (iii) veiller à la gouvernance et à la conformité des plans de rémunération, et (iv) examiner et aligner d'autres composantes de la rémunération avec les objectifs stratégiques de la Société.

La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants.

Autres mandats

En 2024, la Société a retenu les services de Towers Watson pour s'assurer que les programmes de rémunération des employés non membres de la haute direction de la Société respectent les meilleures pratiques de l'industrie. Les services fournis comprenaient notamment des travaux sur (i) des améliorations continues de la gouvernance pour les plans d'incitation à court et long termes, (ii) l'assurance de la compétitivité des structures de rémunération pour les fonctions clés stratégiques, (iii) l'étalonnage de la rémunération et des tendances du marché, et (iv) la revue d'autres composantes de rémunération pour les aligner sur les objectifs stratégiques de la Société.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres parties prenantes, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances et actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les contrôles internes et les procédures soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit surveille aussi l'avancement des projets importants en matière d'investissement et reçoit des rapports sur les opérations en matière de technologies de l'information, incluant les opérations en matière de cybersécurité ainsi que sur les programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Alka Gautam

Ginette Maillé
(présidente)

Monique Mercier

Marc Poulin

Suzanne Rancourt

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leur parcours académique ou de leurs titres professionnels.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a tenu cinq réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré, à huis clos et séparément, (i) le président et chef de la direction; (ii) le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef; (iii) le vice-président de l'audit interne; et (iv) l'auditeur externe.
- Le comité a rencontré à huis clos, à au moins une reprise, les personnes suivantes séparément : (i) la vice-présidente, Finances, rapports financiers; (ii) le vice-président exécutif et chef de la gestion des risques (CRO); (iii) le vice-président et chef de la sécurité de l'information (CISO); (iv) le vice-président principal, Technologies de l'information; et (v) le chef de la direction des données.

Réalisations 2024

Au cours de l'année 2024, le comité d'audit a :

Information financière et contrôles internes

- ✓ Examiné, avec la direction et l'auditeur externe, nos principales pratiques et politiques comptables ainsi que les estimations et jugements significatifs de la direction en matière de comptabilité.
- ✓ Examiné, avec le chef des finances et actuaire en chef ainsi qu'avec l'auditeur externe, nos principales pratiques et le changement des hypothèses actuarielles et des provisions.
- ✓ Suivi les normes émergentes de l'industrie, réglementaires et comptables et leur impact sur la communication financière, y compris la transition vers les normes IFRS 17 et IFRS 9 et l'utilisation de mesures non-IFRS.
- ✓ Examiné une revue indépendante par les pairs actuariels tiers des passifs contractuels d'assurance de fin d'année 2023 pour iA Assurance.
- ✓ Examiné, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers consolidés non audités trimestriels et les états financiers consolidés audités annuels, le rapport de gestion et les communiqués de presse connexes et recommandé leur approbation au conseil d'administration.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels du chef de la gestion des risques pour contrôler l'adéquation et l'efficacité des contrôles internes sur l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels du chef de la gestion des risques sur l'évolution du programme 52-109.

- ✓ Recommandé au conseil d'administration l'approbation de la **Politique corporative sur le contrôle interne lié à l'information financière et aux procédures de communication**.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les dépenses générales, l'effet de levier d'exploitation et les coûts unitaires.
- ✓ Examiné les mises à jour fiscales.
- ✓ Recommandé au conseil la publication de la **Notice annuelle**.

Audit interne

- ✓ Examiné le statut trimestriel et la mise à jour du plan d'audit interne 2024, ainsi que les rapports et les activités de l'audit interne, y compris les rapports sur la criminalité financière et la déclaration de fraudes.
- ✓ Approuvé la rémunération du Responsable par intérim de l'Audit interne.
- ✓ Recommandé au conseil la nomination du vice-président, Audit interne, sa rémunération et ses objectifs pour 2024 et supervisé sa transition.
- ✓ Examiné l'indépendance de l'audit interne.
- ✓ Examiné l'auto-évaluation annuelle du programme d'assurance et de l'amélioration de la qualité de la fonction de l'audit interne.
- ✓ Approuvé la révision de la **Charte de l'audit interne**.
- ✓ Examiné le diagnostic de la fonction d'audit interne et son plan stratégique 2025-2030.
- ✓ Approuvé le budget du plan d'audit interne et les ressources en personnel proposés.

Auditeur externe

- ✓ Approuvé la portée du plan d'audit annuel et les frais associés.
 - ✓ Examiné l'évaluation de la performance et la qualité de l'auditeur externe (évaluation annuelle et examen complet), son indépendance et recommandé sa reconduction au conseil d'administration.
 - ✓ Approuvé les mandats de services autres que ceux liés à l'audit.
 - ✓ Examiné les rapports trimestriels de l'auditeur externe.
 - ✓ Examiné le rapport du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) relatif à l'inspection du dossier d'audit de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.
 - ✓ Initié un processus d'appel d'offres pour l'auditeur externe, qui a été achevé en 2025. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section intitulée « Nomination de l'auditeur externe ».
- ✓ Surveillé trimestriellement les avancées des principaux projets d'investissement, y compris le programme de priorisation et les avantages, et reçu un examen approfondi de certains grands projets numériques.
 - ✓ Examiné des rapports trimestriels sur les opérations en matière de technologies de l'information y compris les programmes de cybersécurité et autres programmes connexes, ainsi que les rapports annuels sur les opérations liées aux programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données.
 - ✓ Examiné les rapports trimestriels sur la tarification.
 - ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les litiges en dehors du cours normal des activités.
 - ✓ Recommandé au conseil d'administration le barème de dividende 2025 pour les polices participantes.
 - ✓ Examiné le rapport relatif à l'évolution de la structure organisationnelle de iA Groupe financier.
 - ✓ Examiné un projet de gestion des risques de trésorerie.

Autres travaux

- ✓ Surveillé la coordination entre l'audit interne, l'audit externe et les fonctions de supervision de la deuxième ligne de défense.

Chaque année, le comité organise des sessions de formation dans le cadre de ses réunions. En 2024, le comité a reçu des mises à jour sur les questions législatives fiscales, les sensibilités des taux d'intérêt aux facteurs macroéconomiques, les nouveaux standards d'audit, la nouvelle attestation du test de capital minimal (« **TCM** ») et les formulaires d'exigences de suffisance du capital en assurance de personnes (« **ESCAP** »), ainsi que le budget fédéral canadien.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

De l'information additionnelle sur le comité d'audit est fournie à la section « Comité d'audit » de la **Notice annuelle** déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui se trouve sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca.

Présenté au nom du comité
Ginette Maillé, présidente

Comité de placements

Le comité de placements a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités ayant trait à la surveillance de la gestion, de la conformité et de la gestion des risques des placements. Le comité approuve les politiques de placements, participe à l'examen, à l'approbation et à la supervision des activités de placement de la Société, supervise la gestion des risques inhérente à la gestion de placements et surveille les stratégies de placement. Il s'assure également que les facteurs ESG sont pris en compte dans les décisions de placement.

Le comité de placements est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de placements possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité de placements a tenu cinq réunions, dont une réunion spéciale.
- À chaque réunion, le comité a rencontré à huis clos le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des placements.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.

Réalisations 2024

Au cours de l'année 2024, le comité de placements a :

Supervision des placements

- ✓ Surveillé les objectifs financiers et les orientations de placement établies par la direction.
- ✓ Examiné différents rapports sur les stratégies d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports sur les initiatives stratégiques.
- ✓ Examiné différents rapports sur la performance trimestrielle et annuelle des portefeuilles d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur l'évaluation et la nature des placements.
- ✓ Examiné différents rapports sur la qualité des portefeuilles d'investissement et des placements à risque ou sous surveillance.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la *Politique de placements*.
- ✓ Approuvé ou recommandé les placements pour lesquels l'approbation du comité de placements ou du conseil était requise selon la *Politique de placements*.
- ✓ Examiné les faits saillants des fonds généraux et la transition du portefeuille d'investissement vers la norme IFRS 17.
- ✓ Surveillé l'état du secteur de l'immobilier commercial.
- ✓ Examiné la mise à jour du programme de conformité.
- ✓ Recommandé au conseil d'administration d'approuver une transaction immobilière.

Conformité des placements

- ✓ Examiné les rapports sur la conformité des placements avec la *Politique de placements*, y compris les rapports sur les dépassements ponctuels et récurrents.

Gestion des risques des placements

- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur la gestion des risques relatifs aux placements, notamment ceux qui concernent la gestion des risques de liquidité, des produits dérivés, du risque du marché et du risque de crédit.
- ✓ Examiné et surveillé les principaux risques liés aux placements de la Société.
- ✓ Examiné l'impact des mouvements des marchés sur la volatilité des gains liés aux investissements.

Autres travaux

- ✓ En collaboration avec la direction de la Société, a continué d'améliorer les rapports soumis au comité afin de permettre une surveillance plus efficace des enjeux stratégiques, des risques et des éléments clés sous la gouverne du comité.
- ✓ Reçu des rapports sur la décarbonation des fonds généraux.
- ✓ Surveillé la performance du secteur des placements.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

À chaque exercice financier, le comité prévoit des sessions de formation dans le cadre de ses réunions. En 2024, le comité a assisté à des présentations sur les plans d'investissement (capital-investissement, infrastructure, dette privée) et à une présentation sur les modifications comptables de la norme IFRS-17.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Présenté au nom du comité
Emma K. Griffin, présidente

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité surveille la stratégie et les initiatives de la direction relativement à la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de l'organisation. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques reliées aux ressources humaines, incluant les risques liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent les compétences nécessaires pour comprendre les principes et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité des ressources humaines et de rémunération a tenu sept réunions, dont trois réunions spéciales.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos la vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos le président et chef de la direction.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.

Réalisations 2024

Au cours de l'année 2024, le comité des ressources humaines et de rémunération a :

Nomination des membres de la haute direction

- ✓ Recommandé au conseil les nominations pour des postes de membres de la haute direction et de cadres supérieurs et pour la création de nouveaux postes de cadres supérieurs.

Rémunération des employés, des cadres et des hauts dirigeants

- ✓ Approuvé les objectifs pour 2024 relatifs à la bonification annuelle des employés, des cadres et des hauts dirigeants.
- ✓ Recommandé au conseil les objectifs de performance du président et chef de la direction pour 2024.
- ✓ Examiné les résultats quant aux objectifs de l'entreprise et les priorités de la direction et recommandé au conseil le versement du boni annuel pour les employés, les cadres et les hauts dirigeants.
- ✓ Approuvé le paiement des UAR au terme du cycle triennal 2021-2023.
- ✓ Approuvé les attributions d'UAR et d'UAT au terme du cycle triennal 2024-2026.
- ✓ Approuvé les attributions d'options.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation des salaires de base 2024 pour les hauts dirigeants.
- ✓ Examiné et approuvé les modifications apportées aux rôles et responsabilités de la haute direction et des cadres supérieurs, ainsi qu'examiné les changements apportés aux structures organisationnelles au sein des secteurs.

- ✓ Recommandé au conseil l'adhésion de nouveaux membres au régime excédentaire de retraite.
- ✓ Recommandé au comité d'audit la rémunération de l'auditeur interne pour 2024.
- ✓ Surveillé l'évolution de la stratégie et des initiatives en matière de rémunération.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du texte des plans d'incitation mis à jour des employés et des cadres.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la *Politique de financement du régime de retraite*.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la conformité, la situation financière et l'évolution des régimes de retraite de la Société.
- ✓ Recommandé au conseil le budget de rémunération des employés, des cadres et de la haute direction pour 2025.
- ✓ Recommandé au conseil la rémunération du président et chef de la direction pour 2024.
- ✓ Approuvé la divulgation concernant la rémunération dans la circulaire 2024.

Évaluations

- ✓ Évalué la performance du président et chef de la direction.
- ✓ Examiné le rapport trimestriel du président et chef de la direction sur les priorités de la direction pour 2024 approuvées par le conseil.
- ✓ Examiné l'évaluation faite par le président et chef de la direction du rendement de chacun des membres de la haute direction.

- ✓ Examiné l'évaluation du vice-président et chef de la gestion des risques et l'évaluation du chef de la conformité effectuées par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique.

Relève, développement des ressources et expérience employé

- ✓ Révisé le plan de relève, le plan de développement de ressources pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction ainsi que l'évolution de la structure des cadres supérieurs.
- ✓ Examiné les initiatives pour le développement des talents à court et long termes et pour la planification de la relève, en recevant notamment des informations actualisées sur le nouveau programme de leadership et sur le positionnement stratégique en tant qu'organisation apprenante.
- ✓ Examiné des rapports de la vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture relativement aux initiatives et aux actions clés liées à l'expérience employé et au service Talents et culture.
- ✓ Examiné la stratégie et les initiatives de la direction pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de iA Groupe financier, notamment en recevant des mises à jour sur l'initiative d'auto-identification, l'établissement d'objectifs ambitieux, la mise en place de groupes de ressources pour les employés et l'organisation d'événements spéciaux.

- ✓ Examiné et surveillé la stratégie et les priorités établies pour l'évolution de la culture au sein de iA Groupe financier et examiné les mises à jour de la direction quant à ces initiatives.
- ✓ Examiné la mise à jour du programme Travailler de n'importe où (TNO).
- ✓ Examiné et surveillé les mises à jour sur les données de la main-d'œuvre et les sondages *Pulse*.

Gouvernance et gestion des risques en matière de ressources humaines

- ✓ Évalué et surveillé les risques associés aux politiques et aux pratiques de la Société en matière de ressources humaines y compris ceux liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité. Aucun risque important n'a été identifié lors de l'évaluation.
- ✓ Surveillé la rémunération et les autres pratiques en matière de ressources humaines afin de maintenir la compétitivité dans un environnement caractérisé par la rareté des talents.

Autres travaux

- ✓ Examiné le rapport annuel relatif à l'évaluation des critères de probité et de compétence des membres du conseil d'administration, des membres de la haute direction et des fonctions de supervision des compagnies d'assurance canadiennes.
- ✓ Examiné les rapports sur les dépenses du président du conseil.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Présenté au nom du comité
Marc Poulin, président

Comité des risques, de gouvernance et d'éthique

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'appuyer le conseil dans ses responsabilités ayant trait à la surveillance de la gouvernance de la Société et du cadre de la gestion des risques et de la conformité. Le comité est responsable de la surveillance des risques financiers et non financiers, incluant les risques émergents ainsi que les risques liés aux programmes spécifiques tels que la criminalité financière et la protection des renseignements personnels. Le comité reçoit des rapports trimestriels sur les risques liés à la technologie, aux données et à la sécurité de l'information, incluant la cybersécurité. Le comité s'assure que la gouvernance de la Société est liée à ses orientations stratégiques, fondée sur une approche systémique et une culture d'entreprise éthique, transparente et responsable qui est cohérente avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société et de ses parties prenantes. Il appuie le conseil en matière d'éthique et surveille la stratégie en matière de durabilité (facteurs ESG), incluant la lutte contre les changements climatiques.

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique est présentement formé des six personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des risques, de gouvernance et d'éthique possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a tenu six réunions, dont une réunion spéciale.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos les personnes suivantes séparément : (i) le président et chef de la direction; (ii) le vice-président exécutif et chef de la gestion des risques; et (iii) la vice-présidente, cheffe de la conformité et cheffe de la protection des renseignements personnels et cheffe de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.

Réalisations 2024

Au cours de l'année 2024, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a :

Responsabilités liées à la gouvernance

Cadre et politiques en matière de gouvernance

- ✓ Approuvé la divulgation concernant la gouvernance dans la présente circulaire.
- ✓ Recommandé au conseil les nouvelles politiques ou les politiques révisées suivantes :
 - *Cadre de gouvernance*
 - *Cadre de gouvernance de filiales*
 - *Politique corporative sur les acquisitions et les dispositions*
 - *Politique corporative sur les documents d'encadrement*
 - *Politique corporative sur les investissements stratégiques*

Durabilité

- ✓ Examiné le *Rapport de durabilité 2023*.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du *Rapport - Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) 2023*.
- ✓ Examiné le cadre stratégique pour la durabilité et approuvé les résultats de l'analyse de matérialité pour 2023.
- ✓ Examiné la structure améliorée de gouvernance en matière de durabilité.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les progrès des priorités en matière de durabilité et de critères ESG de la société pour 2024, y compris les stratégies de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions de gaz à

effet de serre, et rendu compte au conseil d'administration des progrès réalisés.

- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur la veille législative et réglementaire ainsi que les tendances en matière de durabilité et de changement climatique.
- ✓ Approuvé le rapport sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement 2023.

Composition et renouvellement du conseil

- ✓ Recommandé au conseil la composition des différents comités du conseil ainsi que la nomination des présidents de ceux-ci.
- ✓ Recommandé au conseil le nombre d'administrateurs dont l'élection est recommandée lors de l'assemblée annuelle.
- ✓ Reçu des mises à jour régulières sur le processus en cours de recrutement de nouveaux administrateurs.

Évaluation de l'efficacité du conseil, des comités et des membres

- ✓ Veillé à la compétence du conseil dans son ensemble et évalué la compétence et la probité de ses membres.
- ✓ Examiné les résultats de l'évaluation du conseil, de ses comités et de son président.

Rémunération des administrateurs

- ✓ Examiné le rapport annuel en matière de rémunération des administrateurs, des membres et des présidents des comités ainsi

que du président du conseil et recommandé au conseil d'approuver les ajustements proposés.

Responsabilités liées à l'éthique

Normes de conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés

- ✓ Examiné le rapport annuel relatif aux conflits d'intérêts, à l'indépendance des administrateurs et au respect *du Code de conduite professionnelle*, y compris les transactions entre parties liées.
- ✓ Examiné les rapports semestriels sur la Ligne d'intégrité.

Responsabilités liées à la gestion des risques et à la conformité

Cadre de gestion des risques et de la conformité

- ✓ Recommandé au conseil la révision de l'Énoncé d'appétit et de tolérance au risque.
- ✓ Reçu une mise à jour sur l'amélioration de *l'Évaluation interne des risques et de la solvabilité* de la Société (EIRS).
- ✓ Recommandé au conseil les ratios cibles internes et le niveau opérationnel cible des ratios de solvabilité.
- ✓ Approuvé la Charte du Groupe gestion des risques et conformité révisée.
- ✓ Approuvé le plan opérationnel du Groupe gestion des risques et conformité pour 2025.
- ✓ Approuvé le budget du Groupe gestion des risques et conformité pour 2024.
- ✓ Reçu l'état des recommandations de l'Audit interne au Groupe gestion des risques et conformité.

- ✓ Recommandé au conseil les nouvelles politiques ou les politiques révisées suivantes :
 - Politique corporative de gestion intégrée des risques;
 - Politique corporative sur la gestion des risques de crédit;
 - Politique corporative sur la gestion du risque de liquidité;
 - Plan de contingence de liquidité;
 - Politique corporative sur la gestion des risques de modèle;
 - Politique corporative sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA);
 - Politique corporative de gestion des risques et de gouvernance de l'intelligence artificielle;
 - Politique corporative de la gestion de la continuité des activités;
 - Politique corporative de gestion des risques réglementaires.

Surveillance de la gestion des risques et de la conformité

- ✓ Examiné des rapports trimestriels du chef de la gestion des risques.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les risques dans le domaine de la technologie, y compris la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, la sécurité de l'information et la gouvernance des données, la cybersécurité et le programme des autres risques technologiques.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les risques stratégiques et émergents ainsi que les résultats de l'enquête sur les risques majeurs et émergents de iA pour 2024.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les risques liés aux initiatives stratégiques.

- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les risques financiers.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les risques opérationnels, y compris les mises à jour sur les initiatives liées au risque opérationnel.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les recommandations de l'audit interne.
- ✓ Examiné le rapport périodique du chef de la conformité sur l'état des activités de conformité.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur le programme de gestion de la continuité des activités.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la protection des renseignements personnels.
- ✓ Examiné sur une base trimestrielle la correspondance importante avec les autorités réglementaires.
- ✓ Reçu les rapports trimestriels sur les affaires gouvernementales.
- ✓ Reçu les rapports trimestriels sur les affaires réglementaires.
- ✓ Reçu les rapports trimestriels sur les mises à jour législatives et réglementaires.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour les activités canadiennes de la Société.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la gestion des risques liés à la criminalité financière.
- ✓ Examiné le rapport sur l'exercice de simulation de crise.
- ✓ Examiné les rapports d'évaluation de la maturité de la cybersécurité.

Chef de la gestion des risques et chef de la conformité

- ✓ Examiné l'indépendance, évalué la performance et approuvé la rémunération du chef de la gestion des risques.
- ✓ Examiné l'indépendance, évalué la performance et approuvé la rémunération du chef de la conformité.
- ✓ Examiné l'autoévaluation sur la qualité de la fonction de gestion des risques.
- ✓ Approuvé et recommandé au conseil la nomination d'un chef de la conformité par intérim.

Autres responsabilités

- ✓ Examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance, incluant la police d'assurance responsabilité des administrateurs.
- ✓ Examiné le rapport sur la préparation de la session de planification stratégique 2024.
- ✓ Examiné le rapport relatif à l'engagement envers les actionnaires 2024.
- ✓ Examiné le rapport sur les votes des actionnaires de l'assemblée annuelle 2024.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Présenté au nom du comité
Jacques Martin, président

Rémunération de la haute direction

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction est résolument axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important pour nous de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie.

Message aux actionnaires



Jacques Martin
Président du conseil
d'administration

Chers actionnaires,

iA Groupe financier est reconnu pour offrir une enveloppe de rémunération équitable, compétitive et attractive à ses dirigeants et à ses employés.

Dans un marché de l'emploi dynamique et en constante évolution, la Société a développé une proposition de rémunération synchronisée avec ces objectifs tout en gardant en tête que l'incitation à la performance demeure un critère essentiel à celle-ci.

L'un des constats majeurs de l'année 2024 a été sans contredit la remarquable hausse de la valeur du titre de la Société à la Bourse de Toronto. Le titre IAG a en effet augmenté de près de 48 % en un an, comparativement à 18 % pour l'indice S&P/TSX.



Marc Poulin
Président du comité des
ressources humaines et
de rémunération

Cette hausse significative découle de la bonne performance de iA Groupe financier dans son ensemble, et de la reconnaissance des efforts investis ces dernières années dans la création de valeur à long terme. Le conseil d'administration se réjouit de l'excellente croissance de la rentabilité de la Société encore une fois en 2024, de même que de la forte croissance des affaires dans la presque totalité de ses unités d'exploitation au Canada et aux États-Unis.

De plus, la Société dispose d'une position financière robuste et tous les principaux indicateurs financiers de celle-ci sont au vert.

Ces résultats reconnus par plusieurs intervenants du marché financier sont avantageux pour les actionnaires et pour toutes les autres parties prenantes de la Société.

La transparence au premier plan

Dans les sections de la circulaire d'information qui suivent, il est décrit en détail comment la performance 2024 a eu un impact sur la rémunération incitative des membres de la haute direction de la Société. L'objectif de celle-ci est d'être transparente sur ses processus de rémunération, afin de démontrer comment ils sont conçus pour aligner les intérêts de la direction avec ceux de ses parties prenantes.

À titre de rappel, nous portons à votre attention que la rémunération directe de la haute direction comprend quatre éléments principaux : le salaire de base, le boni annuel pour la performance à court terme, les unités d'actions restreintes basées sur le rendement (UAR) pour la performance à moyen terme et les options d'achat d'actions pour la performance à long terme. Les éléments de rémunération variable sont liés à des indicateurs de performance financière, opérationnelle et stratégique qui reflètent les objectifs du plan stratégique de la Société. Cela garantit une rémunération équitable et incitative pour la haute direction, en alignant leurs intérêts avec ceux de la Société et en les motivant à atteindre les objectifs fixés.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, supervise l'élaboration et la mise en œuvre du programme de rémunération des hauts dirigeants. Le comité s'appuie sur des données de référence provenant d'un groupe de comparaison pertinent, composé de sociétés canadiennes du secteur des services financiers, ainsi que sur les conseils d'un consultant externe indépendant.

Dialogue constant avec les actionnaires

iA Groupe financier se fait un devoir de maintenir un dialogue constant avec ses actionnaires sur les divers aspects de la saine gouvernance de la Société, notamment en ce qui concerne la rémunération des hauts dirigeants.

Nous sommes déterminés à poursuivre ces échanges constructifs avec nos actionnaires, à maintenir constamment une transparence dans nos décisions et nos actions et à agir sans cesse avec intégrité, dans l'intérêt de nos détenteurs de police, nos actionnaires et autres parties prenantes.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre soutien continu.

Cordialement,

Le président du conseil



Jacques Martin

Le président du comité des ressources
humaines et de rémunération



Marc Poulin

Faits saillants de la performance 2024

Les mesures de performance clés des régimes incitatifs de la Société sont soigneusement alignées sur les intérêts de ses parties prenantes et reflètent bien la performance soutenue de l'entreprise. Voici les accomplissements marquants de la performance de la Société en 2024 en lien avec ces mesures.

Rentabilité	iA Groupe financier a enregistré une rentabilité supérieure à son objectif avec un rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires tiré des activités de base de 15,9 %.
Croissance	La Société a enregistré une croissance soutenue dans presque tous les secteurs, au Canada et aux États-Unis, surpassant largement les attentes.
IRC	Notre Indice de recommandation de la clientèle (« IRC ») s'est amélioré et est resté dans la plage cible, reflétant une amélioration constante de l'expérience client humaine et numérique.
Frais généraux	Grâce à notre engagement envers l'efficacité opérationnelle, nos dépenses ont été gérées de manière efficiente pour accompagner notre croissance substantielle.
Initiatives stratégiques	Les initiatives stratégiques des dernières années ont été conclues avec succès, surpassant les objectifs définis, et de nouvelles initiatives stratégiques ont été adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration pour l'année 2025.
Valeur comptable et MSC par action	La valeur comptable et la MSC par action ordinaire ⁽²⁾ a augmenté significativement par rapport à l'année dernière, clôturant l'année à 147,30 \$ par action.
RTA relatif	Le RTA relatif a été exceptionnel, positionnant la Société au-delà de la médiane et au 6 ^e rang parmi les 17 compagnies de son groupe de comparaison, avec un RTA de 52,7 %.

(1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (**ROE**) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur cette mesure.

(2) La valeur comptable par action ordinaire est calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période. La marge sur services contractuels (« **MSC** ») représente le bénéfice non gagné que la Société comptabilisera à l'avenir lorsqu'elle fournira des services dans le cadre de contrats d'assurance (calculée telle qu'elle apparaît dans les états financiers). La MSC par action ordinaire est égale à la MSC divisée par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Analyse de la rémunération

Dans le cadre de son mandat, le comité des ressources humaines et de rémunération recommande au conseil la stratégie en matière de rémunération et révisé annuellement les politiques de rémunération des employés, des membres de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction pour soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de iA Société financière dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération et aux recommandations de conseillers en rémunération externes et les décisions doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque membre de la haute direction visé (« **dirigeant désigné** ») sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Pour l'année 2024, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Éric Jobin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif et conseiller stratégique, Opérations américaines (maintenant à la retraite)

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Pierre Miron

Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes

Groupes de comparaison pour la rémunération

Régulièrement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. Les évaluations de positionnement sur le marché sont effectuées par un conseiller en rémunération indépendant et les évaluations sont effectuées en utilisant un groupe de comparaison. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Chaque année, le comité des ressources humaines et de rémunération examine la rémunération des dirigeants désignés. Dans le cadre de leur évaluation, ils tiennent compte du positionnement sur le marché par rapport au groupe de comparaison, mais également d'autres facteurs importants tels que l'ancienneté, la performance, le potentiel et les risques de rétention. Le groupe de comparaison est révisé annuellement et des ajustements à la liste des comparateurs sont faits lorsque nécessaires pour assurer l'alignement avec les critères de sélection. L'évaluation réalisée cette année a justifié la suppression du Canaccord Genuity Group Inc., car il ne remplissait plus les critères de sélection et la suppression de Home Capital Group Inc. à la suite de son acquisition par Smith Financial Corporation et de sa radiation de la Bourse de Toronto. En remplacement, Société financière Definity et Trisura Group Ltd. ont été ajoutés au groupe, car ils représentent de bons comparateurs pour la Société et respectent les critères de sélection.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison :

Banque canadienne de l'Ouest	Element Fleet Management Corp.	Groupe TMX limitée
Banque Laurentienne du Canada	EQB inc.	Intact Corporation financière
Banque Nationale du Canada	Financière IGM inc.	Société financière Definity
CI Financial Corp.	Financière Sun Life inc.	Société Financière Manuvie
E-L Financial Corporation Limited	Great-West Lifeco Inc.	Trisura Group Ltd.

À l'avenir, le comité des ressources humaines et de rémunération continuera à revoir et à mettre à jour la composition du groupe de comparaison en fonction des besoins, afin de garantir l'exactitude et la pertinence de notre processus de comparaison en matière de rémunération.

Notre groupe de comparaison doit respecter les critères de sélection suivants :

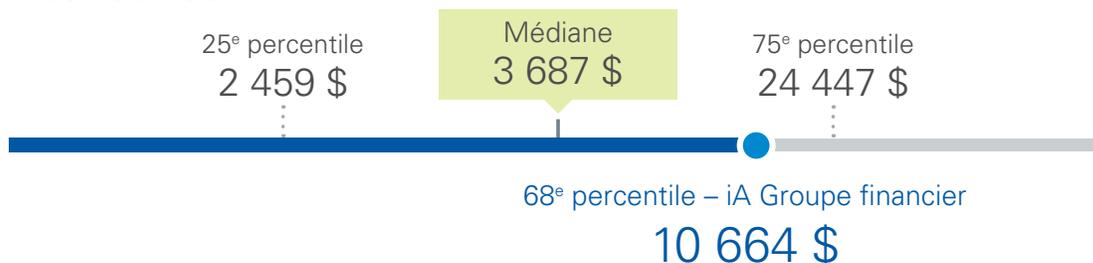
- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance du S&P/TSX (à l'exclusion des cinq plus grandes banques canadiennes) :
 - (i) toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars;
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique notre rang par rapport à notre groupe de comparaison. Nous comparons nos actifs totaux, notre capitalisation boursière et nos revenus totaux avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

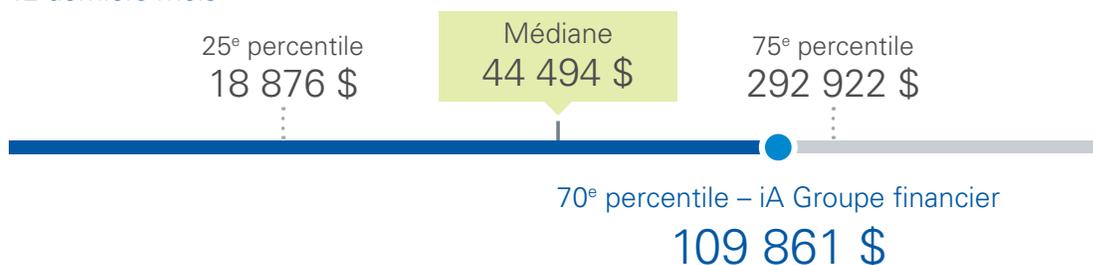
Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



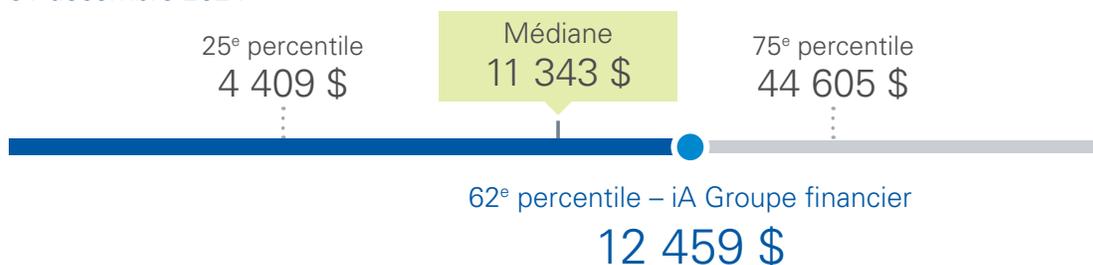
Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2024



Groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération, puisqu'il comporte aussi un certain nombre de pairs qui sont des compagnies d'assurance américaines, considérant notre présence grandissante dans ce marché.

Le groupe de comparaison relativement à la performance a été révisé par le comité des ressources humaines et de rémunération en 2024. Le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance 2024 de notre plan d'intéressement à moyen terme est le suivant :

Banque Laurentienne du Canada Banque Nationale du Canada Banque canadienne de l'Ouest CI Financial Corp. Element Fleet Management Corp. Fairfax Financial Holdings Limited	Financière Sun Life inc. Globe Life Inc. Great-West Lifeco Inc. Groupe TMX limitée Intact Corporation financière Lincoln National Corporation	Principal Financial Group Inc. Société financière IGM inc. Société Financière Manuvie Unum Group
---	--	---

Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, attribuée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une inconduite délibérée ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement à court terme – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de la Société, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tient compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de la Société et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. La valeur finale repose sur le prix de l'action ordinaire à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par la Société.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux et sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant un an après la date d'attribution	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'attribution et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de la Société sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires
Rémunération indirecte					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux		Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite	Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer l'enlignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le régime d'intéressement à court terme, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Rémunération totale					
	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
	%	%	%	%	%	%
Président et chef de la direction	21	21	36	22	79	21
Vice-président exécutif⁽¹⁾	30	22	31	17	70	30

(1) Pour cet échelon, la répartition présentée dans le tableau a été calculée en utilisant une moyenne pour chacune des quatre composantes.

Mise à jour de la rémunération du président et chef de la direction

Dans le cadre de l'engagement de la Société à maintenir une structure de rémunération des dirigeants compétitive et alignée sur le marché, le conseil d'administration a approuvé un ajustement de la rémunération à moyen/long terme de Denis Ricard pour 2024. La cible d'octroi des unités d'actions liées au rendement (UAR) a été augmentée de 150 % à 175 % du salaire de base. De plus, l'octroi annuel d'options a été augmenté de 50 000 à 65 000 options. Ces ajustements reflètent la croissance significative et la performance de la Société au cours des dernières années et garantissent que la rémunération de notre président et chef de la direction reste alignée sur les pratiques du marché et les intérêts des actionnaires. De manière significative, ces changements soutiennent une composition de rémunération équilibrée, renforçant notre accent sur la rémunération en fonction de la performance tout en soutenant la création de valeur à long terme.

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction; et à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction :
- les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

En 2024, la Société a approuvé une augmentation moyenne de 3,5 % pour les employés, y compris les dirigeants désignés. Un seul dirigeant désigné fait l'objet d'une exception.

À la suite d'une révision de la rémunération menée par nos conseillers indépendants, Éric Jobin s'est vu accorder une augmentation de salaire de base de 5,26 % pour mieux refléter l'alignement sur le marché et reconnaître sa contribution au succès de la Société.

Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)

Le régime d'intéressement à court terme récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels préétablis auxquels la Société, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

Les objectifs du régime sont les suivants :

- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité accrue tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction des clients, étant donné l'introduction de l'indice de recommandation des clients (« **IRC** »), une unité de mesure prenant en compte la satisfaction des clients, à titre de modificateur;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime d'intéressement à court terme comporte cinq mesures de rendement :

Mesure	Motif et définition du choix de la mesure
<p><i>ROE</i>⁽¹⁾ tiré des activités de base</p>	<p>Cet indicateur est aligné sur les intérêts des actionnaires ordinaires. Défini comme le <i>ROE</i> tiré des activités de base⁽¹⁾, il évalue l'efficacité financière et la rentabilité de la Société. Il mesure le bénéfice tiré des activités de base⁽¹⁾ généré par rapport aux capitaux propres des actionnaires ordinaires, ce qui donne une idée de la capacité de l'organisation à générer des rendements durables sur le capital investi par ses actionnaires. La valeur peut être ajustée pour refléter les mesures prises par la direction qui, bien qu'elles ne soient généralement pas prises en compte dans le <i>ROE</i> tiré des activités de base, relèvent du contrôle de la direction, garantissant ainsi une représentation plus précise de la performance annuelle de la Société.</p>
<p>Objectifs d'entreprise</p> <p>Nouvelles affaires</p>	<p>Vise à soutenir nos objectifs de croissance en générant de nouveaux clients, en élargissant notre part de marché et en réalisant des ventes et des revenus à partir de nouvelles lignes de produits ou d'initiatives d'affaires. Cette mesure se concentre généralement sur la croissance et le développement de la clientèle, la présence sur le marché, les ventes et les flux de revenus de la Société par le biais de nouvelles opportunités d'affaires.</p>
<p>Frais généraux</p>	<p>Encourage une gestion saine des dépenses. Grâce à cet indicateur, la Société évalue l'efficacité de la gestion et de la réduction des coûts d'exploitation, des frais généraux et des autres dépenses au sein de l'organisation. Il s'agit généralement de mettre l'accent sur le contrôle et l'optimisation des dépenses afin d'améliorer la rentabilité, l'efficacité opérationnelle et les performances financières globales.</p>
<p>Objectifs des unités d'exploitation</p>	<p>Aligne les objectifs de chaque unité d'exploitation sur notre plan d'affaires. Ces objectifs sont déterminés chaque année et sont liés aux objectifs stratégiques de la Société, ce qui a un impact direct sur la réussite globale et les performances financières de la Société.</p>
<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>Encourage l'atteinte des résultats liés aux initiatives stratégiques transversales. Cet indicateur contient des initiatives stratégiques transversales telles que la croissance durable, l'excellence opérationnelle et les bénéfices réalisés sur des projets clés, l'amélioration des expériences client et employé, ainsi qu'une gestion rigoureuse des risques et du capital.</p>

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ce ratio.
- (2) Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux normes IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur cette mesure et un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de la Société, des unités d'exploitations ou de la performance stratégique est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

Depuis 2021, un modificateur en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« **Indice ESG** »), basé sur l'IRC, une unité de mesure qui tient compte de la satisfaction des clients, est appliqué à la formule du boni. Dans le cadre des paramètres du plan d'intéressement à court terme, le modificateur souligne l'engagement de la Société en faveur de la qualité des services et de la satisfaction des clients et veille à ce que les paiements effectués dans le cadre du plan reflètent la manière dont la Société a su livrer à cet effet. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'IRC. Le modificateur est utilisé comme un multiplicateur au mécanisme de calcul du boni et peut varier entre -10 % et +10 %. L'application du modificateur ne peut donner lieu à un boni supérieur au maximum annuel cible, soit 200 %.

La figure ci-dessous illustre la formule utilisée pour le calcul du paiement du boni annuel.



Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel pour 2024 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :

Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		Composantes stratégiques
		Société	Secteur	
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	75	0	25
ÉRIC JOBIN	75	30	55	15
MICHAEL L. STICKNEY (maintenant à la retraite)	75	75	10	15
ALAIN BERGERON	100	50	35	15
PIERRE MIRON	75	60	25	15

Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie globale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie corporative.

Le versement du boni est conditionnel à la réalisation d'un seuil de rentabilité :

- **Le bénéfice tiré des activités de base⁽³⁾ doit atteindre un minimum de 70 % de l'objectif annuel; et**
- **Le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires doit être positif.**

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 0 % et 200 % du boni cible, avec un seuil de versement commençant à 50 %, sur la base de minimums et de maximums préétablis.

Objectifs corporatifs et stratégiques

La détermination des objectifs corporatifs et stratégiques du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2024 étaient les suivants :

	Minimum	Cible	Maximum
<i>ROE</i> tiré des activités de base ⁽¹⁾⁽²⁾	70 % du budget	Budget	115 % du Budget
Nouvelles affaires ⁽³⁾	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2023	Budget	Budget + entre 2,5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Frais généraux ⁽³⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget
Objectifs stratégiques ⁽³⁾	Les mesures de performance pour chaque initiative sont approuvées par le conseil d'administration.		

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ce ratio.
- (2) Aux fins du calcul du boni annuel, le résultat du *ROE* tiré des activités de base a été ajusté à la baisse pour tenir compte des mesures ponctuelles de la direction qui, bien qu'elles ne soient généralement pas prises en compte dans le *ROE* tiré des activités de base, étaient sous le contrôle de la direction. Cet ajustement garantit que la performance sous-jacente de l'année est reflétée correctement dans le résultat du boni.

³ Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux normes IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre Rapport de gestion 2024 pour des informations pertinentes sur ces mesures et un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

- (3) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires, au frais généraux et aux objectifs stratégiques constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de la Société. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de la Société ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentage, lorsqu'applicable.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières

La Société présente ses résultats financiers et ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« **IFRS** »). Elle publie également certaines mesures financières ou certains ratios financiers qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS. La Société emploie des mesures non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que de telles mesures fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme ces mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une solution de rechange aux mesures de performance financière, de position financière ou de flux de trésorerie déterminées conformément aux IFRS.

La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières, y compris un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS choisies avec la mesure IFRS la plus directement comparable utilisée dans le présent document, veuillez vous reporter aux sections « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » du *Rapport de gestion 2024*, qui est intégré par renvoi dans les présentes et peut être consulté sur SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des UAR. Les UAR représentent systématiquement la majorité de l'ensemble des incitations à moyen/long terme des dirigeants désignés, le reste étant alloué à des options d'achat d'actions. Les attributions d'UAR sont conditionnelles à l'approbation du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la structure de rémunération ainsi que de la recommandation du président et chef de la direction (sauf en ce qui concerne ses propres UAR). Lors de l'attribution de nouvelles UAR, les attributions antérieures ne sont pas prises en compte et chaque attribution est indépendante de l'autre. Les attributions servent à encourager une performance supérieure pendant la période d'acquisition et à aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de performance financière ambitieux.

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue à la fin d'un cycle de rendement qui couvre trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue du cycle de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de la Société pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Critères de performance

Depuis 2023, l'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à trois facettes :

1. 50 % en fonction du rendement total aux porteurs d'actions ordinaires (« **RTA** ») par rapport à celui du groupe cible;
2. 25 % en fonction du bénéfice tiré des activités de base de la Société au cours des trois années; et
3. 25 % en fonction de la valeur comptable par action ordinaire + la MSC par action ordinaire de la Société au cours des trois années.

De l'information additionnelle, comme les définitions de ces indicateurs de performance, est fournie ci-dessous.

Amélioration de la mesure de la performance RTA

À partir de 2024 pour l'attribution 2024-2026, les ajustements suivants ont été apportés en ce qui concerne l'utilisation du RTA relatif afin de s'aligner sur les meilleures pratiques et inciter la Société à surpasser de manière constante ses pairs. Ces ajustements comprennent :

1. de régler le rang percentile pour la performance maximale au 25^e percentile, au lieu du 35^e percentile dans l'attribution précédente.
2. de calculer les rangs percentile basé sur la performance RTA sur trois ans, remplaçant la moyenne des percentiles annuels.
3. de se défaire d'un multiplicateur de performance fixe dans la détermination du rang de performance et d'utiliser plutôt l'interpolation des résultats entre différents objectifs.

Les tableaux suivants présentent, pour les trois derniers exercices, les UAR attribuées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition. Il est à noter que ces tableaux présentent uniquement les attributions aux vice-présidents exécutifs.

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2024 :

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2024 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Bénéfice tiré des activités de base ⁽³⁾	(Valeur comptable ⁽⁴⁾ + MSC ⁽⁵⁾) / action ordinaire	Rendement total aux actionnaires (RTA)	Coefficient de rendement
				Pondération de 25 %	Pondération de 25 %	Rang percentile du RTA relatif Pondération de 50 %	
				M\$	\$		%
2024-2026	82 659	84 884	Égal ou supérieur au maximum	3 853	174,33	25 ^e	200
			Cible	3 350	161,42	50 ^e	100
			Seuil	2 513	145,28	75 ^e	50
			Inférieur au seuil	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

- (1) Les chiffres présentés ici ne s'appliquent qu'aux personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.
- (2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR supplémentaires. Cette colonne indique le nombre d'UAR initialement attribuées plus un nombre additionnel d'UAR attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR annulées.
- (3) Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux normes IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre **Rapport de gestion 2024** pour des informations pertinentes sur cette mesure et un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

- (4) La valeur comptable par action ordinaire est calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.
- (5) La MSC représente le bénéfice non gagné que la Société comptabilisera à l'avenir lorsqu'elle fournira des services dans le cadre de contrats d'assurance (calculée telle qu'elle apparaît dans les états financiers). La MSC par action ordinaire est égale à la MSC divisée par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

En 2024, les attributions étaient basées sur un objectif de salaire de base pour chaque dirigeant désigné, comme suit :

Dirigeant désigné	Octroi des UAR 2024 cible	Nombre d'UAR octroyées
	% du salaire	
DENIS RICARD	175	20 828
ERIC JOBIN	110	6 205
MICHAEL L. STICKNEY (maintenant à la retraite)	110	6 416
ALAIN BERGERON	150	11 385
PIERRE MIRON	110	8 349

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2023 :

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2024 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Bénéfice tiré des activités de base ⁽³⁾	(Valeur comptable ⁽⁴⁾ + MSC ⁽⁵⁾) / action ordinaire	Rendement total aux actionnaires (RTA)	Coefficient de rendement
				Pondération de 25 %	Pondération de 25 %	Rang percentile du RTA relatif	
				M\$	\$	Pondération de 50 %	%
2023-2025	77 964	83 339	Égal ou supérieur au maximum	3 968	167,40	1 ^{er} à 35 ^e	200
				3 709	161,20	36 ^e à 45 ^e	150
			Cible	3 450	155,00	46 ^e à 55 ^e	100
				3 019	147,25	56 ^e à 65 ^e	75
			Seuil	2 588	139,50	66 ^e à 75 ^e	50
	Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	

- (1) Les chiffres présentés ne concernent que les personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.
- (2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR attribuées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.
- (3) Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux normes IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur cette mesure et un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.
- (4) La valeur comptable par action ordinaire est calculée en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.
- (5) La MSC représente le bénéfice non gagné que la Société comptabilisera à l'avenir lorsqu'elle fournira des services dans le cadre de contrats d'assurance (calculée telle qu'elle apparaît dans les états financiers). La MSC par action ordinaire est égale à la MSC divisée par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Tableau sommaire des attributions des UAR en 2022

Pour l'attribution 2022-2024, deux facteurs ont été utilisés : le RTA relatif (représentant une pondération de 50 %) et la performance du bénéfice net de la Société sur trois ans (représentant une pondération de 50 %). Pour plus de détails sur l'atteinte de ces objectifs et le paiement qui en résulte, veuillez consulter la section « Paiement des attributions d'UAR de 2022 ».

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR attribuées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2023 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total aux porteurs d'actions ordinaires	Coefficient de rendement
				Pondération de 50 %	Rang percentile du RTA relatif	
				M\$		%
2022-2024	73 882	79 490	Égal ou supérieur au maximum	3 050	1 ^{er} à 35 ^e	200
				2 937	36 ^e à 45 ^e	150
			Cible	2 825	46 ^e à 55 ^e	100
				2 475	56 ^e à 65 ^e	75
			Seuil	2 125	66 ^e à 75 ^e	50
			Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0

(1) Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.

(2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR attribuées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de la Société et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 12,14 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2024.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 10 544 733 options ont été attribuées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du régime, et 1 287 833 étaient en cours au 31 décembre 2024, représentant respectivement 11,28 % et 1,38 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2024.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, nous avons attribué 233 000 options, ce qui représente environ 0,25 % du total des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2024, après considération des attributions effectuées en 2024, il restait un total de 805 267 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du régime, ce qui représentait 0,86 % des actions ordinaires en circulation.

Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'attribuer des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires;
- Aligner la rémunération sur la nature à long terme de l'activité d'assurance vie; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de la Société et en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont attribuées, les attributions antérieures ne sont pas considérées puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité attribue des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options attribuées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être attribuée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'attribution des options.

De plus, le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions en circulation au moment de l'attribution.

Également, le régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions attribuées aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, la Société peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'attribution, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'attribution; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'attribution.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les modalités des options qui doivent être attribuées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2024.

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 287 833	71,90 \$	805 267
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

	2024	2023	2022
Nombre d'options attribuées	233 000	206 000	195 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	95 974 696	102 485 825	106 497 589
Taux d'épuisement	0,243 %	0,20 %	0,18 %

Les options représentent de 30 % à 40 % de la composition de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes.

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Alors que la Société assume la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la circulaire fournissent davantage de détails sur ces régimes.

Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. Les premières actions IAG ont été émises par iA Assurance le 3 février 2000 à un prix de 7,875 \$ en tenant compte du fractionnement à raison de deux pour une effectué en 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2019, moment de la prise d'effet de l'arrangement en vertu duquel les actions ordinaires de iA Assurance ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, les actions IAG sont inscrites au nom de iA Société financière.

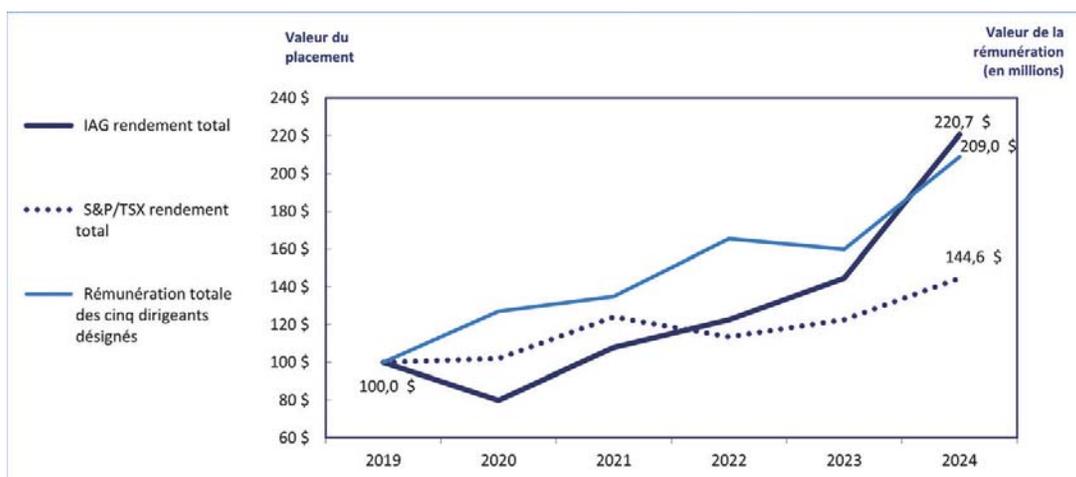
Le graphique présenté ci-après permet de comparer le RTA cumulatif de iA Groupe financier par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices se terminant le 31 décembre 2024. Le graphique suppose que la valeur initiale du placement dans les actions ordinaires et de l'indice composé S&P/TSX était de 100,00 \$ le 31 décembre 2019 et que les dividendes ont été réinvestis.

Le graphique présente également la rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de la période indiquée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'identité et la rémunération des dirigeants désignés, veuillez vous reporter à la section « Tableau sommaire de la rémunération ».

Le graphique montre que les actions ordinaires de iA Groupe financier ont surpassé l'indice composé S&P/TSX au cours de la période considérée. La rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de cette période a augmenté régulièrement, bien que plus lentement que le rendement des actions ordinaires. Le rendement total des actions ordinaires est l'une des nombreuses composantes de la rémunération variable.

Comme il est décrit à la section « Composantes de la rémunération » de la présente circulaire, une partie importante de la rémunération directe totale touchée par les dirigeants désignés au cours de toute année est composée d'une rémunération variable prévue aux termes des régimes d'intéressement à court, moyen et long termes. Ces régimes visent à aligner l'intérêt des dirigeants désignés sur l'intérêt de nos porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total cumulatif du titre de IAG au cours des cinq derniers exercices comparé à celui de l'indice composé S&P/TSX



Le tableau suivant montre, sous forme de pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires après impôts et de pourcentage du bénéfice tiré des activités de base, les montants de rémunération en espèces et en actions ordinaires gagnés par les dirigeants désignés en 2022, 2023 et 2024.

Base	2024	2023	2022
	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 4
Revenu net attribuable aux actionnaires ordinaires (après impôts)	1,69 %	1,58 %	1,54 %
Bénéfice tiré des activités de base ⁽¹⁾	1,48 %	1,27 %	1,33 %

(1) Le bénéfice tiré des activités de base est une mesure financière non conforme aux normes IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » et la section « Rapprochement de mesures financières non conformes aux IFRS choisies » de notre *Rapport de gestion 2024* pour des informations pertinentes sur ces mesures et un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date de la circulaire, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de la Société qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de la Société. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 11 mars 2025, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 10 mars 2025 (122,02 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres \$	Exigence en matière d'actionnariat respectée
	Nombre	\$	Nombre	\$		
DENIS RICARD	48 000	5 856 960	53 321	6 506 228	12 363 188	Oui
ÉRIC JOBIN	6 479	790 568	4 811	587 038	1 377 606	Oui
ALAIN BERGERON	—	—	11 308	1 379 802	1 379 802	Oui
PIERRE MIRON	4 900	597 898	11 358	1 385 903	1 983 801	Oui

Aperçu de la performance de la haute direction pour 2024

En 2024, les dirigeants désignés de iA Groupe financier ont contribué de manière importante à atteindre ou à dépasser les objectifs financiers et stratégiques fixés pour tous les membres de l'équipe de direction au début de l'année.

Performance financière

D'un point de vue financier, la Société a atteint avec succès plusieurs cibles, y compris toutes celles de ses indications données aux marchés, ce qui témoigne des solides capacités de distribution et d'une progression continue en matière de ventes :

- BPA dilué tiré des activités de base⁴ de 11,16 \$ en 2024, en hausse de 20 % par rapport à l'année précédente, comparativement aux indications à moyen terme d'une croissance annuelle moyenne de 10 % et plus, et BPA de 9,77 \$ en 2024;
- **ROE** tiré des activités de base⁴ de 15,9 % en 2024, en ligne avec les indications à moyen terme de 15 % et plus, et **ROE** de 13,9 % en 2024;
- plus de 20,4 milliards de dollars en primes nettes⁵, équivalents de primes et dépôts⁵ en 2024, soit une augmentation de 22 % sur 12 mois;
- total de l'actif sous gestion⁵ et de l'actif sous administration⁵ de plus de 259 milliards de dollars⁶, soit une augmentation de 18 % au cours des douze derniers mois;
- solide ratio de solvabilité⁷ de 139 %^{6,8}, bien au-dessus de la cible d'opération de 120 % de la société, et capital disponible pour déploiement⁵ de 1,4 milliard de dollars^{6,9};
- valeur comptable par action ordinaire¹⁰ de 73,44 \$⁶, en hausse de 10 % au cours de l'année;
- génération organique de capital⁵ de 635 millions de dollars en 2024, atteignant la cible annuelle de 600 millions de dollars et plus donnée aux marchés; et
- ratio de distribution du dividende (activités de base)⁴ de 30 % en 2024, s'inscrivant ainsi au milieu de la fourchette cible de 25 % à 35 % donnée aux marchés.

⁴ Le bénéfice par action tiré des activités de base et le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires tiré des activités de base sont des ratios non conformes aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion 2024* pour des informations au sujet de ces ratios.

⁵ Les primes nettes, équivalents de primes et dépôts, l'actif sous gestion, l'actif sous administration, le capital disponible pour déploiement et la génération organique de capital sont des mesures financières supplémentaires. Voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion 2024* pour plus d'information sur ces mesures.

⁶ Données au 31 décembre 2024.

⁷ Le ratio de solvabilité est calculé conformément à la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP) imposée par l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF). Cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières en vertu de la décision générale no 2021-PDG-0065 de l'AMF.

⁸ Au 31 décembre 2024, le ratio de solvabilité était de 133 % sur une base pro forma compte tenu de l'impact de la ligne directrice ESCAP révisée par l'AMF le 1er janvier 2025, de l'acquisition de Global Warranty le 4 février 2025 et du rachat de débetures subordonnées de 400 millions de dollars le 21 février 2025.

⁹ Au 31 décembre 2024, le capital disponible pour déploiement était de 0,7 milliard de dollars, ou de 1,4 milliard de dollars sur une base pro forma, compte tenu de l'impact de la ligne directrice ESCAP révisée par l'AMF le 1er janvier 2025 et de l'acquisition de Global Warranty le 4 février 2025.

¹⁰ La valeur comptable par action ordinaire est calculée en divisant les capitaux propres aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Performance stratégique

Plusieurs objectifs stratégiques clés ont été atteints en 2024, dans la continuité de l'exécution solide et alignée des années précédentes, notamment :

- une contribution importante du renforcement continu du modèle stratégique de la société, La façon iA¹¹, dans toutes les unités d'exploitation;
- la réalisation de trois acquisitions stratégiques, soutenant la croissance et bénéficiant d'un processus d'intégration amélioré;
- la mise en œuvre de processus améliorés de gestion du budget et des dépenses, ce qui a nettement amélioré notre levier opérationnel;
- la transition efficace des responsabilités au sein de l'équipe de direction, ce qui facilite les changements et l'évolution de la direction;
- la mise en œuvre d'initiatives clés de la stratégie numérique, notamment l'industrialisation du Hub de croissance et la mise en place de nouvelles capacités de gestion des perspectives de vente;
- la poursuite de l'exécution de la stratégie de création de valeur dans le secteur des Placements, en augmentant le **ROE** du portefeuille grâce à l'approche de gestion globale des portefeuilles, tout en réduisant la sensibilité des bénéfices de base aux mouvements parallèles de la courbe des taux d'intérêt;
- la concentration accrue sur la stratégie en matière d'intelligence artificielle en mettant en œuvre des processus de gouvernance, en traitant les enjeux juridiques et de risque, en donnant des formations et en organisant des ateliers pour les dirigeants afin de définir l'ambition en matière d'intelligence artificielle et de confirmer la vision et les occasions d'affaires;
- le dialogue accru avec les investisseurs canadiens, américains et européens afin de diversifier l'actionnariat et d'accueillir de nouveaux actionnaires; et
- le développement considérable de notre mentalité d'organisation apprenante, de processus et de solutions disponibles pour tous les employés de iA Groupe financier, tout en renforçant nos initiatives de développement des talents et du leadership.

Ces initiatives, parmi d'autres, témoignent d'une exécution réussie qui pose les bases d'un succès durable dans les années à venir.

¹¹ Pour plus d'information, voir les documents de l'événement destiné aux investisseurs 2025 à ia.ca/relationaveclesinvestisseurs, qui ne sont pas incorporés par renvoi aux présentes.

Détails de la rémunération individuelle



DENIS RICARD

Président et chef de la direction

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé, qui valorise le développement des personnes, dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard orchestre la stratégie et veille à la croissance durable de la Société, en tenant compte des intérêts des actionnaires, des clients, des employés et des communautés où elle est présente. Il est reconnu en tant que bâtisseur d'équipe chevronné, passionné par de nouveaux défis et dévoué aux objectifs à long terme de iA Groupe financier.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

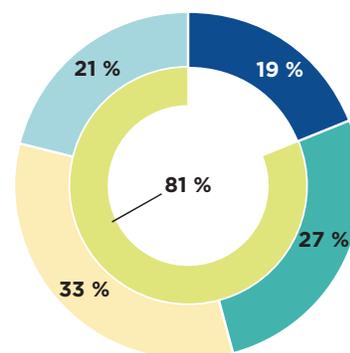
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2024	2023	2022
Salaire de base	1 054 872 \$	1 019 200 \$	980 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	1 545 563 \$	1 222 798 \$	1 059 331 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	1 846 057 \$	1 528 833 \$	1 469 992 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	1 175 850 \$	752 000 \$	765 000 \$
Rémunération directe totale	5 622 342 \$	4 522 831 \$	4 274 323 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 18,09 \$ en février 2024, 15,04 \$ en février 2023 et 15,30 \$ en février 2022.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 19 %
- Régime d'intéressement à court terme 27 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 33 %
- Régime d'intéressement à long terme 21 %
- Portion totale de la rémunération variable 81 %

Calcul du boni annuel 2024 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 100 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
ROE tiré des activités de base ⁽¹⁾	35	140,9	519 905
Nouvelles affaires	30	144,6	457 369
Frais généraux	10	89,1	93 905
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	180,0	474 384
Sous-total	100	146,6	1 545 563
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	545 563

(1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures.

Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs des objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2024 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2020	3 226 075 \$	6 083 314 \$	189 \$	216 \$
2021	3 542 222 \$	7 796 827 \$	220 \$	279 \$
2022	4 274 323 \$	8 484 275 \$	198 \$	198 \$
2023	4 522 831 \$	7 709 828 \$	170 \$	178 \$
2024	5 622 342 \$	6 910 286 \$	123 \$	153 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2024 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été attribuées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2024 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2024, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par la Société et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus qui inclut une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.



ÉRIC JOBIN

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Éric Jobin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef depuis août 2023. Il était auparavant vice-président exécutif, Efficacité opérationnelle. Il continue d'ailleurs à superviser la fonction vitale d'efficacité opérationnelle, tout en étant responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci.

Monsieur Jobin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, de la Gestion du capital, de la Durabilité et des Affaires publiques.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

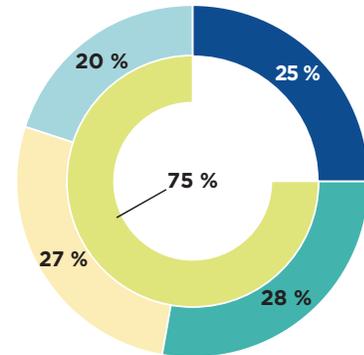
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2024	2023	2022
Salaire de base	500 000 \$	405 082 \$	285 946 \$
Régime d'intéressement à court terme	550 339 \$	371 461 \$	142 920 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	549 970 \$	200 785 \$	156 540 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	397 980 \$	75 200 \$	76 500 \$
Rémunération directe totale	1 998 289 \$	1 052 528 \$	661 906 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 18,09 \$ en février 2024, 15,04 \$ en février 2023 et 15,30 \$ en février 2022.

Rémunération directe totale

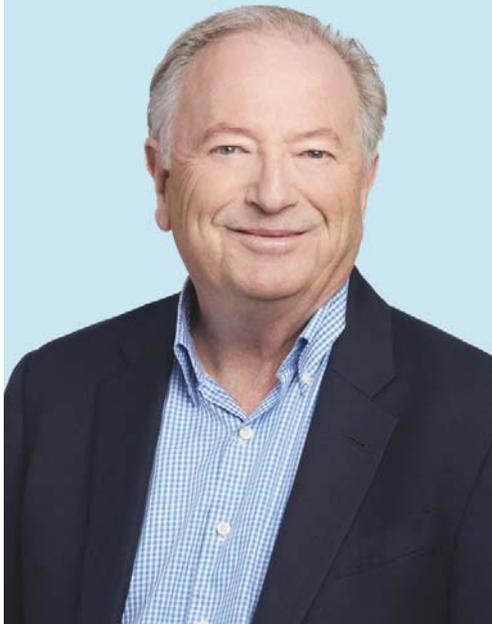


- Salaire de base 25 %
- Régime d'intéressement à court terme 28 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 27 %
- Régime d'intéressement à long terme 20 %
- Portion totale de la rémunération variable 75 %

Calcul du boni annuel 2024 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base): 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
<i>ROE</i> tiré des activités de base ⁽¹⁾	10	140,9	52 790
Nouvelles affaires	10	144,6	54 181
Frais généraux	10	89,1	33 372
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	70	156,3	409 996
Sous-total	100	146,9	550 339
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	550 339

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures.



MICHAEL L. STICKNEY

Ancien vice-président exécutif et conseiller stratégique, Opérations américaines (maintenant à la retraite)

MMichael L. Stickney a pris sa retraite à la fin de l'année 2024, après 25 années de service dévoué chez iA Groupe financier. Il était vice-président exécutif et conseiller stratégique des opérations américaines depuis mai 2024. Il était auparavant vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations américaines et co-chef des acquisitions d'août 2023 à mai 2024 et vice-président exécutif et chef de la croissance de 2019 à 2023. Il encadre les initiatives de croissance pour toutes les unités d'exploitation aux États-Unis. Il assume également une responsabilité à l'égard de la fonction d'acquisition de la Société. Monsieur Stickney a un bilan très solide dans l'établissement d'entreprises prospères et bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs de la Société et de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

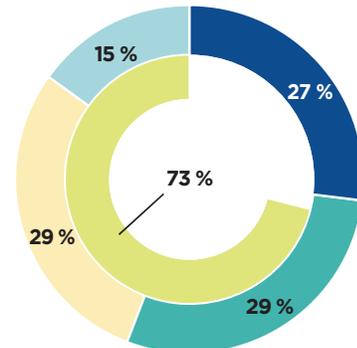
Langues⁽¹⁾ : anglais

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2024	2023	2022
Salaire de base ⁽²⁾	708 198 \$	674 208 \$	625 030 \$
Régime d'intéressement à court terme ⁽³⁾	770 454 \$	567 102 \$	502 545 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽⁴⁾	767 309 \$	737 788 \$	671 062 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽⁵⁾	397 980 \$	330 880 \$	336 600 \$
Rémunération directe totale	2 643 941 \$	2 309 978 \$	2 135 237 \$

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
- (2) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2024 : 517 008 \$ US au taux de 1,3698, 2023 : 499 524 \$ US au taux de 1,3497 et 2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013).
- (3) Les bonis annuels de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. (2024 : 538 440 \$ US au taux de 1,4309, 2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474 et 2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790).
- (4) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2024 : 568 672 \$ US au taux de 1,3493, 2023 : 549 481 \$ US au taux de 1,3427 et 2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702).
- (5) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 18,09 \$ en février 2024, 15,04 \$ en février 2023 et 15,30 \$ en février 2022.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 27 %
- Régime d'intéressement à court terme 29 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 29 %
- Régime d'intéressement à long terme 15 %
- Portion totale de la rémunération variable 73 %

Calcul du boni annuel 2024 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
<i>ROE</i> tiré des activités de base ⁽¹⁾	35	140,9	191 110 US 273 459 CA
Nouvelles affaires	30	144,6	168 122 US 240 566 CA
Frais généraux	10	89,1	34 518 US 49 392 CA
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	25	149,4	144 690 US 207 037 CA
Sous-total	100	139,0	538 440 US 770 454 CA
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0 US 0 CA
Total du boni versé	-	-	538 440 US 770 454 CA

(1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures.



ALAIN BERGERON

Vice-président exécutif et chef des placements

Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements de iA Groupe financier depuis septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

Monsieur Bergeron est reconnu comme un investisseur hautement intègre et passionné, qui a fait ses preuves à constituer des portefeuilles de première qualité et des équipes de placement hautement performantes. Il amène une rare combinaison d'expérience dans le monde des placements institutionnels et des régimes de pensions, ainsi qu'une expérience et une compréhension des besoins en matière de patrimoine individuel, ce qui contribue à la réussite de iA et de ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

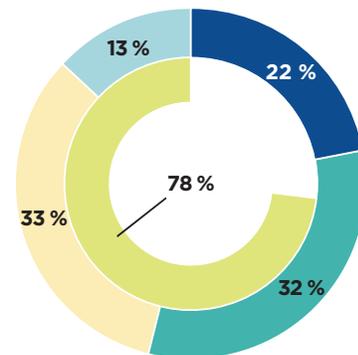
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2024	2023	2022
Salaire de base	672 750 \$	624 724 \$	583 740 \$
Régime d'intéressement à court terme	980 417 \$	654 292 \$	521 436 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	1 009 092 \$	667 795 \$	642 152 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	397 980 \$	330 880 \$	336 600 \$
Rémunération directe totale	3 060 239 \$	2 277 691 \$	2 083 928 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 18,09 \$ en février 2024, 15,04 \$ en février 2023 et 15,30 \$ en février 2022.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 22 %
- Régime d'intéressement à court terme 32 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 33 %
- Régime d'intéressement à long terme 13 %
- Portion totale de la rémunération variable 78 %

Calcul du boni annuel 2024 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 100 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
<i>ROE</i> tiré des activités de base ⁽¹⁾	30	140,9	284 205
Nouvelles affaires	10	144,6	97 230
Frais généraux	10	89,1	59 888
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	50	160,4	539 094
Sous-total	100	145,8	980 417
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	980 417

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures.



PIERRE MIRON

Vice-président exécutif, chef de la croissance des opérations canadiennes

Pierre Miron est vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes depuis août 2023. Auparavant, il était vice-président exécutif et chef de la transformation.

Monsieur Miron est un leader de très grande envergure dont les résultats ne sont plus à démontrer, et il apporte une vaste expérience à son nouveau mandat. À ce titre, il supervise tous les secteurs d'activité canadiens, soit la Gestion de patrimoine, l'Assurance, Épargne et retraite individuelles, les Solutions d'assurance et d'épargne collectives, l'Expérience client globale, les Services aux concessionnaires, les filiales en assurance auto et habitation, le financement auto et les projets spéciaux. Il met aussi à profit les capacités de la fonction CX globale de la Société, fonction qu'il a créée dans le cadre de son rôle précédent de chef de la transformation.

Langues⁽¹⁾ : français et anglais

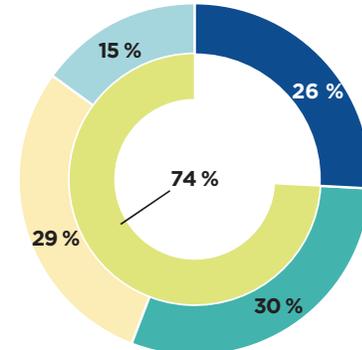
Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2024	2023	2022
Salaire de base	672 750 \$	633 672 \$	600 300 \$
Régime d'intéressement à court terme	774 390 \$	610 188 \$	464 838 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	740 001 \$	686 771 \$	660 350 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	397 980 \$	330 880 \$	336 600 \$
Rémunération directe totale	2 585 121 \$	2 261 511 \$	2 062 088 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 18,09 \$ en février 2024, 15,04 \$ en février 2023 et 15,30 \$ en février 2022.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **26 %**
- Régime d'intéressement à court terme **30 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **29 %**
- Régime d'intéressement à long terme **15 %**
- Portion totale de la rémunération variable **74 %**

Calcul du boni annuel 2024 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible (% du salaire de base) : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
<i>ROE</i> tiré des activités de base ⁽¹⁾	30	140,9	213 154
Nouvelles affaires	15	144,6	109 384
Frais généraux	15	89,1	67 374
Objectifs des unités d'exploitation et objectifs stratégiques	40	190,6	384 478
Sous-total	100	153,6	774 390
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	774 390

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) tiré des activités de base est un ratio non conforme aux IFRS; voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » de notre *Rapport de gestion 2024* pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽³⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	2024	1 054 872	1 846 057	1 175 850	1 545 563	493 337	s. o.	6 115 679
Président et chef de la direction	2023	1 019 200	1 528 833	752 000	1 222 798	1 576 803	s. o.	6 099 634
	2022	980 000	1 469 992	765 000	1 059 331	952 123	s. o.	5 226 446
	ÉRIC JOBIN	2024	500 000	549 970	397 980	550 339	1 909 817	s. o.
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2023	405 082	200 785	75 200	371 461	350 162	s. o.	1 402 690
	2022	285 946	156 540	76 500	142 920	341 684	s. o.	1 003 590
	MICHAEL L. STICKNEY	2024	708 198 ⁽⁵⁾	767 309 ⁽⁶⁾	397 980	770 454 ⁽⁷⁾	211 133	s. o.
Vice-président exécutif et conseiller stratégique, Opérations américaines (maintenant à la retraite)	2023	674 208 ⁽⁵⁾	737 788 ⁽⁶⁾	330 880	567 102 ⁽⁷⁾	647 916	s. o.	2 957 894
	2022	625 030 ⁽⁵⁾	671 062 ⁽⁶⁾	336 600	502 545 ⁽⁷⁾	358 973	s. o.	2 494 210
	ALAIN BERGERON	2024	672 750	1 009 092	397 980	980 417	317 166	s.o.
Vice-président exécutif et chef des placements	2023	624 724	667 795	330 880	654 292	183 894	250 000 ⁽⁸⁾	2 711 585
	2022	583 740	642 152	336 600	521 436	267 613	250 000	2 601 541
	PIERRE MIRON	2024	672 750	740 001	397 980	774 390	277 525	s.o.
Vice-président exécutif et chef de la croissance des opérations canadiennes	2023	633 672	686 771	330 880	610 188	350 275	s.o.	2 611 786
	2022	600 300	660 350	336 600	464 838	344 776	s. o.	2 406 864

(1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 88,63 \$ pour 2024, de 81,09 \$ pour 2023 et de 78,78 \$ pour 2022. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de la Société au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'attribution et se termine le 31 décembre de la troisième année.

(2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 18,09 \$ en février 2024 (15,04 \$ en février 2023, 15,30 \$ en février 2022 et 11,71 \$ en mai 2022). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,62 % en février 2024 (3,08 % en février 2023, 1,66 % en février 2022 et 2,94 % en mai 2022); volatilité anticipée de 26,28 % en février 2024 (26,28 % en février 2023, 26,71 % en février 2022 et 26,73 % en mai 2022); espérance mathématique de la durée de vie de 5,1 ans en février 2024 (5,1 ans en février 2023, 5,2 ans en février 2022 et 5,1 ans en mai 2022); et dividendes attendus de 3,50 % en février 2024 (3,86 % en février 2023, 3,08 % en février 2022 et 4,07 % en mai 2022).

- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant. Les dirigeants désignés suivants ont choisi de recevoir une partie de leur boni pour les années indiquées sous forme d'UAD :

	Année de référence	Valeur du boni annuel réinvesti en UAD	Nombre d'UAD attribuées
Éric Jobin	2024	150 000 \$	1 158
	2023	185 731 \$	2 008
	2022	35 730 \$	434
	2021	28 749 \$	346
Alain Bergeron	2024	250 000 \$	1 929
	2023	250 000 \$	2 704
	2022	250 000 \$	3 037
	2021	250 000 \$	3 010
Pierre Miron	2023	250 000 \$	2 704
	2022	250 000 \$	3 037
	2021	250 000 \$	3 010

- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2024 : 517 008 \$ US au taux de 1,3698, 2023 : 499 524 \$ US au taux de 1,3497 et 2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013).
- (6) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2024 : 568 672 \$ US au taux de 1,3493, 2023 : 549 481 \$ US au taux de 1,3427 et 2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702).
- (7) Les bonis annuels de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (2024 : 538 440 \$ US au taux de 1,4309, 2023 : 420 886 \$ US au taux de 1,3474 et 2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790).
- (8) Ce montant correspond au cinquième et dernier versement du boni de rétention qui est payable à monsieur Bergeron annuellement, en février, pour une période de cinq ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2024, des options d'achat d'actions en vue d'acquérir des actions ordinaires ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir du premier anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options

	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2018	30 000	58,43	9 février 2028	2 246 700
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	1 075 440
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	5 070 000
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	3 563 400
	2021	60 000	57,87	5 février 2031	4 527 000
	2022	50 000	83,87	11 février 2032	2 472 500
	2023	50 000	82,09	9 février 2033	2 561 500
	2024	65 000	92,15	15 février 2034	2 676 050
	Total	388 333			24 192 590
ÉRIC JOBIN	2021	3 000	57,87	5 février 2031	226 350
	2022	5 000	83,87	11 février 2032	247 250
	2023	5 000	82,09	9 février 2033	256 150
	2024	22 000	92,15	15 février 2034	905 740
	Total	35 000			1 635 490
MICHAEL L. STICKNEY	2017	22 000	55,85	10 février 2027	1 704 340
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	1 722 470
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	1 943 500
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	2 375 600
	2021	40 000	57,87	5 février 2031	3 018 000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	1 087 900
	2023	22 000	82,09	9 février 2033	1 127 060
	2024	22 000	92,15	15 février 2034	905 740
	Total	214 000			13 884 610
ALAIN BERGERON	2021	10 000	57,87	5 février 2031	754 500
	2022	11 000	83,87	11 février 2032	543 950
	2023	16 500	82,09	9 février 2033	845 295
	2024	22 000	92,15	15 février 2034	905 740
	Total	59 500			3 049 485
PIERRE MIRON	2020	15 000	73,93	7 février 2030	890 850
	2021	15 000	57,87	5 février 2031	1 131 750
	2021	20 000	68,38	28 juin 2031	1 298 800
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	1 087 900
	2023	22 000	82,09	9 février 2033	1 127 060
	2024	22 000	92,15	15 février 2034	905 740
	Total	116 000			6 442 100

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le dernier jour de bourse de 2024 (133,32 \$) et le prix d'exercice des options.

Au 31 décembre 2024, des UAR étaient attribuées aux dirigeants désignés et étaient en cours comme l'indique le tableau suivant. L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

		Attributions fondées sur des actions	
		UAR	
	Exercice financier de l'attribution	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾
			Nombre
DENIS RICARD	2023	20 153	2 701 510
	2024	21 530	2 886 097
	Total	41 683	5 587 607
ÉRIC JOBIN	2023	2 647	354 830
	2024	6 414	859 797
	Total	9 061	1 214 627
MICHAEL L. STICKNEY	2023	7 243	1 397 063
	2024	6 632	1 279 210
	Total	13 875	2 676 273
ALAIN BERGERON	2023	8 803	1 180 042
	2024	11 769	1 577 634
	Total	20 572	2 757 676
PIERRE MIRON	2023	9 053	1 213 555
	2024	8 630	1 156 852
	Total	17 683	2 370 407

- (1) Total des UAR non acquises (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2024.
- (2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2024 (134,05 \$).
- (3) La valeur des UAR non acquises a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2024 (octroi 2024 : 889 020 \$ US et octroi 2023 : 970 924 \$ US, les deux au taux de 1,4389).

Au 31 décembre 2024, les dirigeants désignés détenaient des UAD comme l'indique le tableau suivant. Les UAD représentent les montants réinvestis par les dirigeants désignés depuis leur admissibilité au régime. Les UAD sont acquises à la date de leur attribution. La valeur des UAD est calculée en fonction du prix de clôture de l'action

ordinaire le dernier jour de bourse de 2024. Les UAD accumulent également des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

Attributions fondées sur des actions		
UAD		
	UAD en cours ⁽¹⁾ (les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ⁽²⁾
	Nombre	\$
DENIS RICARD	53 321	7 108 756
ÉRIC JOBIN	3 653	487 018
MICHAEL L. STICKNEY	1 429	190 514
ALAIN BERGERON	9 379	1 250 408
PIERRE MIRON	11 358	1 514 249

(1) Total des UAD (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2024.

(2) Ce montant est calculé en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2024 (133,32 \$).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2024.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
	\$	\$	\$
DENIS RICARD	984 550	3 972 444	1 545 563
ÉRIC JOBIN	104 900	423 026	550 339
MICHAEL L. STICKNEY	602 930	2 042 877 ⁽⁴⁾	770 454 ⁽⁵⁾
ALAIN BERGERON	602 930	1 735 323	980 417
PIERRE MIRON	381 380	1 784 502	774 390

(1) Valeur basée sur le cours de clôture des actions ordinaires le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2022, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, a été effectué le 27 février 2025, à l'exception de l'attribution de monsieur Stickney, laquelle était payable le 6 mai 2025.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAD. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

- (4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 6 mars 2025, date à laquelle le montant était payable (1 427 687 \$ US au taux de 1,4309).
- (5) Le boni annuel de monsieur Stickney a été versé en dollars américains et converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment du paiement (2024 : 538 440 \$ US au taux de 1,4309).

Paiement des attributions d'UAR de 2022

Chez iA Groupe financier, notre programme de rémunération des membres de la haute direction comprend un mélange stratégique d'incitations basées sur des actions pour stimuler la performance de l'entreprise et accroître la valeur pour les actionnaires à long terme. Un élément essentiel de ce programme est le régime incitatif à moyen terme, qui inclut l'attribution d'unités d'actions liées au rendement (UAR) à nos dirigeants désignés.

Comme cela a été communiqué l'année dernière, des modifications aux normes internationales d'information financière (IFRS), en particulier les normes IFRS 17 et IFRS 9, ont nécessité des ajustements au calcul du paiement des UAR pour les attributions de 2021 et 2022. Plus précisément, des ajustements ont été apportés à la mesure de la performance basée sur les bénéfices nets pour les années 2023 et 2024, et ce, relativement aux UAR attribuées en 2021 et 2022. Les UAR attribuées en 2022 ont été acquises le 31 décembre 2024, marquant la fin de la période d'évaluation de trois ans pour ces UAR.

Ajustements des bénéfices nets de 2023 et 2024 pour l'attribution 2022

Les ajustements des bénéfices nets de 2023 et 2024 étaient un effort délibéré visant à harmoniser ces mesures avec les cibles initiales fixées en vertu de la norme IFRS 4, garantissant ainsi une approche équitable et cohérente. Cet ajustement a été soigneusement choisi pour maintenir l'intégrité des mesures de performance :

1. En commençant par le bénéfice tiré des activités de base selon la norme IFRS 17, les éléments non sous-jacents qui sont cohérents entre la norme IFRS 4 et la norme IFRS 17 ont été ajoutés à cette mesure.
2. De plus, les deux éléments non sous-jacents suivants, déclarés selon les normes IFRS 17 et IFRS 9, ont été recalibrés pour estimer leur valeur selon la norme IFRS 4 avant d'être ajoutés à la valeur précédente :
 - Impacts liés au marché; et
 - Hypothèses et mesures prises par la direction.

Afin de confirmer son approche, le conseil d'administration a obtenu, l'an dernier, une opinion indépendante auprès du cabinet d'actuaire externe Eckler. Ce cabinet a jugé que la méthodologie utilisée pour les ajustements au bénéfice net était raisonnable, et que les estimations étaient basées sur des données financières disponibles et fiables, telles que les résultats financiers historiques de la Société et les tests de sensibilité au 31 décembre 2022 en vertu de la norme IFRS 4. Cette confirmation souligne le caractère équitable et pragmatique des objectifs de base ajustés pour les exercices financiers 2023 et 2024.

Conformément à cette approche, le paiement des attributions d'UAR 2022 a été calculé en fonction des principes suivants :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de la Société au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de la Société pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paiement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'attribution et du coefficient de rendement.

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA relatif.

- Pour le cycle d'attribution 2022-2024, 50 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour 2022, et selon le bénéfice net ajusté réalisé pour 2023 et 2024.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 200 %	Réel	Coefficient du bénéfice net pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2022-2024	2 125	2 825	3 050	2 637	0,866

- Pour le cycle d'attribution 2022-2024, 50 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA relatif des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Entre le seuil et la cible 75 %	Cible 100 %	Entre la cible et le maximum 150 %	Maximum 200 %	Réel	Coefficient du RTA relatif pour la période (arrondi)
2022-2024	66 ^e à 75 ^e	56 ^e à 65 ^e	46 ^e à 55 ^e	36 ^e à 45 ^e	1 ^{er} à 35 ^e	34,6 ^e	2,000

50 % du Coefficient du bénéfice net (0,866 x 50 % = 0,433)	+	50 % du Coefficient du RTA relatif (2,000 x 50 % = 1,000)	=	Coefficient de rendement pour la période (1,433)
---	----------	--	----------	--

Calcul du paiement des attributions d'UAR

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le calcul détaillé des paiements des attributions d'UAR. Il convient de noter qu'à la suite de l'ajustement du bénéfice net de 2023 et de 2024, le coefficient de performance pour le cycle d'attribution 2022-2024 est de 1,433, par rapport à 1,393 si aucun ajustement n'avait été appliqué.

	Nombre d'UAR attribuées en 2022	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'acquisition	Valeur de paiement à l'acquisition	Valeur d'attribution d'origine	Différence entre la valeur d'attribution et la valeur de paiement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	18 659	2 023	20 682	1,433	134,05	3 972 444	1 469 992	2 502 452
ÉRIC JOBIN	1 987	215	2 202	1,433	134,05	423 026	156 540	266 486
MICHAEL L. STICKNEY	6 706	727	7 433	1,433	134,05	2 042 877 ⁽¹⁾	671 062 ⁽²⁾	1 371 815
ALAIN BERGERON	8 151	884	9 035	1,433	134,05	1 735 323	642 152	1 093 171
PIERRE MIRON	8 382	909	9 291	1,433	134,05	1 784 502	660 350	1 124 152

(1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 6 mars 2025, date à laquelle le montant était payable (1 427 687 \$ US au taux de 1,4309).

(2) Les UAR ont été attribuées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'attribution (2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702).

Options exercées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été exercées en 2024.

	Exercice financier de l'attribution	Attributions d'options		
		Nombre d'actions acquises à l'exercice	Prix d'exercice	Valeur nette réalisée à l'exercice ⁽¹⁾
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2016	10 000	40,91	510 900
	2017	35 000	55,85	2 490 893
	2018	10 000	58,43	785 862
ÉRIC JOBIN	2021	5 000	57,87	368 579
MICHAEL L. STICKNEY (maintenant à la retraite)	2015	11 400	39,96	537 572
	2016	23 000	40,91	1 594 028
	2017	1 000	55,85	72 762
ALAIN BERGERON	2020	40 000	73,93	723 713
	2021	10 000	57,87	277 377
	2022	11 000	83,87	534 350
	2023	5 500	82,09	263 019
PIERRE MIRON	2019	15 000	48,82	1 206 116
TOTAL		176 900		9 365 171

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« **MGA** ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est

limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements de prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Prestations annuelles payables						
	Nombre d'années de service créditées	Prestations annuelles payables		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées
		À la fin de l'exercice	À 65 ans ⁽³⁾				
Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
DENIS RICARD⁽¹⁾	39,58	1 591 164	1 704 374	23 256 630	493 337	541 277	24 291 244
ERIC JOBIN	25,99	257 050	366 467	3 042 753	1 909 817	7 361	4 959 932
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	23,00	542 198	542 198	6 829 010	211 133	174 884	7 215 027
ALAIN BERGERON	5,33	97 673	476 108	959 030	317 166	13 659	1 289 856
PIERRE MIRON	6,32	105 859	178 660	1 293 950	277 525	30 230	1 601 704

(1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

(2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé. Au moment de son départ à la retraite, M. Stickney a opté pour une rente immédiate d'un montant annuel de 529 356 \$. La rente a été diminuée conformément aux dispositions du régime de pension agréé et du régime de retraite excédentaire.

(3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.

(4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2023. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2023.

(5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année, de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses ainsi que d'autres changements non compensatoires intervenus au cours de l'année.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2024. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements. Suite au départ à la retraite de monsieur Stickney, le premier paiement du compte notionnel a été versé le 1^{er} janvier 2025.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Michael L. Stickney	467 122	-	73 665	540 787

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins des régimes de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le régime d'unités d'actions liées au rendement et le régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Le participant doit avoir atteint l'âge de 65 ans pour bénéficier des dispositions relatives à la retraite, à moins que le conseil d'administration n'en décide autrement. Pour les participants qui remplissent les conditions requises, les attributions continueront d'être acquises comme si le participant restait un employé admissible à la date de départ à la retraite. Pour les participants qui ne remplissent pas les conditions requises, l'acquisition des attributions sera en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en presumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2024 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2024 (133,32 \$).

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	2 109 744	-	-	2 109 744
	Boni annuel	-	2 664 371	-	-	2 664 371
	UAR	-	8 512 574	-	8 512 574	8 512 574
	Options	-	6 965 175	-	-	6 965 175
	Prestation de retraite	-	2 618 708	-	-	2 618 708
	Valeur totale	-	22 870 572	-	8 512 574	22 870 572
ÉRIC JOBIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	1 291 456	-	1 291 456	1 291 456
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	1 291 456	-	1 291 456	1 291 456
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	2 975 545	-	4 504 405	2 975 545
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	2 975 545	-	4 504 405	2 975 545
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	3 897 877	-	3 897 877	3 897 877
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	3 897 877	-	3 897 877	3 897 877

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ à la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
PIERRE MIRON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	3 744 978	-	3 744 978	3 744 978
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	3 744 978	-	3 744 978	3 744 978

Autres renseignements

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 5 novembre 2024, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, lequel a débuté le 14 novembre 2024 et prendra fin au plus tard le 13 novembre 2025, sous réserve de la mise en place d'une nouvelle offre. En vertu du nouveau programme, la Société peut acquérir, au cours de la période susmentionnée, jusqu'à 4 694 894 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 31 octobre 2024. Les rachats s'effectueront au cours du marché en vigueur au moment du rachat par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et politiques des marchés. La Société estime que le rachat de ses actions ordinaires représente une utilisation appropriée de ses fonds et est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif au programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société, approuvé par la Bourse de Toronto, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun des hauts dirigeants, des administrateurs ou des candidats à l'élection à titre d'administrateur de la Société ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe n'avait d'intérêt, directement ou indirectement, dans une opération importante réalisée depuis le début du dernier exercice financier ou dans une opération projetée qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions ou, à l'exception des prêts de caractère courant, à d'autres fins. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers sur la Société sont fournis dans nos états financiers consolidés comparatifs et notre *Rapport de gestion 2024* en ce qui a trait à notre dernier exercice terminé. Les plus récents exemplaires de ces documents et ceux de notre *Notice annuelle* et de notre *Rapport annuel* peuvent être consultés sur notre site Internet au ia.ca. Des copies imprimées peuvent également être obtenues, sans frais, sur demande adressée à la secrétaire de la Société par courriel au secretariat_corporatif@ia.ca. Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont également offerts sur le site Internet de SEDAR+ au sedarplus.ca, et sur notre site Internet à ia.ca.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la circulaire ainsi que son envoi.

Québec (Québec), le 11 mars 2025

Secrétaire de la Société

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie Cantin', written over a light blue horizontal line.

Amélie Cantin

ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

iA Société financière Inc.

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de iA Société financière inc. (la « **Société** »).

Composition et quorum

Le Conseil doit être constitué conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Société, tel qu'il peut être modifié de temps à autre.

Le Conseil est composé d'au moins neuf (9) et au plus vingt et un (21) administrateurs.

Il y a quorum aux réunions du Conseil lorsque plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents. Si le quorum nécessaire au vote sur une résolution n'est pas atteint uniquement parce qu'un administrateur n'a pas le droit d'assister aux délibérations en application de la loi, les autres administrateurs présents sont réputés constituer le quorum aux fins du vote.

Rôle et responsabilités

Le rôle du Conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance.

La **fonction de prise de décisions** comporte l'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit aux risques. Elle comporte également l'adoption des politiques fondamentales de la Société et l'approbation des principales décisions d'affaires.

La **fonction de surveillance** comporte la supervision des décisions prises et de la gestion effectuée par la direction, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs, le cas échéant. Elle vise également à prodiguer des consignes et des conseils éclairés à la haute direction.

Il incombe au Conseil de s'acquitter, directement ou par l'intermédiaire d'un comité, des responsabilités définies dans le présent mandat. Les comités doivent faire rapport de leurs activités et de leurs recommandations au Conseil.

Le Conseil a pour responsabilités :

1. Culture d'entreprise

- Promouvoir une culture d'intégrité au sein de la Société, fondée sur un comportement organisationnel éthique.
- Veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction soient intègres et créent une culture d'éthique et d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

- Veiller à ce que le président et chef de la direction, les membres de la haute direction et les personnes clés de la Société respectent les critères d'intégrité, de probité, de compétences et agissent en cohérence avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société.
- Adopter le Code de conduite professionnelle de iA Groupe financier (le « Code ») qui définit des normes visant raisonnablement à promouvoir l'intégrité et à prévenir les fautes, y compris les conflits d'intérêts, et le traitement des renseignements confidentiels.
- Veiller au respect du Code et passer en revue des rapports confirmant sa mise en application.

2. Planification stratégique

- Adopter un processus de planification stratégique, incluant la planification de la gestion du capital.
- Superviser l'élaboration de l'orientation, des plans et des priorités stratégiques de la Société.
- Approuver, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, notamment, les objectifs financiers, les occasions qui s'offrent à la Société, les risques auxquels elle est confrontée et son appétit pour le risque.
- Surveiller la mise en œuvre et l'efficacité des plans stratégiques et d'exploitation qui ont été approuvés.
- Approuver les principales décisions d'affaires.

3. Surveillance de la gestion des risques

3.1. Cadre de gestion des risques et de la conformité et gestion du capital

- Approuver le cadre de gestion des risques et de la conformité et les politiques mises en place afin d'identifier, d'évaluer, de communiquer, de gérer, d'atténuer et de surveiller les principaux risques associés aux activités de la Société.
- Passer en revue les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« EIRS » ou « ORSA »), incluant les résultats des simulations de crise.
- Approuver annuellement ou plus fréquemment au besoin, l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance aux risques ainsi que le ratio cible interne et le niveau d'opération visé du ratio de solvabilité de la Société et prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce qu'ils soient adéquatement respectés.
- Surveiller les stratégies en matière de gestion du capital et approuver les politiques visant à déterminer et maintenir le niveau approprié de capital en fonction des risques et des objectifs stratégiques de la Société,

3.2. Information financière et contrôles internes

- Superviser les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de sa communication, en surveiller l'intégrité et s'assurer périodiquement de l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement.

- Veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour corriger tout problème important relatif aux systèmes de contrôle interne et en assurer le suivi approprié.
- Examiner et approuver, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers et les rapports de gestion annuels et trimestriels, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents publics d'information en s'appuyant sur les analyses détaillées fournies par la direction et les comités responsables.
- Recommander aux actionnaires la nomination de l'auditeur externe, et en déterminer la rémunération.
- Superviser la conformité aux exigences en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
- Approuver le paiement des dividendes, de même que l'affectation des capitaux, les dépenses et les transactions dont les montants excèdent les seuils fixés par le Conseil.

4. Gouvernance

4.1. Structure

- Élaborer un ensemble de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance.
- Adopter une politique sur l'indépendance des administrateurs et élaborer des structures appropriées qui permettent au Conseil d'agir de manière indépendante par rapport à la direction.
- Mettre en place des comités qui relèvent du Conseil et définir leurs mandats afin d'aider le Conseil à assumer ses fonctions et ses responsabilités.
- Établir les attentes envers les administrateurs, notamment en ce qui a trait à la présence, à la préparation et à la participation exigées.
- Définir les obligations des administrateurs et veiller à ce que chacun s'acquitte de ses obligations en agissant honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la Société, et en exerçant le soin, la diligence et l'habileté qu'on peut attendre d'une personne raisonnable et prudente.

4.2. Élection, évaluation et rémunération du Conseil

- Recommander aux actionnaires des candidats en vue de l'élection aux postes d'administrateurs.
- Approuver la nomination du président du Conseil ainsi que les membres et présidents des comités du Conseil.
- Approuver la rémunération des administrateurs.
- Procéder régulièrement à une autoévaluation individuelle et collective du Conseil, de ses comités et de ses membres et examiner sa composition dans une optique d'efficacité et d'apport, tout en visant l'indépendance du Conseil et de ses membres.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du Conseil.

4.3. Formation

- Veiller à ce que les administrateurs bénéficient d'un programme d'orientation et aient accès à de la formation continue leur permettant de parfaire leurs compétences et d'acquérir une connaissance approfondie de la Société, de l'environnement dans lequel elle opère, de sa culture, de ses secteurs d'activités ainsi que de son profil de risque.

4.4. Supervision de la haute direction et rémunération

- Superviser l'établissement des grands principes de la Société en matière de ressources humaines et de rémunération et approuver la structure organisationnelle.
- Approuver la politique de rémunération des membres de la haute direction et des personnes clés de la Société et veiller à ce qu'elle soit alignée avec les intérêts long terme de la Société.
- Superviser la sélection, la nomination et le perfectionnement du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Passer en revue l'établissement des cibles de rendement annuelles et l'évaluation de rendement annuelle du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du président et chef de la direction, des membres de la haute direction et autres postes clés de la Société.

4.5. Communications et déclarations publiques

- Approuver la politique de divulgation de l'information qui régit la communication de renseignements touchant la Société et qui prévoit la diffusion de cette information en temps opportun, de manière exacte et équitable, et dans le respect des exigences d'ordre légal et réglementaire.
- Superviser les communications et l'information importantes destinées aux parties prenantes, étant entendu que le président et chef de la direction, le président du Conseil ou tout autre administrateur autorisé par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil peut communiquer avec les actionnaires ou les partenaires de la Société au nom de cette dernière.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le président du Conseil préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la Société et toutes les réunions du Conseil. Il peut assister, à titre d'invité, aux réunions des différents comités du Conseil pour lesquels il n'est pas membre.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Conseil agit comme secrétaire.

Ordre du jour : Le président du Conseil établit l'ordre du jour de chaque réunion en consultation avec le président et chef de la direction et le secrétaire de la Société. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Conseil en temps utile avant les réunions.

Huis clos : Le Conseil se réunit à huis clos après chaque réunion régulière, sans la présence de la direction.

Pouvoir de consultation : Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir et d'engager, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Révision du mandat : Le Conseil passe en revue périodiquement son mandat et y apporte les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

ANNEXE B – Propositions d'actionnaires

Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** »), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3, a soumis quatre propositions, dont trois sont soumises au vote.

La copie des propositions du MÉDAC soumises au vote ainsi que les commentaires respectifs à l'appui de celles-ci sont textuellement reproduits ci-dessous. Pour chaque proposition, la réponse du conseil d'administration, incluant sa recommandation de vote, suit la proposition.

Proposition n° 1 – Vote consultatif sur les politiques environnementales

Étant donné que pour la deuxième fois consécutive plus de 20 % des actionnaires votants ont appuyé notre proposition, il est proposé que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

Depuis l'adoption en 2019 de certaines modifications de la Loi canadienne des valeurs mobilières (« LCSA »), les administrateurs peuvent tenir compte, entre autres, des intérêts des actionnaires, des employés, des créanciers, des consommateurs, des gouvernements et de l'environnement dans leur prise de décision. Plus récemment, un projet de loi d'intérêt public était déposé au Sénat dont l'appellation pourrait être éventuellement Loi sur l'entreprise du XXI^e siècle (le « projet de loi S-285⁽¹⁾ »), dans lequel il est proposé d'apporter des modifications de fond à la Loi canadienne sur les sociétés par actions (« LCSA »). Dans la proposition législative, on définit la « raison d'être » des entreprises commerciales tout en rattachant les obligations fiduciaires des administrateurs et des dirigeants à ce nouveau concept. Selon un nouvel article éventuel de la LCSA, la « raison d'être d'une société » consisterait « à servir au mieux ses intérêts tout en veillant :

- a. à apporter à la collectivité et à l'environnement des bienfaits proportionnels à sa taille et à la nature de ses activités;
- b. à réduire, en vue d'une élimination complète, tout préjudice qu'elle pourrait causer à la collectivité et à l'environnement »

Ce souci du législateur pour les questions environnementales est un reflet de la préoccupation des actionnaires et de la société dans son ensemble pour les questions environnementales et l'impact que les organisations peuvent avoir sur celui-ci.

Nous demandons donc au conseil d'administration de reconsidérer sa position en regard de notre proposition.

(1) <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/S-285/premiere-lecture>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : Dans les dernières années, le cadre normatif entourant l'environnement et les changements climatiques a évolué et fait l'objet de changements

importants. L'adoption de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques par l'Autorité des marchés financiers ou encore le cadre volontaire des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) par le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) nous le confirment explicitement. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont d'ailleurs réagi à la publication des NCID en insistant sur leur caractère volontaire et en rappelant qu'elles poursuivent leurs travaux en vue de mettre en œuvre un règlement révisé sur les obligations d'informations liées aux changements climatiques.

Dans ce contexte, la Société réitère qu'un vote consultatif sur les politiques environnementales pourrait susciter des biais subjectifs. La Société est d'avis que cette réglementation évolutive permettra éventuellement d'établir un meilleur suivi des efforts faits par les entreprises, ainsi qu'une comparabilité juste et objective pour les investisseurs⁽¹⁾. D'ailleurs, les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, un programme reconnu dans le domaine, souligne que :

« [Traduction libre] Les avantages associés aux votes consultatifs sur les plans de transition climatique en tant que mécanisme permettant de mener une action climatique globale semblent être contrebalancés par les risques et les conséquences involontaires potentielles. »⁽²⁾

Par ailleurs, en termes de stratégie climatique, iA Groupe financier rappelle qu'il s'emploie à atteindre, à long terme, cinq objectifs présentés et suivis chaque année, dans ses différents rapports publics, tels que le *Rapport de durabilité 2024*, ainsi que le *Rapport sur la performance liée aux changements climatiques 2024*. En 2024, nous nous sommes donc concentrés à poursuivre nos efforts pour décarboner nos investissements, mais également à déployer un cadre de travail afin de mieux mesurer et d'identifier les risques et les opportunités liés aux changements climatiques.

La Société intègre les règles en vigueur en matière de climat et fait preuve de transparence en publiant ses avancées, ses défis et sa performance relative au climat, lesquels sont basés sur des cadres reconnus.

De plus, faisant partie intégrante de sa culture organisationnelle, la Société privilégie une approche « d'amélioration continue » afin de bonifier constamment ses pratiques. Dans cette mesure, la Société vise non seulement à déployer sa stratégie climatique, mais également à l'actualiser et à l'améliorer régulièrement. iA Groupe financier a d'ailleurs réalisé une analyse de matérialité dans laquelle la lutte contre les changements climatiques apparaît dans le TOP 5 des priorités. Il est prévu de reconduire cet exercice au moins tous les cinq ans. Entretemps, l'approche de la Société en matière de changements climatiques a été discutée dans le cadre de l'engagement avec les actionnaires au cours de la dernière année et continuera d'être abordée avec les actionnaires à l'avenir.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

(1) Présentement, chaque institution détermine sur quelle approche divulguer ses informations (opérationnelle comparativement à financière; SASB comparativement à GRI; etc.).

(2) Climate transition plan votes: Investor update, 14 décembre 2022, Principles for Responsible Investment. <https://www.unpri.org/stewardship/climate-transition-plan-votes-investor-update/10815.article#:~:text=Shell%E2%80%99s%20transition%20plan%20was%20approved,risks%20and%20potential%20unintended%20consequences.>

Proposition n° 2 – Compétences des administrateurs en environnement et changement climatique

Il est proposé que l'Industrielle-Alliance bonifie la grille de compétences de ses administrateurs pour qu'elle prenne en compte d'une manière spécifique l'expérience et l'expertise en matière d'environnement et de changements climatiques.

Comme mentionné dans notre proposition précédente, La Loi canadienne sur les sociétés par actions a été modifiée en 2019 afin d'inclure une liste non limitative de facteurs dont les entreprises peuvent tenir compte lorsqu'elles doivent déterminer ce qui est des intérêts de la société : les intérêts des actionnaires, des employés, des retraités et des pensionnés, des créanciers, des consommateurs et des gouvernements, l'environnement et les intérêts à long terme de la société.

Mentionnons également la dernière édition (2023) des *Board Games* du *Globe and Mail*⁽¹⁾ qui introduisait deux nouveaux critères d'évaluation de la performance des conseils d'administration soit l'inclusion d'une expertise en matière de climat dans les grilles de compétences des entreprises évaluées et la formation prodiguée aux administrateurs dans ce domaine. La consultation de la grille de compétences des administrateurs réfère à une compétence en matière de responsabilité sociale des entreprises et durabilité. Or, cette compétence en matière de changements climatiques et d'environnement requiert des connaissances particulières qui méritent une attention spécifique.

Vu l'importance accordée à l'environnement et aux changements climatiques par l'ensemble de la population, nous vous suggérons d'ajuster votre grille des compétences actuelles afin de tenir compte de ces deux champs d'expertise.

(1) <https://www.theglobeandmail.com/business/careers/management/board-games/article-the-globe-and-mails-comprehensive-ranking-of-canadas-corporate-boards-3/>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : La Société s'est dotée de règles en ce qui a trait à la composition et au renouvellement du conseil d'administration. Ces règles stipulent que le renouvellement continu des talents et des compétences du conseil d'administration, de manière à tenir compte des priorités stratégiques de la Société et de l'évolution du secteur des services financiers au Canada et ailleurs, est fondamental. Le conseil d'administration doit pouvoir disposer des talents et des compétences nécessaires afin d'assumer pleinement ses responsabilités de supervision, d'orientation stratégique et d'amélioration continue de la gouvernance du conseil.

L'une des compétences recherchée et spécifiée dans la grille de compétences est celle concernant la responsabilité sociétale et la durabilité. Cette dernière réfère notamment à l'expérience des administrateurs quant aux pratiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises, de durabilité, incluant les risques climatiques, la réduction de gaz à effet de serre et d'autres pratiques sensibles au climat, ainsi qu'en matière de répercussions sur les diverses parties prenantes.

La connaissance d'un ou de plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, de même que les expertises en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises, en matière financière, légale et réglementaire, en gestion de talents, en

matière de vente, de distribution et d'expérience client, en gestion des technologies de l'information, ainsi qu'en gestion des risques sont également des compétences recherchées chez nos administrateurs qui sont spécifiées dans la grille de compétences.

Le conseil d'administration a déterminé l'ensemble des compétences recherchées pour son conseil et ne croit pas que la compétence spécifique en matière d'environnement et de changements climatiques doit être traitée comme une compétence indépendante de celle sur la responsabilité sociétale et la durabilité. La Société est d'avis qu'elle doit plutôt être incluse dans cette dernière comme c'est le cas actuellement. La Société est également d'avis qu'il ne serait pas souhaitable qu'un administrateur possède uniquement une compétence en matière d'environnement et de changements climatiques et qu'il est plutôt bénéfique d'avoir des administrateurs possédant des compétences plus vastes.

La Société continue ses efforts dans le développement des compétences de ses administrateurs relativement aux changements climatiques et une formation sur la durabilité et sur les changements climatiques a été dispensée aux administrateurs en 2024. Il est également à noter que lors de l'édition 2024 des *Board Games* du *Globe and Mail*, la Société a obtenu l'ensemble des points attribués à l'introduction du critère concernant l'expertise en matière de climat.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n° 3 – Divulgence des langues maîtrisées par les employés

Il est proposé que les langues maîtrisées par les employés soient divulguées, en ventilant l'information par juridiction, pour tous les territoires (pays, états, provinces) où la société a des activités.

Au moment de son embauche, les compétences d'un candidat sont évaluées pour déterminer si elles satisfont aux exigences de l'emploi pour lequel il postule. Parmi celles-ci, il y a nécessairement ses compétences linguistiques. L'information à ce sujet est connue de toutes les entreprises. Cette information, dans sa forme statistique, est d'intérêt pour tout le monde.

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes entreprises quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité. Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les employés de la banque.

Évidemment, par « maîtrise » de la langue, il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée à l'oral et à l'écrit, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques, soit un niveau de langue suffisant pour permettre à chacun d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : Ayant des activités au Canada et aux États-Unis, la Société se conforme à la réglementation applicable dans toutes les juridictions où elle exerce des activités, notamment au Québec. La Société se conforme aux exigences et à la réglementation en matière de langue française et reconnaît l'importance du français comme langue de travail au Québec.

La Société a choisi de divulguer les compétences linguistiques de ses administrateurs et de ses dirigeants désignés. Cependant, étendre cette divulgation à **tous** ses employés dans **toutes** les juridictions où elle opère soulève certains enjeux, notamment en matière de respect de la vie privée, de discrimination, et de fardeau administratif.

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (la « Loi »), les langues maîtrisées par les employé(e)s de la Société peuvent dans certains cas constituer des renseignements personnels, soit des renseignements qui permettent d'identifier une personne physique, directement ou indirectement. Pour utiliser les renseignements personnels des employé(e)s à certaines fins précises, il peut être nécessaire de leur faire signer un consentement qui explique quels renseignements personnels peuvent être utilisés et à quelles fins.

L'obtention d'un tel consentement doit toutefois pouvoir être justifiée, au sens de la Loi, par un critère de nécessité. Or, comme il ne s'agit pas d'un requis réglementaire ou législatif, la Société est d'avis que le critère de nécessité ne serait pas rempli.

La Société estime de plus qu'une telle mesure pourrait être perçue comme étant une forme de discrimination envers les employé(e)s unilingues francophones ou anglophones et que ceux-ci pourraient se sentir défavorisés du fait de ne pas maîtriser une seconde langue.

De plus, au Québec, la *Charte de la langue française* interdit à un employeur d'exiger d'une personne, pour qu'elle puisse rester en poste ou y accéder, la connaissance d'une langue autre que le français, sauf si l'accomplissement de la tâche nécessite une telle connaissance. De ce fait, un(e) employé(e) peut divulguer volontairement, lors de l'embauche, les langues qu'il(elle) maîtrise, mais la Société ne requière pas et ne conserve pas systématiquement une telle information, celle-ci n'étant généralement pas nécessaire dans le cadre de la relation d'emploi. Ainsi, pour être en mesure de se conformer à la proposition, la Société devrait transmettre un nouveau consentement à faire signer par chaque employé(e), en précisant que la divulgation peut être effectuée sur une base volontaire et qu'elle n'est pas obligatoire, représentant un lourd fardeau administratif.

Un certificat de francisation est remis par l'Office québécois de la langue française (OQLF) à une entreprise lorsque l'utilisation du français est généralisée à tous les niveaux de celle-ci, et ce, dans l'ensemble de ses activités au Québec. iA Groupe financier est titulaire d'un tel certificat depuis 1979 et s'applique à ce que toutes ses communications soient en français et en anglais.

La Société estime donc que cette proposition est trop prescriptive et serait injustifiée considérant l'ensemble des éléments soulevés.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Propositions retirées

À la suite de discussions, le MÉDAC a accepté que la proposition suivante ne soit pas soumise au vote. À la demande du MÉDAC, la copie de la proposition ainsi que les commentaires du MÉDAC à l'appui de celle-ci sont reproduits ci-dessous à titre informatif. La réponse du conseil d'administration suit la proposition.

Proposition A – Assemblées annuelles en personne

Étant donné que plus de 50 % des actionnaires votants ont appuyé cette proposition, il est proposé que les assemblées annuelles de la société se tiennent en personne, les assemblées virtuelles pouvant s'y ajouter à titre complémentaire, sans remplacer les assemblées en personne.

Étant donné que les assemblées annuelles en personne sont le seul moment dans l'année où les actionnaires peuvent rencontrer et échanger avec les membres du conseil d'administration et de la haute direction sur les enjeux de l'entreprise, il est de première importance que ce dialogue soit préservé et fasse l'objet d'un encouragement compte tenu des bénéfices qu'il procure.

Rappelons que les ACVM ont récemment revu leurs indications pour encourager les émetteurs à tenir leurs assemblées annuelles à la fois virtuellement et en personne⁽¹⁾, que la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance⁽²⁾ déconseille de tenir ces assemblées virtuellement uniquement puisque cette formule peut avoir comme impact de limiter l'expression de la voix des actionnaires et que l'un des nouveaux critères qui seront utilisés par les *Board Games* du *Globe and Mail* pour évaluer la bonne gouvernance des organisations sera de favoriser les assemblées hybrides, aucun point n'étant accordé aux entreprises qui tiendront leurs assemblées uniquement en personne ou virtuellement.

Autant encourage-t-on une présence en personne accrue des employés pour stimuler les échanges et l'esprit d'équipe, autant devrions-nous reconnaître l'importance de conserver la tenue des assemblées annuelles en personne tout en offrant la possibilité du virtuel.

(1) <https://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca/nouvelles/les-autorites-en-valeurs-mobilieres-du-canada-actualisent-les-indications-sur-la-tenue-dassemblees-dactionnaires-virtuelles/>

(2) <https://ccgg.ca/policies/#>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : En 2025, la Société tiendra son assemblée annuelle des actionnaires de manière hybride, offrant ainsi la possibilité d'y participer en personne et en virtuel.

Bien que la Société ait l'intention de continuer à tenir ses assemblées en mode hybride, la Société se réserve le droit de revoir sa position, et ce, considérant la possibilité que surviennent des empêchements de force majeure, y compris des circonstances imprévues et des événements extraordinaires et considérant l'évolution des préférences des actionnaires et des technologies. Le fait d'imposer à la Société la tenue d'une assemblée en personne de manière permanente est trop prescriptif.

Les assemblées de la Société continueront d'être organisées de manière à protéger le droit de participation de ses actionnaires. La Société continuera de faire preuve de souplesse et évaluera les différentes options qui s'offrent à elle, tout en continuant de s'adapter et de tenir compte de la perspective de ses actionnaires. Ainsi, la Société continuera de veiller à ce que ces derniers aient les mêmes droits et privilèges de voter, de communiquer et de participer aux assemblées, et ce, quel que soit leur mode de participation.

Le conseil d'administration et la direction encouragent fortement l'interaction avec les actionnaires et estiment qu'il est important d'avoir, en plus de l'assemblée annuelle, un engagement régulier avec les actionnaires tout au long de l'année. À cet effet, les actionnaires peuvent communiquer à tout moment avec la Société pour discuter de toute question relative à la Société.

iA Société financière inc.

Siège social

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 418 684-5000
Sans frais : 1 800 463-6236
ia.ca

**Axés sur la
croissance,
propulsés
par l'excellence**



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** exerce ses activités et une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** utilisée sous licence.

ia.ca



F99-18(25-03) ACC